

République du Congo — Document du point de décision au titre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés

Le présent document a été préparé par les services du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale dans le cadre de l'examen, par le Conseil d'administration, de l'admissibilité de la **République du Congo** à une assistance au titre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés. Il repose sur les informations disponibles au moment où il a été finalisé, le **3 mars 2006**. Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'équipe des services des deux institutions et ne reflètent pas nécessairement celles du Gouvernement de la **République du Congo** ou du Conseil d'administration du FMI.

La politique de publication par le FMI des rapports et autres documents préparés par ses services permet de supprimer les informations sensibles pour les marchés.

Pour aider le FMI à évaluer sa politique de publication, les lecteurs sont invités à faire part de leurs observations, qu'ils peuvent adresser par courriel à publicationpolicy@imf.org.

Des exemplaires de ce rapport sont disponibles à l'adresse suivante :

Fonds monétaire international • Service des publications
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org • Internet: <http://www.imf.org>

Prix : 15 \$ l'exemplaire

Fonds monétaire international
Washington

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT
FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

RÉPUBLIQUE DU CONGO

**Document du point de décision dans le cadre de l'initiative
en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) renforcée**

Préparé par les services du
Fonds monétaire international et de l'Association internationale de développement

Approuvé par Anthony Boote et Thomas Krueger (FMI)
et Gobind T. Nankani et Danny Leipziger (AID)

31 janvier 2006

Table des matières Page

I. Introduction.....	5
II. Contexte et évaluation de l'admissibilité et de la qualification au bénéfice de l'aide au titre de l'initiative PPTE.....	6
A. Statut FRPC et IDA.....	6
B. Dimensions de la pauvreté	6
C. Évolutions récentes en matière de politique et de sécurité.....	7
D. Réalisations en matière de réforme macroéconomique et structurelle	8
E. Revue de la réalisation récente de l'accord au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance	14
III. Stratégie à moyen et a long terme pour la réduction de la pauvreté.....	16
A. Processus de formulation des DSRP	16
B. Objectifs macroéconomiques	17
C. Gouvernance et réformes structurelles et institutionnelles	19
D. Politiques sociales et sectorielles	22
IV. Analyse de la viabilité de la dette et aide possible au titre des PPTE	24
A. État du rapprochement des données sur la dette	24
B. Structure de la dette extérieure.....	24
C. Analyse de la viabilité de la dette.....	26
D. Analyse de la sensibilité.....	27
E. Assistance possible de l'initiative PPTE.....	28
V. Point d'achèvement flottant.....	31
A. Conditions du passage au point d'achèvement flottant	31
B. Suivi des conditions du passage au point d'achèvement	34
C. Utilisation et suivi de l'allégement de la dette consenti au titre de l'initiative PPTE renforcée	34

D. Points de vue des autorités	36
VI. Points de discussion	37
Encadrés	
1. Quelques indicateurs de pauvreté et de niveau de vie	7
2. Mesures de renforcement de la gestion des finances publiques	12
3. Réformes récentes dans le secteur pétrolier	13
4. Apurement des arriérés extérieurs	30
5. Conditions du passage au point d'achèvement flottant	32
6. Dépenses prioritaires	36
Figures	
1. Valeur actualisée nette de l'encours de la dette à la fin de 2004 par groupe de créanciers avant opérations classiques d'allègement de la dette	38
2. Indicateurs de la dette extérieure et du service de la dette, 2004–2024	39
3. Analyse de sensibilité après l'initiative PPTE, 2005–2024	40
Tableaux	
1. Quelques indicateurs de performance économique et sociale, 1980–2004	8
2. Valeur actualisée nette de la dette extérieure, fin 2004	25
3. Indicateurs extérieurs 2004 et 2005	26
4. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2001–2007	41
5. Selected Indicators of Long-Term Macroeconomic Projections, 2004–24	42
6. Valeur nominale et actualisée nette de la dette extérieure par groupe de créanciers au point de décision, fin 2004	43
7. Valeur actualisée nette de la dette extérieure, 2004–24	44
8. Indicateurs de la dette extérieure, 2004–2024	45
9. Service de la dette extérieure après l'application complète de tous les mécanismes d'allègement, 2005–24	46
10. Analyse de sensibilité, 2004–2024	47
11. Initiative PPTE renforcée : niveaux d'aide selon l'approche du partage proportionnel du fardeau de la dette	48
12. Allègement de la dette par les créanciers du Club de Paris dans le cadre d'initiatives bilatérales au-delà de l'initiative PPTE	49
13. Aide éventuelle du FMI au titre de l'initiative PPTE renforcée, 2005–2015	50
14. Estimation de l'aide de l'IDA au titre de l'initiative PPTE renforcée, 2005–2021	51
15. Hypothèses relatives aux taux d'actualisation et de change à la fin de 2004	52
16. État d'avancement des dossiers des pays examinés au titre de l'initiative, fin octobre 2005	53
Appendices	
I. Analyse de la viabilité de la dette compte tenu du cadre macroéconomique préliminaire actualisé	55
II. Obligations financières de la compagnie pétrolière nationale	60
III. Analyse de la viabilité de la dette au moyen du cadre conjoint pour les pays à faible revenu	62

Abréviations et acronymes

AVD	Analyse de viabilité de la dette
BAfD	Banque africaine de développement
BDEAC	Banque de développement des États de l'Afrique Centrale
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
BMD	Banque multilatérale de développement
COBAC	Commission bancaire de l'Afrique centrale
Congo	République du Congo
CORAF	Congolaise de raffinage
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
DSRP-I	Document intérimaire de stratégie pour la réduction de la pauvreté
DTS	Droits de tirage spéciaux
FMI	Fonds monétaire international
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
IDA	Association internationale de développement
ITIE	Initiative pour la transparence des industries extractives
MONUC	Mission de l'Organisation des Nations Unies en République du Congo
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
PIB	Produit intérieur brut
PMURR	Programme multisectoriel d'urgence de réhabilitation et de reconstruction
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPTE	Pays pauvres très endettés
SAT	Stratégie d'appui transitoire
SMP	Programme de référence
SNPC	Société nationale des pétroles du Congo
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VAN	Valeur actualisée nette

I. INTRODUCTION

1. Le présent document est une évaluation de l'admissibilité de la République du Congo (ci-après: «le Congo») à une assistance au titre de l'initiative PPTE renforcée. Les conseils d'administration du FMI et de l'IDA ont analysé le document préliminaire établi à cet effet pour le Congo (rapport IDA n° 33252-CG, août 2005; rapport des services du FMI sur les économies nationales n° 05/391, novembre 2005) les 1^{er} et 25 août 2005, respectivement. À ces occasions, les administrateurs ont décidé provisoirement que le Congo était admissible à une aide au titre de l'initiative PPTE renforcée en raison du lourd fardeau de sa dette, des bonnes performances enregistrées dans le cadre des programmes appuyés par l'IDA et le FMI, et de son statut de pays exclusivement IDA et de pays admissible à bénéficier de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). Les administrateurs ont généralement convenu que le Congo pourrait atteindre son point de décision à la fin de 2005 si la mise en œuvre des politiques adoptées dans le cadre du programme macroéconomique et structurel du gouvernement est satisfaisante.

2. L'analyse de viabilité de la dette (AVD) contenue dans le présent document indique que la charge de la dette extérieure du Congo resterait supérieure au seuil fixé dans le cadre de l'initiative PPTE, même après l'application des mécanismes traditionnels d'allègement de la dette, avec un ratio valeur actualisée nette de la dette/recettes budgétaires de l'État largement supérieur au seuil des 250 %, selon les chiffres de la fin de 2004.¹ L'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE renforcée contribuerait à accélérer les progrès sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

3. La section II donne des informations générales sur l'admissibilité du Congo à l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE renforcée, les dimensions de la pauvreté, les évolutions sur plan politique et dans le domaine de la sécurité, et les antécédents établis à ce jour en matière d'exécution des politiques. La section III analyse le processus du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), les objectifs macroéconomiques à moyen et à long terme, et les réformes sectorielles et structurelles à mettre en œuvre avant

¹ Le Congo est admissible à l'allègement de la dette au titre du volet budgétaire de l'Initiative PPTE renforcée. En avril 1997, les critères de recettes budgétaires et de transparence ont été définis de manière à ce que les pays qui disposent d'une base d'exportations étendue aient la possibilité d'atteindre les objectifs en matière de ratios dettes/exportations tout en ayant encore une dette extérieure non viable par rapport aux recettes budgétaires. Afin de remplir les conditions requises pour bénéficier de ce volet, le pays doit avoir un ratio exportations/PIB d'au moins 30 %, et un ratio recettes/PIB d'au moins 15 % en faisant la moyenne des trois dernières années de données effectives (*voir* «Modifications to the Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative, July 23, 1999 (IDA/SecM99-475, et EBS/99/138»). En 2004, le ratio exportations/PIB du Congo s'établissait à 84,5 % environ et le ratio recettes/PIB, à 32 % environ.

d'atteindre le point d'achèvement. La section IV présente les résultats essentiels de l'AVD. La section V expose les conditions du passage au point d'achèvement flottant, précise comment l'aide au titre de l'initiative PPTE renforcée sera utilisée et suivie après le point de décision, et présente le point de vue des autorités. Enfin, la section VI propose des thèmes de discussion à l'intention des administrateurs.

II. CONTEXTE ET ÉVALUATION DE L'ADMISSIBILITÉ ET DE LA QUALIFICATION AU BÉNÉFICIE DE L'AIDE AU TITRE DE L'INITIATIVE PPTE

4. Suite aux élections organisées en 2002 et à la stabilité relative qui a suivi, le Congo a pu créer les conditions préalables requises pour atteindre le point de décision au titre de l'initiative PPTE renforcée. Il a enregistré des progrès satisfaisants dans l'établissement d'antécédents positifs en matière de stabilité macroéconomique et de mise en œuvre des politiques structurelles, préparé un document intérimaire de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP-I) et accompli d'importants progrès dans la normalisation des relations avec ses créanciers. La présente section examine plus en détail la mise en place de ces conditions préalables.

A. Statut FRPC et IDA

5. Le Congo est un pays exclusivement IDA dont le revenu national brut par habitant était de 770 dollars EU² en 2004 (encadré 1), et il est admis à bénéficier de concours au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). Le Congo continuera d'avoir besoin de l'aide concessionnelle de la communauté internationale et devrait rester, dans un avenir prévisible au moins, un pays exclusivement IDA admis à bénéficier de la FRPC.

B. Dimensions de la pauvreté

6. Classé jadis parmi les économies à revenu intermédiaire (tranche inférieure), le Congo a enregistré un recul continu du revenu par habitant entre le milieu des années 80 et la fin des années 90. Cette tendance défavorable a coïncidé avec la surévaluation du franc CFA dans la seconde moitié des années 80, trois conflits armés dans les années 90 et une fragilité institutionnelle. Le PIB réel par habitant n'atteignait plus, en 2004, que 70 % de son niveau de 1984. La pauvreté a de ce fait fortement augmenté, en particulier dans les années 90 après les conflits.

7. Les cycles successifs et intenses de guerres civiles (1993, 1997, et 1998–99) ont eu des répercussions très négatives sur le plan socio-économique (encadré 1 et tableau 1). La Banque mondiale estime que 70 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté (par définition, un dollar EU par jour), contre 30 % environ en 1993. L'indice du développement humain publié par l'ONU en 2004 classait le Congo à la 144^e place sur 177 pays.

² Selon la méthode Atlas de la Banque mondiale.

L'omniprésence de la pauvreté se traduit aussi dans les statistiques relatives à la population active. Le chômage frappe plus de 50 % de la population, et particulièrement les jeunes.

Encadré 1. Quelques indicateurs de la pauvreté et du niveau de vie		
(en pourcentage, sauf indication contraire)		
Indicateur	République du Congo	Afrique subsaharienne
Population (en millions, 2004)	3,8	688
Croissance démographique (en pourcentage)	3,0	2,4
Revenu national brut par habitant (en dollars EU, 2004)	770	450
Espérance de vie (en années)	52	46
Taux de mortalité infantile (pour mille habitants)	81	105
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour mille enfants, 2003)	108	...
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	510	...
VIH/sida: Taux de prévalence estimé (zones urbaines, 2003, en pourcentage)		
Par sexe:		
Hommes	3,8	...
Femmes	4,7	...
Par tranche d'âge:		...
15-19	1,2	...
20-29	3,7	...
30-39	6,6	...
40-49	6,6	...
Taux d'analphabétisme (en pourcentage de la population âgée de plus de 15 ans, dernière année disponible 1996-2002)	17	37
Taux brut de scolarisation primaire (en pourcentage de l'effectif d'âge scolaire, dernière année disponible 1996-2002)	97	86
<i>Dont:</i>		
Garçons	101	92
Filles	93	80
Impact des conflits des années 90		
Enfants-soldats	5 000	...
Personnes déplacées	1 000 000	...

Source: Banque mondiale, base de données des indicateurs économiques et sociaux.

C. Évolution récente sur le plan politique et en matière de sécurité

8. L'évolution politique récente est encourageante, au regard des conflits récurrents des années 90. Le Congo pacifié a connu une période de transition politique de quatre ans, organisé des élections et enregistré des progrès notables dans la mise en place des institutions démocratiques prévues par la Constitution. La paix s'est raffermie et la sécurité s'est améliorée depuis la formation d'un nouveau gouvernement après le référendum

constitutionnel et les élections présidentielle, législatives, locales et sénatoriales, qui se sont toutes tenues entre janvier et juin 2002³. Le gouvernement a conclu un accord de paix avec un groupe rebelle qui restait encore en dehors du processus et, ces deux dernières années, il a lancé un programme de démobilisation des ex-combattants. Cela dit, la situation sécuritaire demeure fragile, comme l'ont montré à la fin de l'année dernière les attaques de rebelles qui ont provoqué la suspension du service sur la ligne ferroviaire vitale qui relie Brazzaville à Pointe-Noire, l'attaque des rebelles contre un convoi du PNUD dans la région de Pool en avril 2005, et les escarmouches qui se sont produites dans un faubourg de Brazzaville en 2005.

Tableau 1. Quelques indicateurs des performances économiques et sociales, 1980-2004

	1980-84	1985-89	1990-94	1995-99	2000-04
Comptes nationaux	(en pourcentage, sauf indication contraire)				
PIB par habitant (en \$ EU de 1995)	982	979	883	796	795
Croissance du PIB réel	14.3	-0.7	-0.1	1.7	4.2
Pétrolier	12.5	9.3	3.8	9.1	-3.3
Non pétrolier	14.9	-3.3	-1.7	-2.8	9.6
Hausse des prix à la consommation	3.7	-2.8	9.0	7.4	1.9
Comptes budgétaires	(en pourcentage, sauf indication contraire)				
Recettes intérieures totales (hors dons)	34.1	25.8	24.3	25.7	29.1
Dépenses primaires et prêts nets ^{1/}	24.3	22.9	26.4	21.6	22.4
Solde budgétaire primaire de base	9.8	2.9	-2.2	4.2	6.7
Secteur extérieur					
Balance commerciale	23.3	25.6	24.3	40.1	53.3
Dette extérieure	89.6	176.6	217.5	236.9	180.8
Taux de change effectif réel (indice, 1990=100)	96.7	98.8	92.7	79.3	80.8
Termes de l'échange (indice 1990=100)	179.6	125.8	84.1	78.0	127.4
Prix du pétrole (\$EU le baril)	33.3	18.7	19.2	17.4	28.9
Indicateurs sociaux	(dans les unités indiquées)				
Taux d'analphabétisme des adultes (en % des habit. de 15 ans et plus)	46	38	30	23	19
Taux de scolarisation dans le secondaire ^{2/}	74	75	54	53	42
Taux de vaccination ^{3/}	50	70	67	33	31
Espérance de vie à la naissance (en années)	50	51	51	51	51

Sources : autorités congolaises et estimations et calculs des services du FMI et de l'IDA.

1/ Dépenses courantes non productives d'intérêts plus investissement financé sur ressources intérieures.

2/ En pourcentage des enfants en âge de fréquenter l'enseignement secondaire.

3/ En pourcentage des enfants de moins de 12 mois pour la vaccination contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite.

³ Le gouvernement a été remanié au début de janvier 2005.

D. Progrès des réformes macroéconomiques et structurelles

9. Sortant d'une situation de conflit, le Congo partait d'une situation initiale très difficile. Il a accompli des progrès significatifs dans la mise en œuvre des réformes macroéconomiques, financières et structurelles. D'importants défis restent toutefois à relever. Il faut notamment améliorer encore la transparence de la gestion des ressources naturelles du Congo, renforcer la gestion budgétaire, s'attaquer à une pauvreté omniprésente, principalement dans les zones urbaines, et continuer à démobiliser les combattants armés.

10. La situation politique et sécuritaire, qui s'améliore dans l'ensemble, a permis aux autorités de progresser sensiblement dans la voie du rétablissement de la stabilité macroéconomique et financière. Depuis la fin de 2002, le gouvernement a mis l'accent sur le redressement économique et social du pays dans le cadre du programme «Nouvelle Espérance». Les efforts des autorités ont été soutenus par le FMI, l'IDA et des bailleurs de fonds.

- En ce qui concerne le FMI, ce soutien a pris la forme d'une assistance d'urgence après un conflit en 2000 (pour un montant équivalant à 10,6 millions de DTS) et d'un suivi attentif des efforts déployés par les autorités pour renforcer le cadre de mise en œuvre des politiques au moyen de quatre programmes de référence, de 2001 à 2004. Les réformes ont été mises en œuvre de façon inégale, même dans le cadre de l'assistance d'urgence après un conflit et des trois premiers programmes de référence, mais des progrès importants ont été accomplis dans la transparence du secteur pétrolier et la gestion des finances publiques dans le cadre du programme de référence de 2004 (voir ci-dessous). Le 6 décembre 2004, le Conseil d'administration du FMI a approuvé un accord FRPC triennal en faveur du Congo, d'un montant équivalant à 54,99 millions de DTS (65 % du quota), destiné à appuyer le programme économique du gouvernement jusqu'en 2007.
- L'appui de l'IDA a pris la forme d'une aide à la balance des paiements consistant en un crédit pour le redressement économique après un conflit d'un montant de 37,6 millions de dollars EU en juillet 2001, et un crédit pour le redressement économique de 30 millions de dollars EU en décembre 2004. Ce dernier est centré sur les réformes dans le secteur pétrolier et sur l'amélioration des résultats en matière d'investissement public⁴. L'IDA a également plusieurs

⁴ Il s'agit d'une opération en deux tranches, dont la seconde sera décaissée lorsque i) le plan d'action de la SNPC, établi à la lumière de l'audit de 1999–2001 et décrit plus en détail au paragraphe 30, sera considéré comme exécuté dans sa totalité; ii) les mesures suivantes concernant l'investissement public auront été prises : a) réalisation et adoption d'un plan d'action destiné à réformer la gestion des projets d'investissement, b) examen et soumission de rapports d'audit financier sur les dépenses d'investissement pour l'exercice budgétaire 2004, et c) examen concluant et soumission d'un projet de programme d'investissements publics pour l'exercice budgétaire 2006-2007; iii) s'agissant enfin de la dette intérieure, a) le montant des arriérés relatifs au stock de la dette intérieure aura été validé; b) une date butoir aura été fixée après laquelle les créanciers ne pourront plus soumettre leurs créances ni les

projets d'investissement en cours qui ont été mis en place depuis le retour à la paix et visent à renforcer la gouvernance et l'assistance sociale. Il s'agit i) d'un projet de renforcement des capacités de transparence et de gouvernance, d'un montant de 7 millions de dollars EU, qui met l'accent principalement sur l'amélioration de la transparence et de la gouvernance dans le secteur pétrolier et continuera de le faire dans les années qui viennent; ii) d'un projet d'urgence de réhabilitation des infrastructures et d'amélioration des conditions de vie, d'un montant de 40 millions de dollars EU, iii) d'un projet d'urgence de relance et d'appui aux communautés, d'un montant de 40 millions EU; iv) d'un projet sur le VIH/sida et la santé, d'un montant de 19 millions de dollars EU; et v) d'un projet de soutien à l'éducation de base, d'un montant de 20 millions de dollars EU.

- La Banque africaine de développement (BAfD), l'Union européenne et divers bailleurs de fonds bilatéraux ont également apporté une assistance importante. En outre, un accord sur la réduction du stock de la dette et le rééchelonnement des arriérés a été conclu le 16 décembre 2004 entre les créanciers du Club de Paris et le Congo.

11. L'instauration d'un climat de paix en 1999/2000 a relancé l'activité économique et contribué à la stabilité macroéconomique (tableau 1 ci-dessus), qui a été facilitée aussi par l'amélioration de la gestion macroéconomique et l'envolée des prix du pétrole. Le PIB réel non pétrolier a augmenté d'environ 9,5 % par an, en moyenne, entre 2000 et 2004, sous l'effet conjugué des améliorations enregistrées dans les secteurs de l'agriculture, du commerce et des transports. Le solde de base du budget primaire s'est amélioré depuis la fin des années 90. L'inflation mesurée par les prix à la consommation a reculé sensiblement sous l'effet, notamment, de l'assainissement progressif des finances publiques, de l'établissement de liaisons économiques plus fiables entre Pointe-Noire et Brazzaville et du raffermissement de l'euro (auquel est lié le franc CFA) vis-à-vis du dollar EU.

12. Après les multiples revers enregistrés dans la mise en œuvre des réformes économiques prévues par les programmes de référence de 2001–2003, on observe depuis la fin de 2003 une rupture manifeste par rapport au cycle passé de gouvernance médiocre et de carence de la gestion économique.

- L'amélioration très sensible de la situation budgétaire au cours de la période récente s'explique par une plus grande maîtrise des dépenses, le niveau élevé des recettes pétrolières et la mobilisation des recettes du secteur non pétrolier. Il convient de noter les réformes entreprises dans le domaine des finances publiques, qui concernent le cadre budgétaire, la mobilisation des recettes et la gestion des dépenses et des liquidités (encadré 2).

modifier, c) le gouvernement sera convenu avec ses créanciers commerciaux intérieurs de l'application d'un facteur d'actualisation commun, et d) une banque commerciale aura été désignée pour effectuer les paiements en faveur des créanciers intérieurs qui y ont droit.

- Le gouvernement a fortement mis l'accent sur l'amélioration de la gouvernance et, en particulier, sur une meilleure gestion et une plus grande transparence du secteur pétrolier (encadré 3). Cependant, cette transparence accrue a aussi mis en évidence les carences essentielles qui subsistent dans la gestion du secteur pétrolier (notamment, pour la SNPC, la comptabilité, le contrôle interne, le système de gestion des informations, et la commercialisation du pétrole de l'État). Pourtant, la mise en œuvre du plan d'action destiné à corriger les problèmes relevés par les audits de la SNPC a été plus lente que programmée, en particulier en ce qui concerne le renforcement de la comptabilité, l'actualisation des estimations des actifs pétroliers et la définition des responsabilités au sein de la structure de la société.
- Des mesures importantes ont été prises depuis le début de 2003 afin d'améliorer les relations avec les créanciers, mais elles ont connu un succès variable (*voir* section IV.B). Le gouvernement n'a pas, depuis octobre 2002, contracté de nouveaux emprunts gagés sur le pétrole d'une durée supérieure à un an.

13. D'autres réformes structurelles et sectorielles sont en cours ou ont été engagées.

- La privatisation des banques d'État a été menée avec succès. Toutefois, l'État a pris temporairement le contrôle d'une banque en situation critique afin de protéger les déposants, d'assurer le bon déroulement de la restructuration et de préparer la reprivatisation. Un plan de restructuration, élaboré avec l'assistance technique de l'organisme de surveillance régional (COBAC), a été adopté par le conseil d'administration de la banque en décembre 2004. Cette banque est actuellement placée sous surveillance étroite par la COBAC.
- Le gouvernement améliore actuellement le cadre juridique et réglementaire afin de préparer et d'accompagner les mesures de libéralisation et de privatisation ainsi que la mise en place de partenariats public/privé, notamment dans les secteurs des télécommunications, de l'électricité, de l'eau et de la distribution du pétrole.
- La distribution des produits pétroliers raffinés est en cours de privatisation, mais le transfert des titres de propriété n'est pas encore achevé.
- Le gouvernement a réussi à attirer des opérateurs privés en télécommunications mobiles, ce qui a permis d'améliorer la qualité et le prix du service.

Encadré 2. Mesures de renforcement de la gestion des finances publiques

Cadre budgétaire

- Centralisation des recettes et des dépenses dans le cadre budgétaire, et notamment arrêt progressif des dépenses publiques hors budget par les compagnies pétrolières.
- Réduction des retards dans la préparation du budget et sa soumission au parlement.
- Meilleure coordination entre les ministères des finances et du plan pour la préparation du budget.
- Renforcement des capacités de gestion et des moyens techniques du ministère des finances.

Mobilisation des recettes

- Certification trimestrielle, par un cabinet d'audit de réputation internationale, attestant que les recettes pétrolières dues à l'État par les compagnies pétrolières sont conformes au produit des ventes enregistré par le Trésor.
- Certification, par un cabinet d'audit de réputation internationale, des recettes de la taxe forestière pour 2004.
- Réalisation d'audits des «coûts pétroliers» pour l'exercice 2003 par des sociétés d'audit de réputation internationale pour tous les contrats de partage de production.
- Adoption par le gouvernement, en mars 2004, d'une politique de distribution des dividendes pour la SNPC, qui réserve au moins 30 % des bénéfices nets au Trésor, et 20 % les années suivantes.
- Amélioration de la couverture du territoire par l'administration des impôts et des douanes via la création d'un plus grand nombre de bureaux provinciaux.
- Renforcement de l'efficacité des organismes de recouvrement des recettes par l'audit opérationnel des directions générales des impôts et des douanes.
- Lancement de l'informatisation des systèmes dans les directions générales des impôts et des douanes.
- Utilisation d'un numéro d'identification unique des contribuables (NIU) en vue d'améliorer le suivi des contribuables et de limiter l'évasion fiscale.

Gestion des dépenses et des liquidités

- Élaboration d'un tableau permettant de suivre les dépenses de l'État aux différentes étapes du circuit de la dépense (engagement, ordonnancement et décaissement).
- Production régulière de données permettant de suivre les dépenses liées à la pauvreté.
- Abstention, par le gouvernement, de contracter de nouvelles dettes gagées sur le pétrole.
- Réduction significative des procédures de dépense exceptionnelles (paiement par anticipation).
- Établissement de comptes consolidés du Trésor.

Encadré 3. Réformes récentes dans le secteur pétrolier

Des progrès considérables ont été accomplis dans la réforme du secteur pétrolier et, en particulier, dans l'amélioration de la transparence de ce secteur. Il subsiste néanmoins des carences importantes qui, dans le cas de la SNPC, concernent en particulier les contrôles internes, le système d'information sur la gestion et la comptabilité (les vérificateurs ont signalé un accès insuffisant aux informations utiles), la commercialisation du pétrole de l'État et l'octroi de concessions sur les contrats pétroliers de l'État. Il est prévu de s'attaquer aux principaux points faibles restants au cours de la période à venir, dans le cadre de l'accord FRPC et de divers programmes de la Banque mondiale. Les réformes précédentes étaient centrées sur les domaines repris ci-après.

Mobilisation intégrale des recettes pétrolières de l'État

- Création, en 2003, d'une cellule de suivi des recettes pétrolières au Ministère des finances afin i) de faire des prévisions sur les recettes pétrolières à partir des paramètres budgétaires des accords de partage de la production; ii) de comparer les prévisions et les résultats; iii) de défendre les intérêts du Ministère dans les transactions liées au pétrole.

Surveillance des activités de la SNPC

- Audit des comptes externes de 1999-2001, 2002 et 2003 de la SNPC par un cabinet de réputation internationale. Cet audit porte sur les états financiers consolidés de la SNPC, ses contrôles internes et son activité d'agent financier (ventes de pétrole, financements par les recettes pétrolières et dépenses souveraines, notamment).
- Audit, par un cabinet de réputation internationale et dans le respect des normes internationales en la matière, des comptes financiers de 2002 de la Congolaise de raffinage (CORAF).
- Adoption par le gouvernement, en mars 2004, d'un plan de mise en œuvre des recommandations de l'audit de la SNPC de 1999-2001; ce plan vise à améliorer la comptabilité, le contrôle interne, le système d'information sur la gestion, la communication de l'information et l'obligation de rendre compte.
- Élaboration, par le gouvernement, d'une stratégie visant à garantir que la SNPC se concentre sur ses activités de base dans le secteur pétrolier.

Amélioration de la transparence

- Publication sur les sites Internet officiels (www.mefb-cg.org) i) de l'audit 2003 de la SNPC et de larges extraits des audits de 1999-2001 et de 2002; ii) du plan de réforme des opérations de la SNPC; iii) des rapports de certification des recettes pétrolières; iv) des accords de partage de la production de pétrole; v) des données importantes relatives au pétrole.
- Organisation, par le gouvernement et la SNPC, de séminaires sur le secteur pétrolier pour les parlementaires à Brazzaville, en novembre 2003, et pour le public à Pointe-Noire, en mai 2004.
- Annonce publique par le gouvernement de son engagement à participer à l'initiative sur la transparence des industries extractives (juin 2004).

- Le gouvernement a fortement baissé le taux de l'impôt sur les bénéficiaires des sociétés et a adopté parallèlement une charte des investissements qui rationalise les exonérations fiscales temporaires.
- Le gouvernement a créé un guichet unique pour faciliter les formalités d'investissement.

E. Résultats récents dans le cadre de l'accord au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance

14. Depuis la diffusion du document préliminaire, les informations disponibles sur les résultats obtenus dans le cadre de l'accord FRPC indiquent qu'ils sont restés globalement dans la bonne voie (voir ci-dessous). Ces résultats feront l'objet d'une description complète dans la deuxième revue de l'accord FRPC prévue pour mars 2006.

15. Les indications préliminaires montrent que huit des dix critères de réalisation quantitatifs pour la fin de septembre 2005 au titre du programme financé par la FRPC ont été observés: i) plafonnement des variations des créances nettes du système bancaire sur l'État; ii) aucune nouvel emprunt non concessionnel à moyen ou long terme; iii) aucune nouvelle dette extérieure (crédit-bail compris) d'une durée initiale de moins d'un an contractée ou garantie par l'État; iv) aucune nouvelle dette extérieure gagée sur le pétrole contractée par l'État ou en son nom; v) plafonnement de toute nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée par la SNPC; vi) aucune accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs au titre du service de la dette extérieure non rééchelonnable; vii) plafonnement des paiements d'arriérés intérieurs; viii) aucune accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs. Toutefois, le critère de solde minimum du budget primaire n'a pas été observé, loin s'en faut (voir ci-dessous), et celui du paiement minimum d'arriérés extérieurs n'a pas été respecté puisque l'accord de rééchelonnement de décembre 2004 conclu par les autorités avec le Club de Paris entraîne des paiements inférieurs aux prévisions pour ce qui concerne les arriérés sur la dette postérieure à la date butoir⁵.

16. Sur la base des données préliminaires, le solde budgétaire primaire a manqué son objectif ajusté⁶ de 113 milliards de CFAF (3,6 % du PIB) à la fin du mois de septembre 2005, en raison principalement de facteurs exogènes et de la réaction des autorités. Premièrement, afin de protéger les avoirs congolais contre les créanciers qui ont entamé des poursuites

⁵ L'accord sur la dette conclu le 16 décembre 2004 avec le Club de Paris prévoyait un plan d'apurement des arriérés plus favorable que celui envisagé dans le programme appuyé par la FRPC (rapport du FMI n° 05/39, février 2005).

⁶ Selon le protocole d'accord technique joint à l'accord FRPC (rapport du FMI n° 05/07, appendice I, pièce jointe III), l'objectif ajusté tient compte de l'écart par rapport au programme de référence pour deux paramètres: les prix du pétrole et les quantités livrées.

contre le Congo⁷, un montant de 80,7 millions de CFAF (2,6 % du PIB) en recettes des ventes de pétrole n'avait pas été transféré de l'étranger au Trésor congolais fin septembre; ces recettes ont toutefois été rapatriées dans leur totalité au début de novembre 2005.

Deuxièmement, un dépassement de dépenses équivalant à 0,6 % du PIB s'est produit en raison i) de transferts plus élevés que prévus à la CORAF visant à couvrir les pertes plus élevées de la société dues à l'ajustement partiel des prix du carburant à la pompe, et ii) de paiements automatiques à des compagnies pétrolières privées pour leurs livraisons de pétrole à la CORAF de 2004, qui étaient restées impayées.⁸ Troisièmement, bien que les cours mondiaux du pétrole aient été plus élevés que prévu, d'où le relèvement de l'objectif d'excédent budgétaire primaire (ajusté) du programme, leur impact favorable sur les recettes a été en grande partie annulé par la forte augmentation de la décote sur le brut lourd congolais⁹. De surcroît, les redevances et commissions liées aux efforts de protection des avoirs mentionnés ci-dessus ont fortement augmenté.

17. Les deux critères de réalisation structurels fixés pour le troisième trimestre de 2005 ont été observés. Premièrement, le gouvernement a adopté un plan d'action (assorti d'un calendrier) en vue de la mise en place d'un mécanisme d'ajustement automatique des prix des produits pétroliers raffinés. Ce plan envisage l'application d'une nouvelle structure des prix en 2006, après la réalisation, avec l'assistance technique de la Banque mondiale, de deux études visant à analyser l'impact social de cette mesure et à établir un diagnostic économique et stratégique de la CORAF. Deuxièmement, la certification des recettes forestières pour 2004 par un cabinet d'audit de réputation mondiale a été réalisée, et le rapport, remis au gouvernement.

18. La plupart des repères structurels ont également été respectés, notamment i) l'adoption par le gouvernement d'une stratégie de recentrage de la SNPC sur ses activités de base dans le secteur pétrolier assortie d'un calendrier de mise en œuvre; et ii) la

⁷ 10 % environ du stock total de la dette extérieure (900 millions de dollars EU) est dû à des créanciers qui ont entamé des poursuites contre le Congo (fournisseurs et créanciers commerciaux, dont certains ont racheté la dette congolaise sur le marché secondaire à des prix fortement réduits et ont engagé des poursuites devant les tribunaux en France, aux États-Unis et au Royaume-Uni en vue d'obtenir le remboursement immédiat et intégral de leurs créances, y compris les intérêts de pénalisation, par la saisie du produit des cargaisons de pétrole ou de leurs paiements).

⁸ Les compagnies pétrolières privées peuvent activer unilatéralement les garanties fournies par l'État (ce qui entraîne des déductions directes des paiements d'impôts dûs à l'État) pour les factures impayées de la CORAF au titre de ses achats de pétrole brut.

⁹ Le prix du brut léger tel que le Brent (qui sert couramment de référence à l'échelle internationale) a augmenté beaucoup plus vite que le prix du brut lourd, par exemple celui du Congo.

certification des recettes pétrolières par un cabinet d'audit de réputation internationale pour le deuxième trimestre de 2005 et la publication sur l'Internet des rapports de certification. Néanmoins, les vérificateurs chargés de certifier les recettes pétrolières n'ont pas eu directement accès aux comptes bancaires du Trésor pour vérifier les recettes pétrolières dues à l'État en les comparant aux relevés bancaires; en novembre, le gouvernement et le cabinet d'audit sont convenus d'un accès direct aux informations nécessaires pour certifier les recettes pétrolières à compter du dernier trimestre de 2005. Le repère relatif à l'adoption par le gouvernement d'un plan complet de règlement des arriérés intérieurs n'a pas été respecté, bien que le processus visant à aboutir à un accord avec les créanciers ait été engagé, avec l'assistance technique de l'IDA, par le biais d'une société privée spécialisée dans ce domaine. Le traitement des arriérés intérieurs inclurait celui des arriérés sociaux, et prévoirait notamment l'établissement, en 2006, d'un plan d'apurement pour ceux-ci. Des progrès ont été accomplis dans le renforcement du système bancaire. D'une part, un cabinet d'audit de réputation internationale a procédé à un audit de l'état, au 31 mars 2005, du portefeuille de prêts d'une banque en difficulté. D'autre part, les autorités ont préparé, avec l'aide de la Commission bancaire de l'Afrique centrale (COBAC), un plan d'action visant à renforcer le recouvrement des prêts improductifs du système bancaire.

19. Les autorités congolaises prévoient de demander à bénéficier de dérogations pour la non-observance des deux critères de réalisation quantitatifs mentionnés ci-dessus au moment de la deuxième revue de l'accord FRPC. Les questions essentielles à examiner avec les autorités lors de cette prochaine revue seraient la gestion des recettes pétrolières, le renforcement du rapprochement/de la certification des données sur les recettes pétrolières, la commercialisation du pétrole de l'État par la compagnie pétrolière nationale, l'octroi de contrats sur des concessions pétrolières, la gouvernance et la transparence en général, le calendrier d'ajustement des prix des carburants au détail, et le bilan des pertes de la CORAF.

III. STRATÉGIE À MOYEN ET À LONG TERME POUR LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

A. Processus d'élaboration des DSRP

20. En 2004, le gouvernement a élaboré un DSRP intérimaire fondé sur des consultations avec la société civile et les bailleurs de fonds. La stratégie proposée dans le DSRP intérimaire expose une vision du développement à long terme qui repose sur cinq axes: i) consolidation de la paix et de la bonne gouvernance; ii) renforcement de la stabilité macroéconomique et promotion des secteurs économiques clés; iii) amélioration de l'accès aux services sociaux de base et à une protection sociale minimale; iv) amélioration de l'accès aux infrastructures; v) renforcement de la lutte contre le VIH/sida.

21. Les services du FMI et de l'IDA considèrent que le DSRP intérimaire fournit un cadre approprié pour la réduction de la pauvreté et pour l'utilisation des ressources qui seraient libérées par l'application du dispositif de l'initiative PPTTE renforcée. Le DSRP intérimaire a été analysé dans une note consultative conjointe recommandant : i) d'élargir le processus participatif en y associant davantage de composantes de la société civile, ii) d'améliorer la qualité et la disponibilité des données par une enquête sur les dépenses des

ménages, iii) de poursuivre le ciblage des domaines d'intervention clés comme la transparence budgétaire, la croissance économique, la gestion des finances publiques, et le cadre légal.

22. Le gouvernement a entamé la préparation d'un DSRP complet. Avec l'appui de l'IDA, une réunion des donateurs¹⁰ a été organisée en février 2005 pour évaluer le processus de mise en œuvre du DSRP intérimaire et tracer les grandes lignes du DSRP complet. L'un des principaux résultats de la réunion a été la création d'un organe de coordination des donateurs pour appuyer le processus de mise en œuvre du DSRP et faciliter leur participation à la conception des activités. Un DSRP complet est attendu pour la fin 2006.

23. Le processus participatif mis en place pour l'élaboration du DSRP complet sera élargi et approfondi en y intégrant dès les phases initiales, la contribution de la société civile. Pour permettre un meilleur diagnostic de la pauvreté, une évaluation rapide de la pauvreté a été réalisée en juin 2005 et l'enquête sur la consommation des ménages, qui est en cours, devrait être achevée d'ici la fin du mois de mars 2006. L'emploi du questionnaire sur les indicateurs de bien-être fondamentaux offrira l'occasion de mettre à jour l'évaluation du niveau de pauvreté dans le pays et l'identification des principaux groupes vulnérables, et de fournir une évaluation de référence de l'état des prestations sociales. Au-delà de l'enquête nationale sur les ménages, des mesures devront être prises pour renforcer le système de suivi et d'évaluation du DSRP complet.

B. Objectifs macroéconomiques

24. Le point de décision étant présenté de manière autonome, les projections macroéconomiques utilisées sont celles qui sont analysées dans le document préliminaire de l'initiative PPTE (tableaux 4 et 5)¹¹. Les prévisions reposent sur l'hypothèse de progrès continus du processus de paix et de réconciliation, de politiques macroéconomiques saines, d'investissement accru dans l'infrastructure et les ressources humaines, de réformes structurelles qui favorisent un environnement propice aux affaires, et de politiques qui améliorent sensiblement la transparence et la gouvernance et favorisent des institutions solides et la primauté du droit. Le scénario de référence part de l'hypothèse que le Congo bénéficie des mécanismes classiques d'allègement de la dette induisant une diminution marquée du service de la dette. Il table en outre sur une recomposition des dépenses publiques privilégiant les dépenses d'équipement axées sur la lutte contre la pauvreté. Plus généralement et selon le DSRP intérimaire présenté par les autorités, les projections tablent

¹⁰ Ont pris part à cette réunion avec les autorités : l'Ambassade de France, l'Agence française de développement, le PNUD, la FAO, l'UNICEF, l'UE, l'OMS, l'UNIFEM et l'IDA.

¹¹ Les projections y afférentes sont basées sur les *Perspectives de l'économie mondiale* du printemps 2005. L'appendice I résume le cadre macroéconomique des *Perspectives* de septembre 2005; une différence majeure tient à la forte hausse des prix pétroliers mondiaux.

sur l'augmentation de la part des dépenses de lutte contre la pauvreté dans les dépenses totales pour permettre au Congo de progresser vers la réalisation des OMD.

25. Selon les hypothèses ci-dessus, la croissance annuelle prévue du PIB serait proche de 5 % sur la période 2005-2024, avec une augmentation des investissements (tableaux 4 et 5). Compte tenu de l'épuisement des réserves de pétrole exploitables, le secteur non pétrolier prendra une importance considérable à long terme. La production pétrolière devrait augmenter jusqu'en 2010, de nouveaux gisements entrant en exploitation, puis fléchir au cours des deux années suivantes, l'effet positif étant annulé par l'épuisement des gisements plus anciens. Selon les projections, le PIB hors pétrole devrait par contre être en croissance régulière au cours de la période sous l'effet, en grande partie, de l'augmentation de l'investissement induit par l'impact positif des réformes structurelles destinées, en particulier, à promouvoir l'activité du secteur privé. La croissance économique prévue est inférieure à celle qui serait nécessaire pour réduire de moitié les segments de la population vivant sous le seuil de pauvreté (soit environ 8 % par an dans le secteur non pétrolier), mais elle est jugée réaliste. À titre de référence, la croissance du PIB hors pétrole s'est établie à environ 3,3 % entre 1980 et 2004.

26. Le Congo appartenant à une union monétaire, une politique budgétaire saine est le principal instrument d'intervention dont disposent les autorités pour maintenir la stabilité macroéconomique. L'inflation annuelle devrait se situer autour de 2 % en moyenne, surtout en raison de la politique budgétaire prudente. Les projections macroéconomiques tablent sur une amélioration du solde budgétaire primaire non pétrolier liée à la mobilisation de recettes pétrolières et à une meilleure gestion des dépenses. Une série de mesures est intervenue récemment pour élargir l'assiette fiscale et étendre le champ d'action de l'administration centrale (encadré 2). Les mesures à moyen ou long terme visant à améliorer les recettes non pétrolières sont les suivantes : réalisation régulière de contrôles fiscaux; interconnexion des réseaux informatiques des divers bureaux de l'administration fiscale et des douanes; recours à un identifiant unique des contribuables; limitation des exemptions fiscales discrétionnaires. On s'attend à un renforcement sensible de la discipline fiscale des contribuables sous l'effet de l'amélioration des services publics. Ainsi, les recettes non pétrolières devraient augmenter régulièrement pour atteindre 16,5 % du PIB d'ici 2024.

27. Le solde budgétaire global devrait rester positif tout au long de la période considérée, mais diminuer fortement à partir de 2012 sous l'effet de la baisse prévue des recettes pétrolières. L'hypothèse est que les autorités continueront d'appliquer une règle budgétaire prudente aux projections des recettes pétrolières; suivant cette règle, les recettes pétrolières (et, par conséquent, les dépenses) devraient être établies sur des projections prudentes des prix pétroliers (projection du prix du pétrole des *Perspectives de l'économie mondiale* du FMI, diminuée de 4 dollars EU/baril).

28. Le volume des exportations et des importations devrait augmenter en moyenne de 3,5 et 5 % par an respectivement de 2005 à 2024. Ainsi, le solde extérieur courant passerait à une situation de léger déficit en moyenne au cours de cette période (partant d'une position moyenne légèrement excédentaire en 2000-2004). Le Congo a un besoin immédiat de

balance des paiements qui résulte principalement de la nécessité d'apurer d'importants arriérés extérieurs envers les créanciers commerciaux, pour un total d'environ 3,4 milliards de dollars EU (74 % du PIB de 2004). L'allègement de la dette sera essentiel pour combler ce besoin de financement. Celui-ci est toutefois assuré en 2005, grâce aux ressources engagées par les donateurs bilatéraux et multilatéraux et aux assurances de financement données par les créanciers du Club de Paris.

C. Gouvernance et réformes structurelles et institutionnelles

29. Eu égard à la forte dépendance du Congo vis-à-vis du pétrole, l'amélioration de la transparence des opérations dans le secteur pétrolier est un des objectifs essentiels du programme de réformes du gouvernement. Celui-ci a mis en œuvre à cette fin un certain nombre de réformes, appuyées en partie par le Projet de renforcement des capacités pour la transparence et la gouvernance, financé par l'IDA. À ce titre, des audits des comptes de la SNPC ont été réalisés (encadré 3), et les recommandations essentielles de l'audit de 1999-2001 ont été intégrées au plan d'action élaboré avec le concours de l'IDA.

30. Le plan d'action de la SNPC est en cours d'exécution, avec un peu de retard, et pour en améliorer la mise en œuvre, le gouvernement a fait appel à une société de conseil privée pour appuyer le processus. Une évaluation faite au début janvier 2006 indique que 9 des 20 actions ont été accomplies, que 5 sont proches de l'achèvement (notamment le renforcement de la Cellule hydrocarbures du Ministère des finances, l'adoption d'une stratégie de mise en valeur et de formation des ressources humaines, le rapprochement des données sur les dettes croisées avec l'État pour la période 1999-2003), les 6 actions restantes étant actuellement loin d'être réalisées. Celles-ci concernent la modélisation des réserves et des recettes pétrolières (action 1), la réforme du système comptable (action 6), la vérification des comptes partenaires (action 10), la vérification des coûts pétroliers antérieurs (action 12), l'étude des réserves pétrolières (action 13), l'élaboration de procédures opérationnelles et de manuels à l'usage des services de la SNPC (action 15), et la mise en place d'un système de gestion informatisé (action 19). Le gouvernement a souligné la nécessité de renforcer le rapprochement trimestriel des recettes, afin de s'assurer que la commercialisation directe ou indirecte du pétrole par la SNPC soit conforme aux meilleures pratiques internationales sur le plan des prix obtenus, du prélèvement fiscal, et du transfert rapide des recettes au Trésor. Il entend, à cette fin, commander des études appropriées avec l'aide de la communauté financière internationale, en particulier de l'IDA et du FMI. Ces études devraient être achevées et leurs recommandations mises en œuvre avant le point d'achèvement. En outre, le gouvernement entend prendre toutes les mesures nécessaires pour éliminer définitivement les conflits d'intérêts potentiels ou réels, résultant du fait que les dirigeants de la SNPC peuvent avoir des intérêts dans les sociétés avec lesquelles la SNPC a des relations d'affaires. Des mesures ont d'ores et déjà été prises pour éliminer plusieurs de ces conflits d'intérêts rendus publics en 2005.

31. Le gouvernement a également annoncé publiquement, en juin 2004, qu'il s'engageait à participer à l'initiative sur la transparence des industries extractives (ITIE)¹². Si les progrès vers une pleine participation à cette initiative ont été lents, il convient de mettre en exergue les faits suivants, intervenus depuis juin 2004.

- Le gouvernement a réaffirmé son engagement vis-à-vis de l'ITIE lors d'une table ronde organisée en février 2005 par *Publish What You Pay*, une ONG, à Pointe-Noire; ont également assisté à cette réunion des représentants d'autres ONG, de la compagnie pétrolière nationale (SNPC), et de compagnies pétrolières privées opérant au Congo.
- À l'issue de la conférence sur l'initiative sur la transparence des industries extractives, tenue à Londres en mars 2005, le Congo a été cité dans le communiqué faisant état des 9 pays qui ont amélioré la transparence de la gestion de leurs recettes pétrolières.
- En septembre, le gouvernement a organisé, avec la société civile et des compagnies pétrolières, un atelier sur l'ITIE au cours duquel un comité exécutif ITIE de 25 membres a été constitué. Par ailleurs, les autorités ont créé récemment un site Internet (www.mefb-cg.org/eiti) donnant des informations sur la mise en œuvre de l'ITIE au Congo. L'étape suivante sera l'élaboration du plan d'action du comité.

32. S'agissant de la gestion des dépenses publiques, le gouvernement entend : i) adopter une classification fonctionnelle des dépenses budgétaires, y compris pour les dépenses liées à la pauvreté, avec l'assistance technique du FMI et de l'IDA; ii) rationaliser la chaîne des dépenses afin de renforcer le cadre de suivi des dépenses, de l'engagement au règlement; iii) achever l'informatisation de l'exécution du budget; iv) revoir les procédures des marchés publics, avec l'assistance technique de l'IDA. En outre, le gouvernement prévoit d'adopter, avec l'assistance technique de l'IDA et du FMI, un cadre budgétaire à moyen terme. Ce cadre permettrait d'améliorer la gestion des recettes tant pétrolières que non pétrolières et de mieux aligner les dépenses sur les priorités figurant dans le DSRP, en tenant compte de la viabilité de ces dépenses. Eu égard à l'importance des recettes pétrolières dans les rentrées totales de l'État ainsi que du caractère volatil et incertain de ces recettes, il sera procédé à une actualisation régulière de l'évaluation du niveau des réserves et de l'évolution de la production pétrolière, afin d'obtenir les meilleures estimations sur le moyen et le long terme.

33. Les services de la Banque mondiale et du FMI assisteront les autorités dans l'évaluation des systèmes de gestion des finances publiques existants et dans la détermination des domaines qui appellent des réformes et une assistance technique. La Banque mondiale compte procéder dans les prochains mois à une évaluation financière intégrée pour le Congo

¹²L'Initiative sur la transparence des industries extractives prône une meilleure gouvernance dans les pays riches en ressources, par la publication et la vérification intégrale des paiements des sociétés et des recettes que l'État tire du pétrole, du gaz et des activités minières.

et organiser un séminaire en mai/juin 2006¹³. Ce processus contribuera à déterminer quelles sont les réformes essentielles qui s'imposent pour la mobilisation des recettes et la gestion des dépenses, le contrôle et les audits, ainsi que la réforme du système des marchés publics. La Banque procédera à une opération dans le cadre du partenariat PEFA (*Public Expenditure and Financial Accountability*). Si les autorités en font la demande, le FMI apporterait une assistance technique par l'intermédiaire de son Département des finances publiques, et la Banque mondiale, dans le cadre du projet pour la transparence et la gouvernance et du projet d'urgence de reconstruction et d'appui aux collectivités. Grâce à ces actions, des réformes majeures devraient être élaborées et mises en œuvre entre le point de décision et le point d'achèvement, notamment en ce qui concerne l'efficacité des dépenses publiques, en particulier celles qui portent sur la réduction de la pauvreté et l'investissement public, ainsi que les marchés publics. Au volet des recettes, il faut s'attendre à de nouvelles améliorations en matière de certification et de rapprochement des données sur les recettes pétrolières, et de mobilisation des recettes non pétrolières.

34. Le secteur forestier présente un certain nombre de déficiences, notamment la modicité des transferts de recettes au Trésor, l'abattage illégal d'arbres, la faiblesse du cadre réglementaire et le manque de transparence et de concurrence dans l'octroi des concessions. Les mesures prises par les autorités pour amorcer l'amélioration de la gestion du secteur forestier sont notamment: i) l'accueil, en février 2005, d'un Sommet des chefs d'État d'Afrique centrale, centré en grande partie sur les questions de gestion de la ressource et de gouvernance; ii) la vérification, par un cabinet d'audit indépendant, des recettes du secteur forestier pour 2004; iii) le lancement, en octobre 2005, d'un projet pilote de trois mois pour renforcer les opérations de lutte contre l'abattage illégal, avec l'assistance d'observateurs étrangers. Pour l'avenir, le gouvernement prévoit, avec l'assistance technique de l'IDA, de procéder à des réformes réglementaires et institutionnelles et d'adopter des instruments basés sur le marché.

35. Le développement du secteur privé est essentiel pour une croissance bénéfique aux pauvres, mais la compétitivité extérieure du Congo pâtit des coûts de transaction élevés (*voir*, par exemple, la base de données *Doing Business*, de la Banque mondiale)¹⁴. Parmi les actions en cours pour promouvoir le secteur, figurent la réforme du cadre légal et judiciaire des affaires, assortie de meilleures garanties des droits de propriété, et l'indépendance de la justice. Les progrès de la privatisation dans les domaines de la distribution des produits

¹³ L'évaluation financière intégrée pour un pays conjugue l'évaluation de la responsabilisation financière dans le pays, axée sur une revue de la gestion des finances publiques, avec une évaluation et une revue des procédures de passation des marchés publics du pays, centrés sur l'évaluation et la réforme du système des marchés publics.

¹⁴ Le lien vers le site Internet est : <http://rru.worldbank.org/DoingBusiness/ExploreEconomies/BusinessClimateSnapshot.aspx?economyid=49>.

pétroliers raffinés, des banques et des télécommunications devraient être consolidés. Le secteur des télécommunications, en particulier, est menacé par les goulets d'étranglement réglementaires et les restrictions de la concurrence, auxquels il faut s'attaquer pour garantir un accès ouvert et équitable et un climat propice à l'investissement. De plus, les services publics d'eau et d'électricité seront remis en état et leur gestion modernisée afin d'améliorer leurs prestations et les perspectives de privatisation. Les efforts devraient être poursuivis pour achever la mise en concession du chemin de fer vital reliant Pointe-Noire à Brazzaville.

36. Enfin, et de manière plus générale, le gouvernement entend adopter et mettre en œuvre les recommandations d'une étude diagnostique sur la gouvernance et la lutte anti-corruption, qui serait faite par un groupe indépendant d'experts de réputation internationale, assisté par la commission nationale anti-corruption.

D. Politiques sociales et sectorielles

37. Le Congo est loin d'atteindre les OMD en ce qui concerne la mortalité, la santé et l'éducation. La contribution du secteur public aux services sociaux n'a pas été suffisante pour rétablir les services amoindris ou perdus suite aux effets du conflit. Le gouvernement prévoit de prendre un certain nombre d'initiatives pour permettre au Congo de réaliser des progrès significatifs sur la voie de la réalisation des OMD.

38. Dans le secteur de l'éducation, le gouvernement a élaboré un plan d'action *Éducation pour tous*, visant à aboutir à la scolarisation primaire universelle d'ici à 2015, en améliorant l'accès, la qualité et l'efficacité. À court terme, les efforts se concentrent sur la remise en état des infrastructures détruites pendant la guerre et sur l'amélioration de l'enseignement, notamment i) en décentralisant la gestion et la prestation des services, ii) en renforçant les partenariats avec la société civile au niveau des collectivités et des écoles, iii) en formant et en recrutant des enseignants, v) en améliorant l'efficacité et la transparence du système (en particulier, en supprimant les enseignants fictifs). Le ministère de l'éducation s'est joint à la campagne de lutte contre le VIH/sida en sensibilisant les enseignants et les élèves. À moyen terme, un des objectifs essentiels sera d'améliorer l'accès, la qualité et la pertinence dans les établissements d'enseignement secondaire et supérieur en actualisant les programmes de l'enseignement technique et universitaire, en améliorant l'efficacité et en adoptant des réformes en matière de financement de l'enseignement supérieur.

39. Le système de santé est fortement dégradé et ne peut assurer les services de prévention et de traitement minimums à la population. Plusieurs facteurs jouent ici : l'état de dégradation de nombreuses infrastructures sanitaires, la contraction du personnel ajoutée à sa concentration dans les villes et à son découragement, et les problèmes qui se posent de longue date dans le secteur pharmaceutique et qui contribuent à rendre l'accès aux soins de santé trop coûteux pour les pauvres. Le ministère de la santé et de la population a élaboré récemment un Plan national pour le développement de la santé, approuvé en juin 2005, qui doit servir de base à la réforme. Depuis, le ministère a commencé à recruter du personnel de santé. En outre, le gouvernement a négocié un projet de santé avec l'Union européenne. Les objectifs de ce projet sont de soutenir le secteur pharmaceutique, en particulier à mettre en

place un organisme national indépendant des médicaments jouissant de l'autonomie de gestion, et d'aider à l'exécution des services dans trois sous-régions. Le gouvernement entretient par ailleurs un dialogue permanent avec l'IDA et compte solliciter son aide pour financer les réformes dans le secteur de la santé.

40. En ce qui concerne le VIH/sida, en 2003, le gouvernement a élaboré un plan stratégique national de lutte contre le VIH/sida (*Cadre national de lutte contre le VIH/sida*). Ce plan s'appuyait sur des recommandations formulées lors de consultations organisées dans tout le pays au cours du second semestre 2003, notamment la nécessité de mesures de prévention et de changements de comportement grâce au conseil et au dépistage précoce. En 2004, le gouvernement a obtenu un don de l'IDA destiné à financer la mise en œuvre du plan national dans cinq sous-régions (représentant 82 % de la population), notamment le financement d'interventions à effectuer par des ONG. Les plans sectoriels comprenaient une stratégie par ministère visant à sensibiliser et à aider certains groupes particulièrement vulnérables (par exemple, le ministère de la défense s'occupe des étudiants et des enseignants). Le Congo a récemment obtenu du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, un financement qui permettra de mettre en œuvre le «Cadre national de lutte contre le VIH/sida pour 2003-2006». Le financement par l'IDA et du Fonds mondial garantira la disponibilité des ressources nécessaires pour exécuter le programme de lutte contre le VIH/sida au cours des trois prochaines années. La Commission nationale pour le VIH/sida évaluera dans le courant de 2006 les progrès accomplis depuis 2003 et élaborera un nouveau plan stratégique pour 2007-2009.

41. Le Congo est fortement urbanisé : 70 % de la population environ vit en zones urbaines. Les conditions de vie dans ces zones sont caractérisées par un déséquilibre entre les quartiers du centre-ville, peu peuplés et pourvus d'un accès à une infrastructure en état de fonctionnement, et les quartiers périphériques, souvent densément peuplés et manquant d'équipements socio-économiques élémentaires. Pendant les consultations relatives à la pauvreté urbaine, organisées avec la société civile en juin-juillet 2005, le gouvernement a décidé de se concentrer sur les deux contraintes suivantes : i) garantir les droits de propriété foncière, ii) mettre en place des mécanismes de financement pour améliorer la fourniture de logements à la population. Lever ces contraintes réduirait la vulnérabilité des populations urbaines.

IV. ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE ET AIDE ÉVENTUELLE AU TITRE DE L'INITIATIVE PPTE

A. État du rapprochement des données sur la dette

42. L'analyse de viabilité de la dette présentée ci-dessous a été établie conjointement par les autorités et les services de l'IDA et du FMI¹⁵ sur la base des données prêt par prêt que les

¹⁵ La capacité de gestion de l'organisme national de gestion de la dette (Caisse congolaise d'amortissement, CCA) a été décrite à l'appendice II du document PPTE préliminaire

autorités et les créanciers ont communiquées sur l'encours de la dette contractée ou garantie par l'État et les montants décaissés à ce titre à la fin de décembre 2004. L'opération de rapprochement des données sur la dette a été menée par une mission mixte IDA-FMI à Brazzaville en septembre 2005. En décembre 2004, 80 % environ des données sur l'encours de la dette avaient été rapprochés des données des créanciers¹⁶. Les obligations financières de la SNPC envers des compagnies pétrolières privées, d'un montant de 941 millions de dollars EU, ne constituent pas un élément de la dette extérieure¹⁷. Les services de l'IDA et du FMI jugent fiables les données sur lesquelles reposent l'analyse de la viabilité de la dette, y compris celles qui concernent le secteur pétrolier.

B. Structure de la dette extérieure

43. Selon les estimations, la dette extérieure contractée ou garantie par l'État du Congo s'élève, en valeur nominale, à 9,2 milliards de dollars EU à la fin de décembre 2004, ou à 9,0 milliards de dollars EU en valeur actualisée nette (VAN), avant prise en compte du traitement de la dette envers le Club de Paris (tableaux 2 et 6)¹⁸. Cela correspond à une VAN de la dette de 661 % des recettes budgétaires, et de 252 % des exportations à la fin de 2004.

44. La dette extérieure congolaise présente un certain nombre de caractéristiques qui la rendent relativement unique parmi les PPTTE; les caractéristiques essentielles de la structure de la dette (en VAN) à la fin de 2004 sont les suivantes (graphique 1, tableau 2):

(rapport du FMI n° 05/391, novembre 2005; et rapport de l'IDA n° 33252-CG, août 2005). Les problèmes de gestion de la dette sont restés inchangés depuis l'examen du document PPTTE préliminaire par les conseils d'administration.

¹⁶ Les données sur la dette multilatérale ont été entièrement rapprochées. Les entretiens sur le rapprochement des données de la dette envers le Club de Paris ont eu lieu dans le contexte de l'accord de décembre 2004 avec le Club de Paris. Les données sur la dette commerciale envers le groupe des créanciers du Club de Londres ont été entièrement rapprochées. Les données sur la dette envers d'autres créanciers commerciaux et envers les créanciers bilatéraux ne faisant pas partie du Club de Paris ont été rapprochées en partie seulement, en raison des réponses incomplètes aux demandes de communication des états des créances pour ces deux catégories de créanciers.

¹⁷ Les paiements de ces obligations sont entièrement liées à l'existence de recettes pétrolières et aucun transfert direct de l'État ou de l'entreprise d'État n'a lieu en l'absence de telles recettes. Voir l'appendice II.

¹⁸ La VAN de la dette du Congo est proche de sa valeur nominale, ce qui s'explique par le fait que la majeure partie de la dette bilatérale a été contractée dans les années 70 et 80 à des conditions quasi commerciales.

- La dette envers les créanciers multilatéraux et celle envers les créanciers bilatéraux officiels représentent 63 % environ de l'encours total de la dette. La dette multilatérale ne représente que 4 % du total, alors que la dette bilatérale officielle en représente environ 59 %.

	VAN de la dette	
	Millions de dollars EU	Pourcentage du total
Totale 1/	9,007	100
Multilatérale	363	4
Officielle bilatérale	5,275	59
Club de Paris	4,995	55
Autre	280	3
Commerciale	3,370	37
Pour mémoire :		
Dette totale en valeur nominale	9,248	100
dont dette gagée sur le pétrole	378	4
VAN de la dette après allègement classique de la dette ²	5,176	...

Sources : autorités congolaises; estimations et calculs des services du FMI et de la Banque mondiale
 1/ Hors dette potentielle de la SNPC.
 2/ Dans l'hypothèse de l'application des conditions de Naples

- Les 37 % restants sont dus à des créanciers commerciaux. De ce montant, 55 % environ (soit 22 % du total) sont dus à des créanciers du Club de Londres qui n'ont pas entamé de poursuites contre le Congo. Le reste est dû à des créanciers de prêts gagés sur le pétrole (4 % du total) et à des créanciers qui ont entamé des poursuites contre le Congo (10 % du total).

45. Certaines des caractéristiques décrites ci-dessus contribuent à expliquer pourquoi des assurances de financement n'ont été obtenues que pour 60 % seulement de l'encours de la dette au moment du point de décision au titre de l'initiative PPTE renforcée. Des assurances financières supplémentaires, nécessaires pour atteindre le seuil des 70 % requis pour que le FMI accorde son allègement intérimaire de la dette, sont attendues en 2006. En fait, comme noté ci-dessous, un accord sur la dette avec le Club de Londres conforme au cadre PPTE renforcé permettra que les assurances de financement dépassent 80 % (le minimum requis au point d'achèvement). L'absence d'assurances de financement à hauteur de 70 % au moment du point de décision n'empêcherait toutefois pas d'autres créanciers multilatéraux d'accorder un allègement intérimaire de la dette.

46. Le 16 décembre 2004, le Congo et ses créanciers du Club de Paris sont convenus de restructurer la dette publique extérieure aux conditions de Naples. Dans l'hypothèse d'un traitement similaire par d'autres créanciers bilatéraux et commerciaux et d'un apurement des arriérés multilatéraux, l'encours de la dette extérieure s'élèverait alors à 5,2 milliards de dollars EU en VAN à la fin de 2004 (tableau 6). Le Congo a apuré tous les arriérés, ou a mis en place des plans pour les apurer.

C. Analyse de viabilité de la dette

47. L'analyse de viabilité de la dette montre qu'en 2004, le Congo présentait une dette largement supérieure au seuil de 250 % des recettes budgétaires prévu par l'initiative PPTE renforcée, même après l'application des mécanismes classiques d'allègement de la dette¹⁹. Après l'allègement classique de la dette bilatérale, on prévoit que la charge de la dette du Congo sera ramenée légèrement sous ce seuil en 2005, puis fluctuera légèrement autour de ce niveau jusqu'en 2007. Après exécution complète de l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE, on estime que le ratio VAN de la dette/recettes (y compris les nouveaux emprunts) tombera de 250 % à la fin de 2004 (après les mesures classiques d'allègement de la dette) à 162 % en 2005 (graphique 2; tableaux 3, 7 et 8). Les projections des services de l'IDA et du FMI indiquent que, dans l'hypothèse d'une croissance saine du PIB et des exportations (5 et 9 % par an, respectivement), on peut s'attendre à ce que le ratio diminue ensuite et reste largement sous le seuil PPTE de 250 % sur toute la période des projections, pour atteindre environ 66 % en 2024.

48. On s'attend à ce que le ratio service de la dette extérieure/recettes après la prestation intégrale de l'allègement PPTE diminue fortement après 2009 et reste inférieur à 10 % ensuite (graphique 2; tableau 9). Ce ratio est estimé à 32 % en 2005 et devrait rester proche de ce niveau jusqu'à la fin de 2007, point d'achèvement présumé aux fins de la simulation; jusqu'à ce point, l'allègement intérimaire aura un effet

Tableau 3. Indicateurs extérieurs 2004 et 2005/
(en pourcentage)

	Après mécanismes classiques d'allègement de la dette 2/		Après aide de l'initiative PPTE renforcée	
	2004	2005	2004	2005
Ratio VAN de la dette/recettes ^{3/}	370	248	250	162
Ratio VAN de la dette/exportations 4/	173	138	117	90
Ratio VAN de la dette/PIB	119	94	80	61
Ratio service de la dette/recettes 3/	...	21	...	32
Ratio service de la dette/exportations 4/	...	10	...	15
Pour mémoire :				
Recettes de l'État/PIB 3/	32	38	32	38
Exportations/PIB 4/	69	68	69	68

Sources : autorités congolaises.

1/Tous les indicateurs de la dette font référence à la dette garantie par l'État et sont définis après rééchelonnement, sauf indication contraire.
2/Rend compte d'une opération hypothétique sur le stock de la dette aux conditions de Naples à la fin de 2004 pour les créanciers officiels bilatéraux et commerciaux.
3/Les recettes sont, par définition, les recettes de l'administration centrale, à l'exclusion des dons.
4/ Exportations de biens et services définis dans FMI, *Manuel de la balance des paiements*, 5^{ème} édition, 1993. Sur la base d'une moyenne sur 3 ans des exportations par rapport à l'année précédente.

plus limité sur le service de la dette. Après 2009, on prévoit que l'allègement de la dette combiné avec le caractère concessionnel de la nouvelle dette fera baisser sensiblement ce ratio. Grâce à la normalisation des relations du Congo avec la communauté financière internationale, les obligations au titre du service de la dette au cours de la période 2006–2009 sont considérables et, même après l'allègement de la dette au cours de cette période, la

¹⁹ Les hypothèses qui sous-tendent l'allègement de la dette sont fournies à la section IV.E.

participation des bailleurs de fonds sera importante pour alléger cette charge. À compter de 2010, on s'attend à ce que le service de la dette reste égal ou inférieur à la charge moyenne (environ 5 %) des autres PPTE ayant atteint le point de décision.

49. Depuis la délivrance du document préliminaire, les prix mondiaux du pétrole ont augmenté sensiblement : l'augmentation annuelle moyenne prévue est de 16,30 dollars EU le baril pendant la période de simulation de l'analyse de viabilité. Celle-ci, qui utilise une mise à jour préliminaire du cadre macroéconomique, confirme le problème du surendettement du Congo en 2004 (détails fournis à l'appendice I). Ce surendettement serait considérablement atténué après l'application des mécanismes classiques d'allègement de la dette, et le profil de la dette du Congo atteindrait un niveau confortable après l'allègement au titre de l'initiative PPTE renforcée. Les simulations indiquent aussi que le ratio VAN de la dette/recettes tomberait largement sous le seuil des 250 % à partir de 2005, après application des mécanismes classiques d'allègement de la dette.

D. Analyse de sensibilité

50. Deux scénarios différents ont été réalisés pour simuler la trajectoire des indicateurs de la charge de la dette extérieure du Congo après l'aide fournie au titre de l'initiative PPTE (graphique 3; tableau 10). Ces scénarios illustrent la vulnérabilité de la dynamique de la dette du Congo à divers types de chocs exogènes. Un de ces scénarios examine la sensibilité des projections aux effets d'une baisse des prix pétroliers sur les exportations et les recettes de l'État, dans l'hypothèse d'un niveau inchangé d'assistance et d'investissement extérieurs. Le prix du pétrole sur le marché international est, par hypothèse, 40 % plus bas que le scénario de référence pendant toute la période des projections, le facteur de prudence étant inchangé à 4 dollars EU le baril; les effets secondaires sur la croissance du PIB sont également pris en compte²⁰. Le ratio VAN de la dette extérieure/recettes augmente sensiblement; au cours de la période 2005-2014, ce ratio est en moyenne supérieur d'environ 30 points de pourcentage par an au ratio du scénario de référence. Le second scénario étudie l'impact d'un ralentissement de 3 points de pourcentage de la croissance du PIB non pétrolier par rapport au scénario de référence pendant toute la période des projections. L'impact de ce choc, bien que moins prononcé à moyen terme que l'effet des prix pétroliers, augmente au fil du temps à mesure que la part du secteur non pétrolier croît. Le ratio VAN de la dette extérieure/recettes au cours de la période 2015-2024 est supérieur d'environ 25 points de pourcentage par an au du ratio du scénario de référence. Il n'empêche que, dans les deux scénarios, le ratio VAN de la dette/recettes reste sous le seuil des 250 % pendant la période de la simulation.

²⁰ Le prix moyen du pétrole pendant la période des projections, tel qu'il en résulte, est conforme à la moyenne historique au cours de la période 1985-2004.

51. Une autre analyse de viabilité de la dette, qui repose sur la méthode du cadre conjoint de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu approuvé en 2005 par le FMI et la Banque mondiale, et qui comprend les tests de résistance uniformisés de ce cadre, figure à l'appendice III.

E. Aide éventuelle au titre de l'initiative PPTE

52. L'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE renforcée devrait réduire d'un tiers environ la dette extérieure du Congo (après prise en compte de l'incidence des mécanismes classiques d'allègement de la dette). La prestation de l'allègement classique de la dette réduit à environ 370 % le ratio dette/recettes; réduire ce ratio davantage pour atteindre l'objectif PPTE de 250 % implique un facteur de réduction commun de 32,4 % pour tous les créanciers²¹, ce qui serait équivalent à un allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE renforcée d'un montant de 1.679 millions de dollars EU en VAN à la fin de 2004 (tableau 11)²².

53. De l'allègement total de la dette au titre de l'initiative PPTE renforcée, les créanciers multilatéraux contribueraient 118 millions de dollars EU en VAN, et les créanciers bilatéraux du Club de Paris, 913 millions de dollars EU. On attend des créanciers commerciaux et des autres créanciers bilatéraux officiels qu'ils participent à l'allègement à hauteur, respectivement, de 590 millions de dollars EU et de 58 millions de dollars EU en VAN. Sur la base du profil temporel et des modalités présentés ci-après, l'allègement total du service de la dette avoisinerait 2.906 millions de dollars EU. Les projections du profil temporel d'une aide éventuelle au titre de l'initiative PPTE renforcée ont été établies sur la base des hypothèses ci-dessous :

²¹ Le facteur de réduction commun est plus faible que dans le document PPTE préliminaire en raison de la hausse des recettes pétrolières (le document préliminaire était basé sur les données de fin 2003). Les recettes budgétaires exprimées en dollars EU ont augmenté de 34 % en 2004.

²² En juillet 2005, les pays du G-8 ont proposé la réduction de la totalité de la dette en cours envers le FMI, l'IDA et la BAfD pour tous les pays ayant atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE. En atteignant le point d'achèvement, le Congo serait admissible à un allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE et de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM). L'allègement de la dette au titre de l'IADM concernera uniquement l'encours de la dette envers le FMI, l'IDA et la BAfD à la fin de 2004. Entre la fin de 2004 et le point d'achèvement, le Congo continuera de satisfaire à ses obligations envers ces trois institutions. L'impact de l'IADM est évalué à l'appendice III, sous la rubrique relative à l'analyse de viabilité de la dette des pays à faible revenu. L'IADM aura un effet limité sur la viabilité de la dette congolaise, étant donné la structure de celle-ci.

- Pour les créanciers bilatéraux du Club de Paris, les flux sont rééchelonnés aux conditions de Cologne (soit une réduction de 90 % en VAN) une fois le point de décision atteint, avec apport du reste de l'aide au point d'achèvement, sous la forme d'une opération sur le stock de la dette (tableau 12).
- L'aide du FMI s'élève au total à 8,08 millions de dollars EU en VAN. L'aide intérimaire du FMI est fournie un an après l'approbation du point de décision, pour autant que les assurances de financement nécessaires soient en place (tableau 13). Compte tenu de la structure de la dette congolaise (les prêts consentis par les créanciers multilatéraux et ceux du Club de Paris ne représentent que 60 % du total de la dette), il sera nécessaire que d'autres créanciers participent à l'initiative PPTE renforcée pour atteindre le seuil des 70 % en assurances de financement requis pour que le FMI décaisse son aide intérimaire²³. Les obligations de remboursement du principal au titre des prêts FRPC du FMI commenceront à échoir en 2010. L'aide intérimaire du FMI sera donc utilisée pour payer les intérêts au titre des prêts FRPC du FMI qui sont exigibles entre 2007 et la fin de 2009. Le FMI fournira la majeure partie de son allègement après le point d'achèvement.
- L'aide de l'IDA s'élèvera au total à 49 millions de dollars EU en VAN (tableau 14). Immédiatement après l'approbation de la date du point de décision par les conseils de l'IDA et du FMI, l'IDA commencera à fournir un allègement du service de la dette sous la forme d'une réduction du service de l'encours de la dette décaissée à la fin de 2004. Lorsque le Congo parviendra au point d'achèvement, cet allègement du service de la dette deviendra irrévocable et se poursuivra jusqu'en 2021.
- L'aide du Groupe de la BAfD sera fournie entièrement sous la forme de l'opération d'apurement des arriérés au titre du mécanisme en faveur des pays sortant de conflit (PCCF) (encadré 4).
- Le traitement de la dette bilatérale officielle hors Club de Paris et de la dette commerciale sera conforme à celui de la dette envers les créanciers du Club de Paris. Comme noté ci-avant, une partie de la dette commerciale (estimée à 11 % de l'encours de la dette en VAN) continue à faire l'objet d'un recours en justice de créanciers. On s'attend toutefois à ce qu'un accord avec les créanciers du Club de Londres après le point de décision porte les assurances de financement à plus de 80 % (le minimum requis au point d'achèvement). Néanmoins, trouver un accord sur la restructuration et l'allègement de la dette avec les créanciers qui ont introduit un recours pourrait être difficile et poser des problèmes d'uniformité de traitement.

²³ Les autorités congolaises prévoient de faire des propositions concrètes aux créanciers du Club de Londres et aux autres créanciers dès que l'initiative PPTE renforcée est en place.

Encadré 4. Apurement des arriérés extérieurs

La **Banque africaine de développement** (BAfD) a approuvé en juillet 2004 des principes d'action généraux pour aider les pays sortant de conflit à apurer leurs arriérés à son égard. Ces principes reposent sur le partage des coûts de financement entre le pays, les donateurs et le mécanisme en faveur des pays sortant de conflit (PCCF) de la BAfD¹. La fraction du coût prise en charge par chaque participant est déterminée au cas par cas. Pour le Congo, le cadre suivant a été adopté: le pays a versé 34,3 millions de DTS pour apurer un tiers des 100 millions de DTS d'arriérés à la fin de 2003, les donateurs (France, Norvège et Commission européenne) ont engagé 32,4 millions de DTS et la BAfD a approuvé un don de 33,3 millions de DTS au titre du mécanisme en faveur des pays post-conflit pour l'apurement des arriérés restants.

La **BADEA** a consenti au rééchelonnement de 25,6 millions de dollars EU d'arriérés en octobre 2001. Il était entendu que les arriérés seraient remboursés en 13 ans à des conditions concessionnelles. Initialement, le Congo n'a pas respecté l'accord, mais il a repris les versements en 2003. À la réception des montants en souffrance, la BADEA a convenu que les autorités pourraient effectuer les paiements restants selon le profil fixé dans l'accord de 2001.

Les arriérés envers le **Fonds de l'OPEP** ont été éliminés par le biais d'un programme d'importation de produits de base de 13 millions de dollars EU. Les autorités avaient encore à rembourser 12,1 millions de dollars EU d'arriérés à la fin de 2003, et le programme d'importation de produits de base a financé le paiement de ces arriérés au cours de l'année civile 2004. Le montant du prêt au titre du programme d'importation de produits de base sera remboursé en 9 ans à des conditions concessionnelles.

Les arriérés envers l'**Union européenne**, d'un montant d'environ 39,2 millions de dollars EU, ont été apurés à l'aide d'un don de l'UE, principalement au moyen d'une réaffectation de 38,2 millions de dollars EU de ressources du Fonds européen de développement déjà promises au Congo.

En 2003, le Congo a remboursé 2,9 millions de DTS d'arriérés au **FIDA**, et 1,5 million de dollars EU à la Banque de développement des États de l'Afrique Centrale (**BDEAC**).

Les **créanciers du Club de Paris** ont restructuré la dette publique extérieure du Congo le 16 décembre 2004. Le montant de la dette concernée était de 3.020 millions de dollars EU. L'accord traite, aux conditions de Naples, les arriérés accumulés à la fin de septembre 2004 (y compris les intérêts de retard) et la dette arrivant à échéance entre le 1^{er} octobre 2004 et le 30 septembre 2007. Les dettes au titre de l'aide publique au développement (APD) antérieures à la date butoir ont été rééchelonnées sur 40 ans, avec un délai de grâce de 16 ans. 67 % de la dette commerciale antérieure à la date butoir ont été annulés; le montant restant a été rééchelonné sur 23 ans, avec un délai de grâce de 6 ans. Les arriérés afférents à la dette postérieure à la date butoir et une partie des intérêts dus sur la dette restructurée ont été rééchelonnés sur une période de 3 ans (du 1^{er} octobre 2004 au 30 septembre 2007). En septembre 2005, tous les accords bilatéraux avaient été signés.

Les autorités mènent actuellement des négociations pour régler les arriérés envers les **créanciers non membres du Club de Paris** (Algérie, Angola, Koweït, Libye et Arabie saoudite). Le Fonds de l'Arabie saoudite s'est déclaré disposé à examiner la question d'un allègement supplémentaire lorsque le Congo aura atteint le point de décision. Le Fonds du Koweït s'est également déclaré prêt à appliquer à ses prêts au Congo l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE renforcée. Les autorités comptent entamer dans les prochains mois des discussions avec les Émirats arabes unis, la Chine, la France (services postaux et hospitaliers) et la Roumaine.

Le gouvernement a mené des négociations avec le comité de coordination du **Club de Londres**. Les deux parties sont convenues de négocier le règlement des arriérés après le point de décision.

Le gouvernement compte apurer les arriérés envers les **autres créanciers commerciaux actifs** à des conditions comparables à celles de l'initiative PPTE renforcée.

¹ Le mécanisme en faveur des pays sortant de conflit est une entité autonome légale relevant du Fonds africain de développement (FAfD), dont le seul but est d'aider, par l'octroi de dons, les pays qui y sont admissibles à apurer leurs arriérés envers le Groupe de la BAfD. Le mécanisme est financé à hauteur de 100 millions de DTS sur les allocations du revenu net de la BAfD, de 100 millions de DTS sur les ressources du FAD-10 et de 7 millions de DTS sur les allocations du revenu du Fonds spécial du Nigeria.

- Tous les autres créanciers offrent une réduction du service de la dette à partir du point de décision ou du point d'achèvement, selon leurs pratiques, jusqu'à ce que leurs apports atteignent le niveau requis par l'initiative PPTE renforcée.

V. POINT D'ACHÈVEMENT FLOTTANT

A. Conditions du passage au point d'achèvement flottant

54. Les services de l'IDA et du FMI sont parvenus à un accord avec les autorités sur les conditions du passage au point d'achèvement, qui sont résumées à l'encadré 5. Ces conditions sont représentatives des avis exprimés par les administrateurs lors de l'analyse du document préliminaire relatif à l'initiative PPTE, ainsi que des préoccupations légitimes exprimées par d'autres parties prenantes concernées. Outre les conditions générales types, les conditions particulières concernent certains secteurs, à savoir la gestion des finances publiques; la gestion des ressources naturelles (pétrole et foresterie); la réforme des télécommunications; et la réforme de la santé et de l'éducation de base. Toutefois, il a été décidé que des audits annuels successifs seraient nécessaires pour les conditions concernant la gouvernance et le secteur du pétrole, à savoir les conditions 5, 5i), 5ii), 5iii).

- En ce qui concerne la gestion des finances publiques, la première condition concerne la mise en place d'une classification fonctionnelle des dépenses (y compris d'une sous-classification pour les dépenses liées à la réduction de la pauvreté) et la présentation du budget selon cette classification. Cette mesure devrait garantir que toutes les dépenses, en particulier celles afférentes aux programmes de dépenses de lutte contre la pauvreté, puissent être suivies de l'engagement au décaissement. Ces objectifs seront encore renforcés par l'adoption d'un cadre à moyen terme pour la gestion des dépenses. La condition liée à l'investissement public a pour but d'améliorer le rendement économique et social du programme d'investissement public, en particulier, celui qui est financé par le budget national (environ 5 à 6 % du PIB), qui représente 80 à 90 % de la formation de capital du gouvernement central. Cette condition est complétée par celle relative à la réforme du système des marchés publics (législation et institutions), nécessaire pour améliorer la gouvernance, la concurrence et la transparence.
- La condition relative à la gouvernance est l'établissement d'une évaluation large et détaillée des questions de gouvernance, les autorités étant conscientes que l'impression générale est que la corruption demeure un problème majeur au Congo. Les autorités ont convenu qu'il est urgent de s'attaquer à présent à ce problème, en particulier pour garantir l'utilisation appropriée de l'aide d'urgence à obtenir au titre de l'initiative PPTE renforcée (environ 2,9 milliards de dollars EU en valeur nominale). Cette condition est complétée par des conditions particulières qui ont trait aux secteurs des ressources naturelles, où la mauvaise gouvernance et la corruption sont jugées particulièrement préoccupantes.

Encadré 5. Conditions du passage au point d'achèvement flottant

1. **DSRP**: rédaction d'un DSRP complet suivant un processus participatif et application satisfaisante, pendant au moins un an, des mesures recommandées, confirmée par un rapport d'étape annuel transmis aux services du FMI et de l'IDA.
2. **Stabilité macroéconomique**: maintien de la stabilité macroéconomique attesté par la mise en œuvre satisfaisante du programme soutenu par la FRPC ainsi que d'un éventuel nouveau programme appuyé par le FMI.
3. **Priorités des dépenses publiques**: alignement des priorités des dépenses publiques sur les priorités identifiées dans le DSRP intérimaire, et, lorsqu'il sera achevé, dans le DSRP, qui mettent l'accent sur la croissance au bénéfice des pauvres.
4. **Gestion des dépenses publiques**: i) mise en place d'un système de classification fonctionnelle des dépenses publiques, y compris celles liées à la pauvreté, conformément au manuel de *Statistiques de finances publiques du FMI*, et préparation des budgets publics selon cette nouvelle classification; ii) mise en œuvre d'un nouveau système de gestion de l'investissement public en vue de garantir une sélection rigoureuse et une exécution et un suivi efficaces des projets; soumission à l'IDA, pour examen, des projets de programmes d'investissements publics pour 2007; iii) adoption et application satisfaisante, par les autorités, d'un nouveau code des marchés publics (qui favorise la transparence et la concurrence), conforme à la meilleure pratique internationale; iv) adoption, par le gouvernement, d'un cadre à moyen terme pour la gestion viable des dépenses et des recettes publiques, avec l'assistance technique des services de l'IDA et du FMI.

5. Gouvernance et gestion des ressources naturelles

Gouvernance: réalisation d'une étude diagnostique de la gouvernance et de la corruption par un groupe indépendant d'experts de réputation internationale, assisté par une commission nationale anti-corruption, sur la base d'un mandat établi en concertation avec les services de l'IDA et du FMI. Le mandat et la composition de la commission nationale anti-corruption satisferont les services de l'IDA et du FMI. Adoption, par le gouvernement, d'un plan d'action établi en concertation avec les services de l'IDA et du FMI, dans le but d'améliorer la gouvernance et de réduire la corruption, et mise en œuvre soutenue dudit plan d'action pendant la conduite des audits mentionnés aux alinéas 5 i) et 5 ii). Évaluation de la mise en œuvre du plan d'action par les services de l'IDA et du FMI sur la base d'un examen indépendant par des experts internationaux jugés acceptables par l'IDA et le FMI.

Secteur pétrolier:

- i) évaluation, par les services de l'IDA et du FMI, de la conformité du système interne de contrôles et de la comptabilité de la SNPC avec les normes et meilleures pratiques internationales, sur la base des conclusions des audits annuels successifs réalisés par un cabinet indépendant de réputation internationale, et certifiées par la commission nationale anti-corruption.
- ii) réalisation, par une société indépendante de réputation internationale, d'une étude diagnostique des pratiques en matière de commercialisation du pétrole par la SNPC, sur la base d'un mandat établi en concertation avec les services de l'IDA et du FMI. Attestation, par les services de l'IDA et du FMI sur la base des conclusions des audits successifs effectués par une société indépendante de réputation internationale, de la mise en conformité de la commercialisation du pétrole par la SNPC avec la meilleure pratique internationale sur la base des recommandations de l'étude diagnostique, et que cette mise en conformité débouche sur des valeurs marchandes du pétrole vendu qui sont concurrentielles et équitables pour le Congo;¹ et
- iii) adoption et application par le gouvernement, certifié par la commission nationale anti-corruption pendant la conduite des audits mentionnés aux alinéas 5i) et 5ii), d'un texte législatif imposant:
 - la déclaration obligatoire à la Cour des comptes, par les membres du conseil exécutif de la SNPC et les personnes chargées de la gestion au sein de la SNPC et de ses filiales, au moment de leur nomination et chaque année ensuite, de leurs participations ou autres intéressements dans des sociétés ayant des relations d'affaires avec la SNPC ou ses filiales, ainsi que la vérification et la publication annuelle des déclarations précitées par la Cour des comptes.
 - le dessaisissement, par les membres du conseil exécutif de la SNPC et les personnes chargées de la gestion au sein de la SNPC et de ses filiales, de ces participations et/ou autres intéressements dans le délai de 6 mois à compter de leur nomination, et l'interdiction de prendre tout intéressement dans des sociétés ayant des relations d'affaires avec la SNPC pendant la durée de leur mandat.

Secteur de la foresterie: examen de la gestion et de la législation du secteur de la foresterie avec l'aide de l'IDA; adoption par le gouvernement des mesures recommandées par cet examen visant à promouvoir la concurrence, la transparence et le développement durable de ce secteur.

6. **Réforme structurelle**: examen et adoption d'un cadre réglementaire pour le secteur des télécommunications instaurant la concurrence au niveau des passerelles internationales et de l'accès hertzien.
7. **Secteurs sociaux: Éducation**: mise en œuvre, courant 2006, d'une stratégie visant à éliminer les travailleurs fictifs du budget de l'éducation et à augmenter d'au moins 1.000 unités par an jusqu'en 2007 l'effectif des enseignants dans l'enseignement primaire. **Santé**: porter à 60 % au moins la part des médicaments génériques dans le total des dépenses de médicaments effectuées par la centrale d'achat. **VIH/sida**: porter de 4 actuellement à au moins 10 en 2006 et 15 en 2007 le nombre de centres de conseil et de dépistage dans le domaine du sida, et adopter des mesures d'accompagnement (personnel, équipement et campagne de sensibilisation).

8. **Gestion de la dette extérieure**: i) publication, chaque trimestre, des données et projections relatives à la dette extérieure sur un site Internet de l'État; ii) centralisation de toutes les informations sur la dette, y compris la dette garantie, au sein de la Caisse congolaise d'amortissement (CCA).

¹ Par meilleure pratique internationale, on entend notamment la fixation des prix en régime de pleine concurrence ou, à défaut, la référence à un étalon de prix du pétrole pour les pétroles bruts congolais, assorti des ajustements appropriés pour tenir compte des différences sur le plan du transport et de la qualité.

- Les conditions pour le secteur pétrolier sont les suivantes: i) améliorer le système comptable et les contrôles internes de la SNPC; ii) améliorer ses pratiques en matière de commercialisation; iii) réduire la possibilité de conflits d'intérêts pour les administrateurs et les cadres (ayant un mandat de gestion) au sein de la SNPC et de ses filiales. La condition relative à la comptabilité répond notamment à la conclusion des vérificateurs externes, qui ont jugé «non vérifiables» les comptes de la SNPC, entreprise importante sous l'angle macroéconomique puisque i) elle surveille le secteur pétrolier et les flux budgétaires pour le compte de l'État, ii) elle commercialise quelque deux tiers de la part de l'État du pétrole congolais et environ 40 % des recettes pétrolières globales du pays. La condition qui concerne la commercialisation est destinée, en particulier i) à aligner la commercialisation du pétrole par la SNPC sur les meilleures pratiques internationales de manière à obtenir des prix concurrentiels et équitables après ajustement pour frais de transport et surpris/décotes, ii) à s'assurer que toutes les recettes dues à l'État par la SNPC et toutes sociétés du secteur privé qu'elle emploie soient effectivement versées à la SNPC puis transférées au Trésor. À cette fin, en signe de bonne foi, les autorités ont convenu de fournir à KPMG, ainsi qu'à l'IDA et au FMI, la documentation qui avait été réclamée par KPMG lorsque celle-ci avait entrepris le processus de certification des recettes pétrolières de 2004. La troisième condition vise à assurer l'élimination des conflits d'intérêts constatés récemment et à éviter leur réapparition.
- Les conditions dans le secteur de la foresterie, deuxième secteur de production du pays et qui revêt une importance particulière pour l'environnement, ont été retenues suite au résultat des études et audits budgétaires effectués ces dernières années dans le secteur (notamment les études relatives à la certification du budget, des institutions et des recettes). Des améliorations nécessaires ont été relevées dans les domaines suivants : exécution des plans de gestion obligatoires pour toutes les forêts de production et zones tampon; coordination entre les ministères chargés des forêts et des finances pour les questions qui ont trait à la fixation, au recouvrement et au transfert des taxes forestières au Trésor; examen et amélioration du régime de taxation des forêts en 2003 et des clauses de responsabilité sociale des sociétés forestières (cahiers des charges); renforcement du système d'octroi des contrats forestiers par une transparence accrue et une utilisation plus importante de critères financiers; amélioration de la lutte contre le bûcheronnage illégal et le braconnage par l'utilisation d'observateurs de tierces parties.
- La troisième condition concerne le secteur des télécommunications et a pour objectif de veiller à ce que les télécommunications internationales ne soient plus monopolisées par un opérateur public ou privé, comme c'est le cas actuellement (le décret 466 d'octobre 2004 a rétabli les pouvoirs monopolistiques sur les passerelles internationales et créé des goulets d'étranglement en accordant à Sotelco, l'opérateur en place, l'exclusivité entière sur le marché de l'accès hertzien). L'application du décret 466 obligerait le secteur congolais des télécommunications à effectuer un pas important en arrière, en contradiction avec toutes les pratiques réglementaires internationales en vigueur. Premièrement, contraindre les opérateurs mobiles à faire

transiter physiquement et/ou financièrement tout leur trafic international par Sotelco menacerait fortement leur viabilité économique. Deuxièmement, établir l'exclusivité de l'accès hertzien dissuaderait fortement les investissements dans le secteur.

- Les conditions sociales répondent aux problèmes les plus urgents dans le secteur de l'éducation, qui souffre d'un manque critique d'enseignants qui doit être comblé pour accélérer l'amélioration des résultats éducatifs. Dans le secteur de la santé, le but est de renforcer la disponibilité de médicaments génériques de qualité et l'accès à ceux-ci et, en ce qui concerne le sida, de garantir que ceux qui le souhaitent puissent connaître leur état sérologique et être en mesure de changer de comportement de manière à ne pas infecter d'autres personnes et de pouvoir se faire soigner à temps.
- Enfin, la condition relative à la gestion de la dette est destinée à améliorer la disponibilité d'informations relatives à la dette et la gestion de la dette extérieure.

Ces conditions sont jugées essentielles pour le succès de l'initiative PPTE renforcée au Congo

B. Suivi des conditions du passage au point d'achèvement flottant

55. Les services de l'IDA et du FMI collaboreront étroitement afin d'assurer un suivi des conditions du passage au point d'achèvement. Chaque institution jouera le rôle principal dans les domaines où elle est la plus compétente, tout en intégrant les contributions des services de l'autre institution. Le suivi de la stabilité macroéconomique et de contrôle et de la gestion du budget incombera principalement aux services du FMI. Les services de l'IDA, pour leur part, dirigeront l'évaluation de l'avancement de la rédaction et de l'application du DSRP, et des conditions sectorielles qui se rapportent à la gouvernance, à la prestation des services, à la gestion des dépenses publiques et au suivi des dépenses de lutte contre la pauvreté. Les services du FMI et de l'IDA assureront conjointement le suivi des conditions relatives à la transparence dans les secteurs pétrolier et de la foresterie, et aux progrès dans l'amélioration de la gestion de la dette extérieure.

C. Utilisation et suivi de l'allègement de la dette consenti au titre de l'initiative PPTE renforcée

56. Les autorités se sont engagées à utiliser l'aide au titre de l'initiative PPTE pour accroître les dépenses de lutte contre la pauvreté. Garantir l'utilisation effective de l'allègement de la dette pour la croissance et les dépenses au bénéfice des pauvres et la capacité de modifier la composition des dépenses en faveur de la lutte contre la pauvreté et d'en assurer le suivi sont des éléments clés de l'initiative PPTE. Ces objectifs nécessiteront des efforts permanents pour renforcer la programmation, la gestion et le contrôle des dépenses, et pour améliorer l'exécution des services dans les secteurs clés. L'assistance technique de l'IDA et du FMI en matière de gestion des dépenses publiques sera essentielle, s'agissant de mettre en place des capacités suffisantes pour la gestion du budget (encadré 6).

57. L'allègement intérimaire est à la discrétion de chaque créancier, sous réserve du maintien de résultats satisfaisants dans le cadre des deux programmes supervisés par la Banque mondiale et le FMI. Avant le point d'achèvement, afin de garantir l'utilisation efficace de l'allègement intérimaire, la dépense de l'assistance intérimaire sera contrôlée au moyen d'un compte spécial du Trésor à la banque centrale régionale (*Banque centrale des États d'Afrique centrale*) sur lequel seront déposées les économies réalisées sur le service de la dette intérimaire. Les dépenses effectuées sur ce compte seront limitées aux catégories convenues de dépenses de réduction de la pauvreté, seront suivies par une commission composée de représentants des donateurs internationaux dotés du statut d'observateur et de Congolais de la société civile, et soumises à des audits annuels indépendants publiés. À cet égard, le Congo utilise actuellement une classification budgétaire par catégorie économique, qui orientera initialement la définition et le suivi des dépenses au bénéfice des pauvres. Ce système sera amélioré lorsque le gouvernement adoptera une classification fonctionnelle des dépenses budgétaires avec l'assistance technique de l'IDA et du FMI. L'introduction rapide de cette classification fonctionnelle des dépenses, et le renforcement de la gestion des investissements et de la passation des marchés publics, contribueraient à orienter l'assistance de l'allègement de la dette vers les priorités énoncées dans le DSRP intérimaire, et, lorsqu'il aura été préparé, dans le DSRP.

Encadré 6. Dépenses prioritaires

Gouvernance

- Financer un système de suivi et d'évaluation axé sur les résultats, en tant qu'outil de gestion pour une utilisation efficace des ressources publiques.
- Financer la réforme du système judiciaire.

Protection sociale

- Réinstaller et réintégrer les ex-combattants et les victimes des conflits civils.
- Mettre en place des filets de sécurité sociaux liés à la création d'emplois, en particulier pour les jeunes.

Infrastructure/Zones urbaines

- Remettre en état les routes, en particulier les voies d'accès rurales.
- Remettre en état les systèmes de distribution d'eau et étendre les zones couvertes.
- Remettre en état les réseaux électriques.

Santé

- Intervenir pour lutter contre l'extension du VIH/sida.
- Promouvoir la vaccination, une bonne hygiène, l'utilisation de sels de réhydratation, et de bonnes pratiques nutritionnelles; l'utilisation de moustiquaires pour prévenir le paludisme, et de préservatifs pour éviter les grossesses non désirées et les maladies sexuellement transmissibles.
- Remettre en état l'infrastructure sanitaire.

Éducation

- Augmenter de manière sensible la part des dépenses consacrées à l'enseignement primaire dans le total des dépenses publiques.
- Embaucher du personnel enseignant supplémentaire (pour les écoles primaires).

Zones rurales

- Améliorer les routes rurales.

D. Points de vue des autorités

58. Les autorités ont insisté sur le fait que la dette extérieure du Congo restait insoutenable et qu'elle pourrait retarder encore les programmes de réforme économique et sociale du Congo. Ils ont relevé par ailleurs qu'une fraction importante de la population vit dans la pauvreté et n'a pas accès aux nécessités élémentaires comme l'éducation, la santé et l'eau salubre. Les dix années de guerre civile ont accentué le déclin économique et créé un chômage massif, sources d'un appauvrissement permanent.

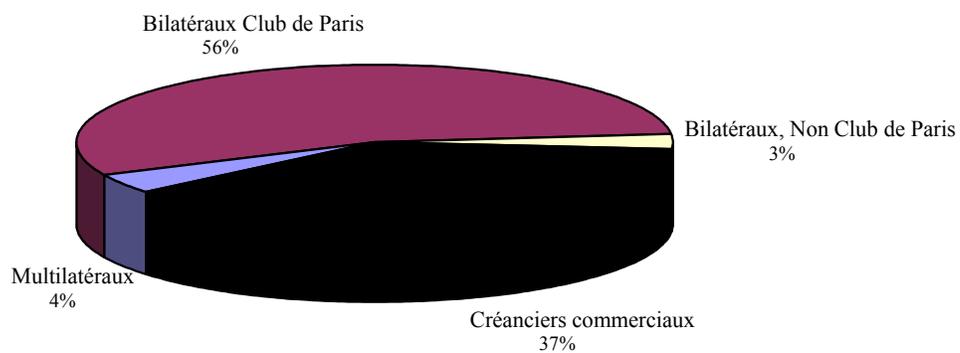
59. Les autorités ont mis l'accent sur le fait que, depuis la fin de 2002, le Congo s'est engagé de manière irréversible sur la voie du renforcement de la paix, de la stabilité économique et des réformes des politiques et qu'elles entendent placer ainsi le pays sur une trajectoire durable de croissance et de réduction de la pauvreté. Les autorités, tout en étant reconnaissantes pour l'aide financière et technique déjà reçue de la communauté internationale, souhaitent à présent accéder le plus tôt possible à l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE renforcée. Elles prévoient d'apurer les arriérés envers tous les créanciers extérieurs privés, selon des modalités compatibles avec cette initiative. L'allègement de la dette que permet l'initiative PPTE renforcée contribuerait à financer des programmes sociaux et d'infrastructure essentiels et permettrait au gouvernement d'accélérer et d'intensifier les efforts de reconstruction, et d'améliorer l'accès à l'enseignement primaire, aux soins de santé préventifs et à l'infrastructure urbaine et rurale.

VI. POINTS DE DISCUSSION

60. Le présent document renferme une évaluation au point de décision de l'admissibilité du Congo à une aide au titre de l'initiative PPTE renforcée, qui est soumise aux conseils d'administration des deux institutions pour approbation. En outre, les administrateurs sont invités à donner des avis et des conseils sur les questions ci-dessous.

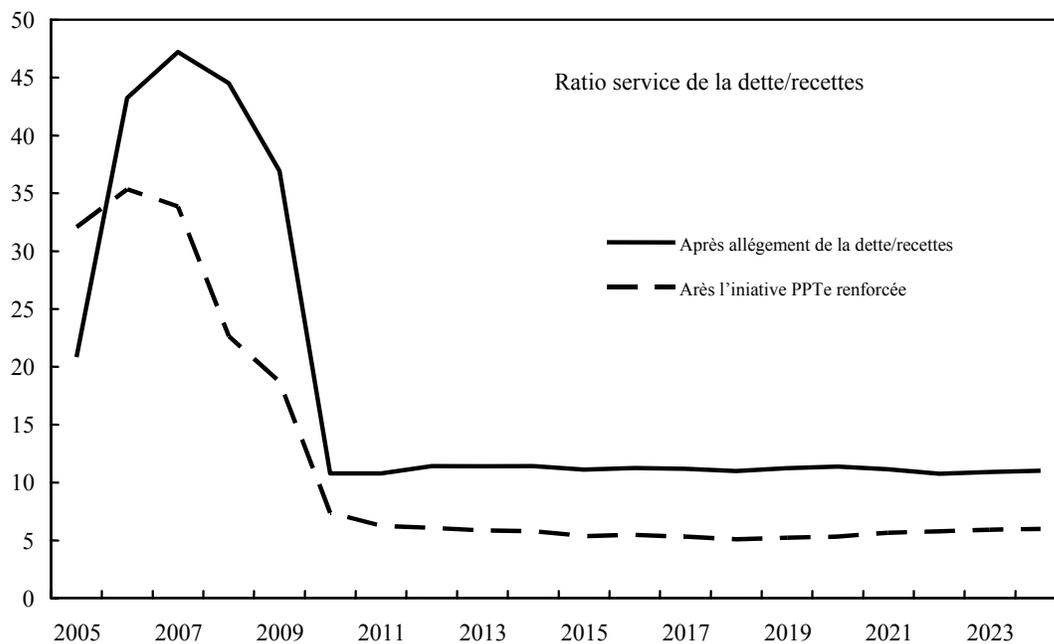
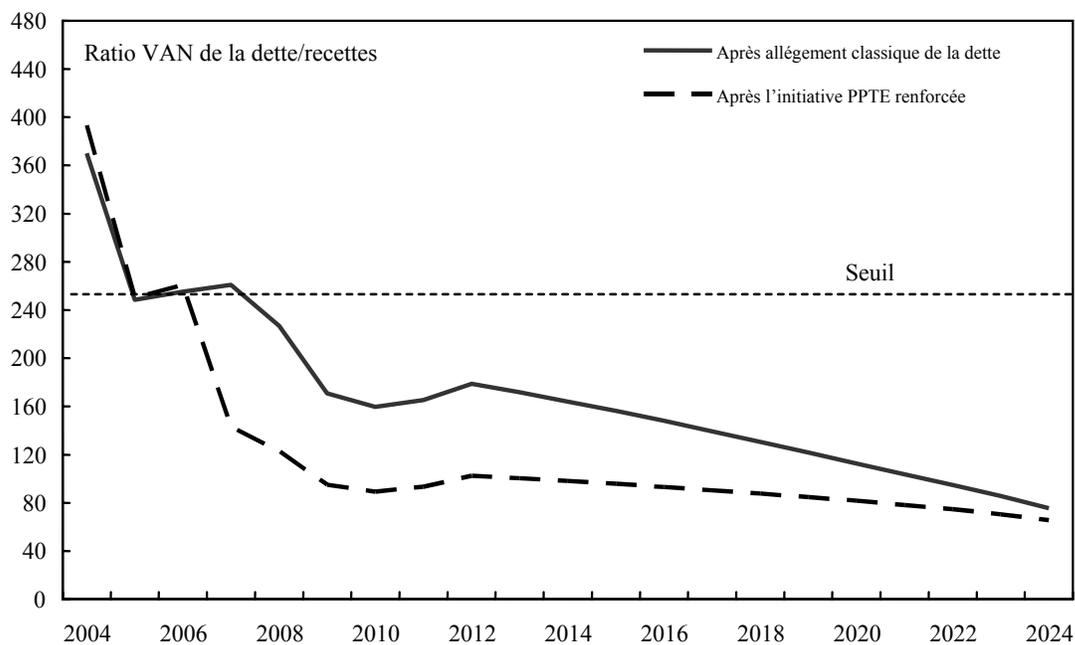
- **Admissibilité et point de décision.** Les administrateurs conviennent-ils que le Congo est admissible à un allègement de sa dette au titre de l'initiative PPTE renforcée, et recommandent-ils l'approbation d'un point de décision?
- **Montant et versement de l'aide.** Afin de ramener le ratio dette en VAN/recettes à 250 %, l'aide totale au titre de l'initiative PPTE renforcée est estimée à 1.679 millions de dollars EU en VAN (tableau 11). De ce montant, l'IDA verserait 48,9 millions de dollars EU en VAN, et le FMI, 8,08 millions de dollars EU. Les services et la direction recommandent que l'IDA et le FMI envisagent (dès que le seuil des 70 % d'assurances de financement sera atteint) de fournir une aide intérimaire en conformité avec les directives en vigueur. Les administrateurs sont-ils de cet avis?
- **Point d'achèvement flottant.** Les administrateurs pensent-ils que le Congo atteindra le point d'achèvement flottant lorsque les conditions énoncées à l'encadré 5 auront été respectées et que des assurances satisfaisantes de la participation des autres créanciers au titre de l'initiative PPTE renforcée auront été reçues?

Figure 1. République du Congo : valeur actualisée nette de l'encours de la dette à la fin de 2004 par groupe de créanciers avant opérations classiques d'allègement de la dette



Sources: autorités congolaises et estimations des services du FMI et de l'IDA.

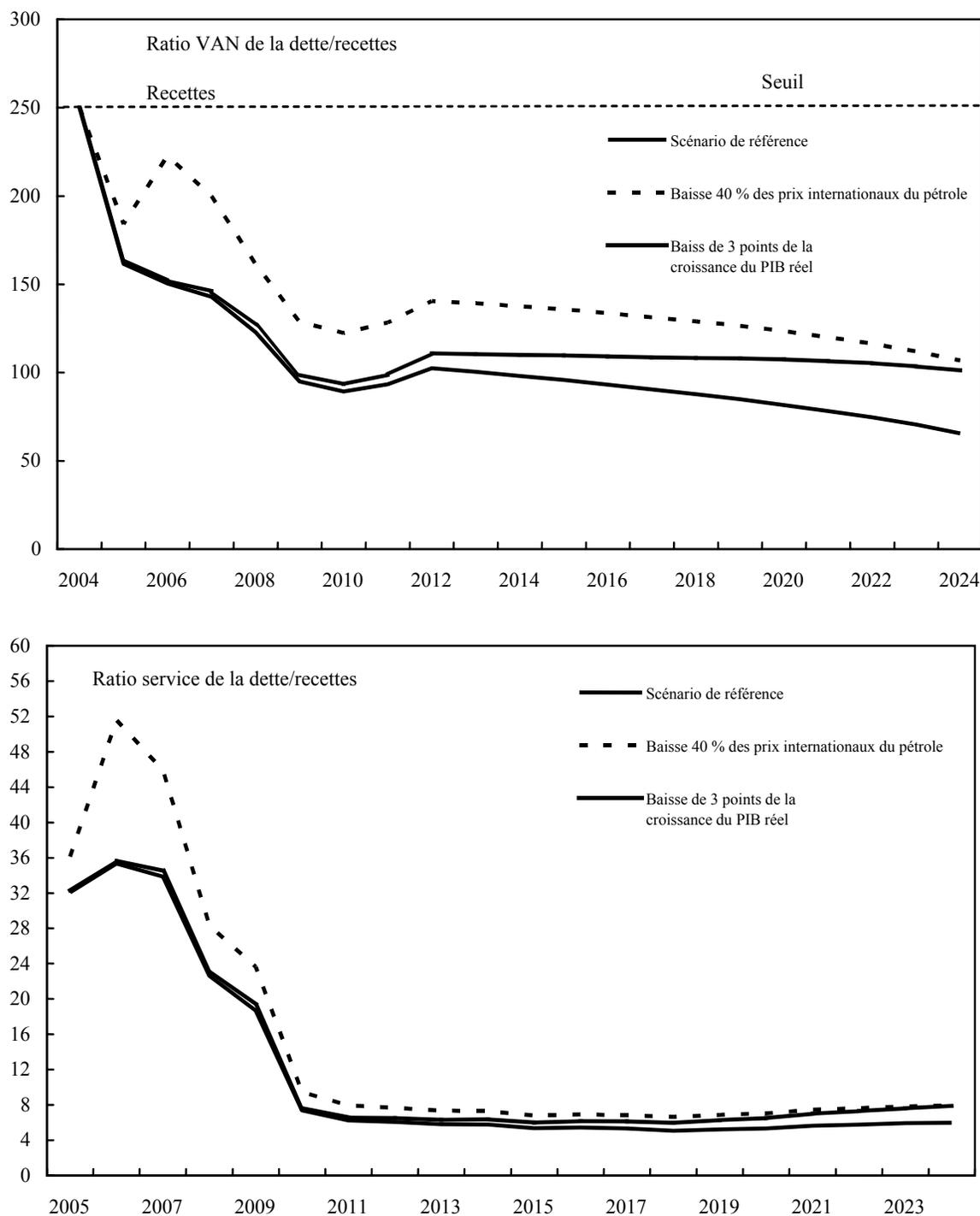
Figure 2. République du Congo: indicateurs de la dette extérieure et du service de la dette, 2004-2024
(en pourcentage)



Sources: autorités congolaises et estimations et projections des services du FMI et de l'IDA.

1/ Pour 2005-2007, comprend l'apurement des arriérés de la dette envers le Club de Paris après la date butoir, comme convenu dans l'accord de Naples de 2004 sur les flux. Cet accord prévoit que les arriérés après la date butoir sont remboursés à des conditions moins favorables que dans le cadre des mécanismes classiques d'allègement. Il s'ensuit que le service de la dette dans l'allègement classique est inférieur à celui qui suit l'initiative PPTE renforcée pour la période 2005-2007.

Figure 3. République du Congo -- Analyse de sensibilité après l'initiative PPTE, 2005-2024
(en pourcentage)



Sources: autorités congolaises et estimations et projections des services du FMI et de l'IDA.

Tableau 4. République du Congo -- Principaux indicateurs économiques et financiers, 2001-2007

	2001	2002	2003	2004		2005		2006	2007
			Est.	Prog.	Est.	Prog.	Proj.	Projections	
(variation annuelle en pourcentage)									
Production et prix									
PIB à prix constants	3.8	4.6	0.8	4.0	3.6	9.2	9.2	4.8	1.5
Pétrolier	-7.5	-1.5	-7.2	2.0	0.5	17.4	16.7	3.3	-6.3
Non pétrolier	12.5	8.5	5.4	5.0	5.2	5.1	5.5	5.6	5.6
PIB à prix courants	-10.7	2.8	-1.6	11.8	10.8	8.1	17.0	-0.2	-2.8
Déflateur du PIB	-13.9	-1.7	-2.4	7.5	6.9	-1.0	7.2	-4.8	-4.2
Prix à la consommation	0.8	3.1	1.5	2.0	3.6	2.0	2.0	2.0	2.0
Secteur extérieur									
Exportations, f.à.b. (francs CFA)	-16.5	9.0	-4.8	20.2	18.8	9.0	15.4	-4.2	-7.6
Importations, f.à.b. (francs CFA)	17.8	-1.5	-4.4	18.2	21.1	9.3	7.4	3.9	0.7
Volume d'exportations	-14.0	3.5	-5.5	8.3	8.6	15.2	14.9	3.1	-3.9
Volume d'importations	-10.1	34.7	2.9	13.1	16.7	9.1	11.6	5.4	1.5
Termes de l'échange (dégradation -)	-10.7	-0.3	2.9	8.0	12.5	-4.5	4.7	-4.2	-4.0
Taux de change effectif nominal	1.0	2.1	4.6	...	1.8
Taux de change effectif réel	-0.4	3.5	2.2	...	1.1
Finances de l'administration centrale									
Recettes totales (dons inclus)	3.7	-8.9	6.6	17.7	21.6	19.3	37.2	-11.2	-12.4
<i>Dont</i> : recettes pétrolières	-7.6	-7.7	6.1	22.2	25.8	22.8	49.7	-17.6	-20.5
recettes non pétrolières	44.7	-11.7	4.4	11.1	14.1	8.5	5.7	9.0	8.7
Dépenses totales	10.7	15.6	-18.8	0.3	8.3	8.7	-4.6	2.0	2.0
Dépenses courantes	30.4	27.8	-16.4	-1.4	5.3	4.2	-11.6	0.5	1.5
Dépenses d'équipement	28.8	-10.7	-26.0	6.2	18.5	23.3	17.1	5.5	3.3
(en pourcentage de la masse monétaire au sens large en début de période)									
Monnaie et crédit									
Avoirs intérieurs nets	14.5	8.8	8.5	2.7	-2.4	-3.0	-8.8	-6.4	-0.6
Crédit intérieur	3.0	-6.8	5.2	7.0	1.8	-3.0	-8.8	-6.4	-0.6
Administration centrale	21.0	9.0	0.4	4.0	0.3	-5.0	-10.8	-8.3	-2.6
Crédit à l'économie	-16.4	-16.5	5.3	1.9	1.2	2.0	1.9	2.0	2.0
Masse monétaire au sens large	-22.8	13.1	-2.4	6.4	17.4	6.9	7.6	7.7	7.7
Vitesse de circulation de la monnaie (hors pétrole)	3.0	3.6	3.6	3.6	3.5	3.6	3.3	3.3	3.3
(en pourcentage du PIB)									
Investissement et épargne									
Épargne nationale brute	20.7	24.0	26.7	25.4	26.6	25.7	29.0	27.9	26.9
Investissement brut	26.4	23.4	25.7	22.9	24.2	22.7	24.1	24.9	25.0
<i>Dont</i> : public (financé sur ressources intérieures)	9.8	7.6	5.4	5.6	5.3	5.7	5.7	5.9	6.1
Finances de l'administration centrale									
Recettes et dons	30.8	27.3	29.6	31.2	32.5	34.4	38.1	33.9	30.6
Dépenses totales	31.5	35.5	29.3	26.2	28.6	26.4	23.3	23.8	25.0
Solde global (déficit -, engagement) 1/	-0.7	-8.1	0.4	5.0	3.9	8.1	14.8	10.1	5.5
Solde primaire intérieur (déficit -) 2/	6.8	1.2	6.7	10.1	10.5	13.2	17.7	12.6	8.1
Compte des transactions courantes 3/	-5.6	0.6	1.0	2.5	2.3	3.0	4.9	3.0	2.0
Dettes publiques extérieures (fin de période)	195.8	180.3	200.5	...	197.2
(en pourcentage des exportations de biens et de services)									
Service de la dette publique extérieure (avant allègement)	23.9	25.0	16.7	13.6	14.4	11.7	11.8	9.3	9.2
Dettes publiques extérieures	252.9	221.2	252.9	...	233.4
(en pourcentage des recettes publiques totales, dons non compris)									
Service de la dette publique extérieure (avant allègement)	60.4	75.0	45.4	36.7	37.8	28.8	25.7	22.3	23.4
Dettes publiques extérieures	638.4	663.7	687.9	...	613.2
(en milliards de francs CFA, sauf indication contraire)									
Avoirs extérieurs officiels bruts	53.6	22.2	20.5	24.2	60.4	39.8	101.3	149.9	182.2
En mois d'importations, c.a.f.	1.3	0.5	0.5	0.5	1.3	0.8	2.0	2.8	3.4
PIB nominal	2,048	2,105	2,072	2,316	2,294	2,503	2,685	2,679	2,604
Cours mondial du pétrole (dollars EU par baril) 4/	24.3	24.9	28.8	36.1	38.2	33.3	45.2	39.8	37.0
Production pétrolière (en millions de barils)	89.6	88.0	81.7	83.3	82.1	97.9	94.7	97.9	92.6
Recettes pétrolières éventuelles exceptionnelles 5/	0.0	0.0	0.0	9.8	0.0	144.3	82.8	121.8	106.5

Sources : autorités congolaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Dons inclus.

2/ Les recettes (hors dons) moins les dépenses courantes hors intérêts, moins les dépenses d'équipement financées sur les ressources internes et les prêts nets.

3/ Y compris les transferts publics.

4/ À compter de 2005, les prévisions de prix pétroliers intègrent un facteur de prudence. En conséquence, les prévisions de prix des

Perspectives de l'économie mondiale sont réduites de 4 dollars EU par baril.

5/ Recettes supplémentaires qui apparaîtraient selon les prévisions des *Perspectives* en matière de prix pétroliers, c'est-à-dire sans appliquer la règle des prix.

Tableau 5. République du Congo -- Principaux indicateurs de projections macroéconomiques à long terme, 2004–24

	2004	2010	2015	2020	2024	Moyennes			
						2000-04	2005-14	2015-24	2005-24
(dans les unités indiquées)									
Croissance du PIB réel (variation en pourcentage)	3.6	5.8	4.5	5.1	5.5	4.1	4.5	5.0	4.8
Pétrole	0.5	5.9	0.0	0.0	0.0	-3.3	2.1	0.0	1.0
Hors pétrole	5.2	5.7	6.0	6.3	6.5	9.4	5.7	6.3	6.0
Population (millions)	3.2	3.8	4.3	4.9	5.4	3.0	3.7	4.9	4.3
Variation en pourcentage	2.9	2.9	2.8	2.6	2.5	2.9	2.9	2.6	2.7
IPC (variation en pourcentage)	3.6	2.0	2.0	2.0	2.0	1.9	2.0	2.0	2.0
(en pourcentage du PIB)									
Consommation	48.6	51.3	59.7	60.5	61.0	47.3	54.5	60.3	57.4
Publique	16.0	15.0	16.7	16.7	16.3	15.4	15.6	16.6	16.1
Privée	32.6	36.3	42.9	43.8	44.7	31.9	38.8	43.7	41.2
Investissements bruts	24.2	25.7	32.8	33.2	33.0	24.3	27.3	33.1	30.2
Publics	7.0	7.5	9.2	9.1	9.1	7.8	8.1	9.1	8.6
Privés	17.2	18.2	23.6	24.2	23.9	16.5	19.3	24.0	21.7
Exportations nettes de biens et services	27.2	23.0	7.5	6.3	6.0	28.2	18.2	6.6	12.4
Exportations	84.5	78.2	62.5	53.5	46.0	80.6	74.3	54.4	64.4
<i>Dont : pétrole brut</i>	65.5	60.1	41.0	31.8	24.8	65.4	55.6	32.8	44.2
Importations	57.3	55.1	55.0	47.2	40.0	52.4	56.1	47.8	52.0
Épargne nationale brute	26.6	30.1	28.7	31.6	33.3	25.7	28.0	31.3	29.7
Recettes totales, dons inclus	32.5	29.5	27.1	26.0	25.0	29.4	30.2	26.1	28.1
Recettes fiscales	32.2	28.9	26.5	25.4	24.4	29.1	29.6	25.5	27.6
<i>Dont : pétrole</i>	23.1	19.2	13.0	9.9	7.7	20.7	19.2	10.3	14.7
<i>hors pétrole</i>	9.0	9.7	13.4	15.5	16.7	8.3	10.4	15.2	12.8
Dépenses totales	28.6	24.7	27.6	26.8	26.2	30.1	25.8	26.9	26.3
<i>Dont : dépenses primaires financées sur ressources intérieures</i>	21.6	20.9	24.2	24.0	23.7	22.3	22.1	24.0	23.0
Solde budgétaire global, dons compris (sur la base des engagements)	3.9	4.7	-0.6	-0.8	-1.2	-0.7	4.4	-0.8	1.8
Solde budgétaire primaire	10.5	8.0	2.2	1.4	0.7	6.7	7.5	1.5	4.5
Besoin de financement résiduel	0.0	-3.4	0.7	1.4	2.2	-0.3	-0.7	1.2	0.2
Solde extérieur courant, dons compris (avant allègem. au titre de l'initiat. PPT)	2.3	4.4	-4.1	-1.7	0.4	1.2	0.7	-1.8	-0.6
<i>Dont : balance commerciale</i>	53.4	48.7	30.1	23.2	0.4	52.0	43.7	22.3	33.0
Exportations f.à.b.	78.2	72.3	56.0	47.1	0.4	74.7	68.3	44.0	56.2
<i>Dont : hors pétrole</i>	12.7	12.2	15.0	15.3	15.0	9.3	12.8	15.2	14.0
Importations f.à.b.	24.8	23.6	25.9	23.8	0.4	22.8	24.6	21.8	23.2
Solde du compte d'opérations en capital	35.7	0.6	0.7	0.6	0.4	8.1	0.6	0.6	0.6
Solde du compte d'opérations financières	-36.1	-0.5	4.2	1.2	0.4	-2.9	0.8	1.6	1.2
Solde extérieur global	1.9	4.5	0.7	0.1	0.4	0.2	2.1	0.4	1.2
Pour mémoire :									
(en pourcentage du PIB non pétrolier)									
Recettes non pétrolières	19.1	19.4	20.3	20.9	20.9	18.8	19.3	20.7	20.0
Recettes pétrolières	48.7	38.2	19.7	13.3	9.6	47.5	37.1	14.1	25.6
Solde budgétaire primaire hors pétrole	-25.3	-22.3	-16.3	-11.4	-8.7	-30.0	-21.6	-12.1	-16.9
(dans les unités indiquées)									
Prix mondiaux du pétrole (en dollars EU par baril)	38.2	34.8	34.8	34.8	34.8	28.9	36.6	34.8	35.7
Production de pétrole (en millions de barils)	82.1	126.4	94.5	94.5	94.5	87.7	102.5	94.5	98.5
Volume des exportations de biens (variation en pourcentage)	8.6	5.9	2.8	4.2	5.3	-1.4	3.2	4.0	3.6
Volume des importations de biens (variation en pourcentage)	16.7	7.4	4.2	3.9	4.0	11.1	6.0	3.9	5.0
Réserves internationales brutes (en mois d'importations de biens et services)	0.6	1.8	3.0	4.3	5.7	0.7	1.8	4.2	3.0
(en millions de dollars EU)									
PIB nominal	4,349	6,779	7,483	9,862	12,669	3,391	6,176	9,779	7,977
Exportations de biens et services	3,674	5,298	4,678	5,277	5,834	2,743	4,565	5,236	4,900
Importations de biens et services	2,492	3,736	4,116	4,656	5,069	1,786	3,467	4,596	4,032
Recettes fiscales, dons exclus	1,399	1,962	1,980	2,508	3,093	993	1,813	2,483	2,148

Sources : autorités congolaises; estimations et projections des services du FMI

Tableau 6. République du Congo -- Valeur nominale et actualisée nette de la dette extérieure par groupe de créanciers au point de décision, fin 2004 1/

	Dette nominale		VAN de la dette		Après les mécanismes classiques d'allègement de la dette 2/	
					VAN de la dette	
	Millions de dollars EU	En % du total	Millions de dollars EU	En % du total	Millions de dollars EU	En % du total
Total	9,248	100	9,007	100	5,176	100
Multilatéral	524	6	363	4	363	7
Banque africaine de développement	138	1	121	1	121	2
Fonds africain de développement	12	0	8	0	8	0
BADEA	21	0	16	0	16	0
Union européenne	40	0	29	0	29	1
FIDA	0,3	0	0,3	0	0	0
IDA	270	3	151	2	151	3
FMI	29	0	25	0	25	0
OPEP	13	0	13	0	13	0
Créanciers bilatéraux membres du Club de Paris 3/	5,048	55	4,995	55	2,815	54
Belgique	81	1	85	1	36	1
Brésil	309	3	291	3	102	2
Canada	69	1	68	1	37	1
Danemark	2	0	1	0	0	0
France	2,942	32	3,002	33	1,729	33
Allemagne	301	3	308	3	138	3
Irlande	0	0	0	0	0	0
Italie	255	3	256	3	142	3
Luxembourg	1	0	1	0	0	0
Pays-Bas	0,4	0	0,2	0	0	0
Russie	159	2	104	1	104	2
Espagne	494	5	464	5	315	6
Suisse	25	0	24	0	9	0
Royaume-Uni	346	4	332	4	164	3
États-Unis	65	1	59	1	38	1
Créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris	289	3	280	3	178	3
Algérie	20	0	20	0	6	0
Angola	60	1	60	1	20	0
Bulgarie	2	0	2	0	1	0
Chine	47	1	39	0	34	1
Cuba	1	0	1	0	1	0
Arabie saoudite	64	1	64	1	51	1
Koweït	49	1	49	1	41	1
Libye	28	0	28	0	9	0
Roumanie	1	0	1	0	1	0
Émirats arabes unis	17	0	17	0	15	0
Créanciers commerciaux	3,388	37	3,370	37	1,819	35
dont : Club de Londres	2,177	24	2,177	24	879	17

Sources : autorités congolaises et estimations des services du FMI.

1/ Les chiffres sont basés sur des données en date de la fin décembre 2004, avant la signature du procès verbal des accords de décembre 2004 avec le Club de Paris.

2/ Après une réduction de l'encours de l'endettement aux conditions de Naples à la fin 2004 sur la dette bilatérale et commerciale.

3/ Les prêts de la Commission économique européenne administrés par l'IDA qui avaient été classés parmi les prêts multilatéraux dans le document préliminaire ont été reclassés en tant que prêts bilatéraux avec les membres du Club de Paris au point de décision.

Tableau 7. République du Congo- Valeur actualisée nette de la dette extérieure, 2004-24
(en millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	Projections										Moyennes
	2004	2005	2006	2007	2010	2015	2020	2024	2005-14	2015-24	
	Chiffres effectifs										
I. Après allègement classique de la dette 1/											
1. VAN de la dette totale (2+6) 2/	5176	5040	4565	4080	3132	3093	2823	2333	3748	2808	
2. VAN de l'encours de la dette (3+4)	5176	5005	4475	3955	2871	2584	2036	1311	3527	2046	
3. Créanciers bilatéraux officiels et commerciaux	4813	4668	4159	3655	2607	2388	1874	1185	3250	1882	
Club de Paris	2815	2780	2507	2234	1666	1522	1170	750	2007	1187	
Autres créanciers bilatéraux et commerciaux officiels	1998	1888	1652	1421	941	866	704	435	1242	696	
4. Créanciers multilatéraux	363	337	317	301	265	196	162	127	277	164	
IDA	151	151	151	151	151	139	113	84	149	114	
FMI	25	13	10	10	9	0	0	0	9	0	
Groupe de la Banque africaine de développement	129	117	106	95	75	43	42	41	83	42	
Autres	58	55	50	45	31	13	8	2	0	0	
5. Encours nominal de la dette totale (nouveaux emprunts inclus)	5501	5368	4925	4436	3540	3629	3481	3106	4150	3458	
II. Après engagement conditionnel de l'assistance PPTTE renforcée											
1. VAN de la dette totale après engagement conditionnel (2+6) 2/	5500	5073	4662	2235	1750	1896	2048	2029	2743	2008	
VAN de la dette totale après engagement complet 3/	3497	3278	2692	2235	1750	1896	2048	2029	2218	2008	
Créanciers bilatéraux	245	226	210	197	176	137	127	91	185	122	
Club de Paris	1902	1815	1476	1049	986	937	831	650	1191	825	
Autres créanciers bilatéraux et commerciaux officiels	1349	1201	917	798	328	313	303	266	615	299	
Nouveaux emprunts	0	36	90	125	261	509	787	1022			
2. VAN de l'encours de la dette (3+4)	5500	5037	4573	2110	1489	1387	1260	1007	2522	1246	
3. Créanciers bilatéraux et commerciaux officiels	5188	4751	4301	1847	1314	1249	1134	916	2313	1124	
Club de Paris	3193	2872	2666	1049	986	937	831	650	1513	825	
Autres créanciers bilatéraux et commerciaux officiels	1995	1880	1635	798	328	313	303	266	800	299	
4. Créanciers bilatéraux	313	286	272	263	176	137	127	91	209	122	
IDA	144	144	147	151	112	118	113	84	125	108	
FMI	25	13	10	10	1	0	0	0	6	0	
Groupe de la Banque africaine de développement	91	79	68	57	36	5	4	3	45	4	
Autres	53	50	48	45	27	15	10	4	33	10	
6. VAN des nouveaux emprunts	0	36	90	125	261	509	787	1022	243	762	
Créanciers bilatéraux officiels	0	8	12	13	48	155	296	447	47	289	
Créanciers multilatéraux	0	28	77	112	213	355	491	576	174	473	
Élément de don dans les nouveaux emprunts (en pourcentage)	0	53	52	47	45	43	42	41	47	42	
Cible VAN de la dette/recettes (en pourcentage) 5/	1,679										

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.
 1/ Ne concerne que la dette contractée ou garantie par l'État et suppose une réduction de l'encours de l'endettement aux conditions de Naples (c'est-à-dire une réduction de 67 % de la VAN) fin 2004 et un traitement au moins comparable consenti par les autres créanciers bilatéraux et commerciaux.
 2/ Actualisé à partir de la moyenne du taux d'intérêt commercial de référence à six mois pour les monnaies respectives à la fin décembre 2004.
 La conversion en dollars des VAN en monnaie de libellé est effectuée pour chaque année au taux de change du mois de référence (décembre 2004).
 3/ VAN de la dette totale en supposant que la totalité de l'assistance de l'initiative PPTTE est fournie fin décembre 2004.
 4/ Après allègement de la dette au-delà de l'assistance au titre de l'initiative PPTTE offert à titre volontaire par certains créanciers membres du Club de Paris.
 5/ Niveau d'aide total selon l'approche du partage du fardeau de la dette, mesuré fin 2004.

Tableau 9. République du Congo -- Service de la dette extérieure après l'application complète de tous les mécanismes d'allègement, 2005-2024
(en millions de dollars EU)

	Projections										Moyennes	
	2005	2006	2007	2010	2015	2020	2024	2005 - 14	2015 - 24			
Total du service de la dette (nouvelle dette incluse)	423	773	738	212	220	286	341	436	275			
Après allègement classique de la dette 1/	422	772	736	206	194	250	289	428	239			
Dette multilatérale	42	34	29	25	14	13	14	28	14			
IDA	7	7	7	7	12	11	12	8	12			
FMI	13	4	0	2	0	0	0	3	0			
Autres	16	15	14	9	0	0	0	11	0			
Banque africaine de développement	6	7	7	7	2	2	2	6	2			
Dette officielle bilatérale	380	738	707	180	180	237	275	400	225			
Club de Paris	174	410	396	105	119	156	167	227	145			
Autres créanciers officiels bilatéraux et commerciaux	206	328	311	75	60	81	108	173	81			
Total du service de la dette (nouvelle dette incluse)	651	632	529	145	106	134	185	310	138			
Après aide au titre de l'initiative PPTTE renforcée 2/	650	630	527	139	80	98	134	302	102			
Dette multilatérale	42	27	22	30	8	7	15	22	10			
IDA	7	4	4	3	6	5	12	4	8			
FMI	13	4	0	13	0	0	0	3	0			
Autres	16	15	14	9	0	0	0	11	0			
Banque africaine de développement	6	4	5	5	2	1	2	4	2			
Dette officielle bilatérale	608	603	505	108	72	91	119	280	91			
Club de Paris 3/	408	318	238	67	58	72	91	141	72			
Autres créanciers officiels bilatéraux et commerciaux	200	285	267	42	14	19	27	138	19			
Pour mémoire :												
Service de la nouvelle dette	1	2	2	6	26	35	52	8	36			
Dette multilatérale	1	1	2	5	23	27	36	7	28			
IDA	0	0	0	1	1	3	3	1	2			
FMI	0	0	0	0	12	0	0	3	3			
Autres	1	1	1	4	10	24	33	3	22			
Dette officielle bilatérale	0	0	0	1	3	9	16	1	9			

Sources : autorités congolaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ On suppose une réduction de l'encours de l'endettement aux conditions de Naples (c'est-à-dire une réduction de 67 % de la VAN) fin 2004 et un traitement au moins comparable consenti par les autres créanciers bilatéraux et commerciaux.

2/ La République du Congo étant supposée atteindre le point de décision en 2006, les chiffres de 2005 reflètent uniquement le service de la dette exigible avant l'octroi de l'aide au titre de l'initiative PPTTE renforcée. À compter de 2006, les chiffres reflètent le service de la dette après l'octroi de l'aide au titre de l'initiative PPTTE renforcée.

3/ Pour 2005-2007, est inclus l'apurement des arriérés de la dette envers les membres du Club de Paris postérieure à la date butoir, comme convenu en décembre 2004 par l'accord de Naples sur les flux. Aux termes de cet accord, les arriérés postérieurs à la date butoir sont remboursés à des conditions moins favorables que celles du mécanisme d'allègement classique. En conséquence, le service de la dette dans le cadre de l'allègement classique est inférieur au service de la dette après l'application de l'initiative PPTTE renforcée pour la période 2005-2007.

Tableau 10. République du Congo --- Analyse de sensibilité, 2004 - 2024 1/

(en pourcentage, sauf indication contraire)

	Projections										Moyennes	
	2004	2005	2006	2007	2010	2015	2020	2024	2005-14	2015-24		
Scénario de référence												
Ratio VAN de la dette/exportations 2/	117	90	65	53	36	41	40	36	48	39		
Ratio VAN de la dette/revenues 3/	250	162	150	143	89	96	82	66	116	82		
Ratio service de la dette/revenues 3/	...	32	35	34	7	5	5	6	17	6		
Postes pour mémoire (en millions de dollars EU) :												
VAN de la dette	3,497	3,278	2,692	2,235	1,750	1,896	2,048	2,029	2,090	2,008		
<i>dont</i> : dette nouvelle	0	36	90	125	261	509	787	1,022	243	762		
Service de la dette	...	651	632	529	145	106	134	185	310	138		
<i>dont</i> : dette nouvelle	...	1	2	2	6	26	35	52	8	36		
Exportations de biens et services, moyenne sur trois ans	2,989	3,644	4,124	4,228	4,830	4,886	5,160	5,686	4,448	5,113		
Exportations de biens et services, sur une base annuelle	3,674	4,428	4,272	3,985	5,298	4,678	5,277	5,834	4,565	5,236		
Revenues	1,399	2,029	1,789	1,563	1,962	1,980	2,508	3,093	1,813	2,483		
Analyse de sensibilité												
Autres scénarios : scénario I 4/												
Ratio VAN de la dette/exportations 2/	117	95	76	69	51	61	61	59	63	61		
Ratio VAN de la dette/revenues 3/	250	182	223	200	122	136	123	107	156	123		
Ratio service de la dette/revenues 3/	...	36	52	46	9	7	7	8	23	7		
Postes pour mémoire (en millions de dollars EU) :												
VAN de la dette	3,497	3,284	2,733	2,310	1,913	2,229	2,595	2,786	2,240	2,540		
<i>dont</i> : dette nouvelle	0	41	131	200	424	842	1,335	1,779	393	1,294		
Service de la dette	...	651	633	531	147	111	148	207	313	151		
<i>dont</i> : dette nouvelle	...	1	2	3	9	31	50	73	11	49		
Exportations de biens et services, moyenne sur trois ans	2,989	3,447	3,579	3,372	3,732	3,681	4,236	4,760	3,572	4,193		
Exportations de biens et services, sur une base annuelle	3,674	3,836	3,227	3,052	4,093	3,773	4,353	4,907	3,598	4,314		
Revenues	1,399	1,803	1,227	1,156	1,563	1,641	2,102	2,607	1,452	2,079		
Autres scénarios : scénario II 5/												
Ratio VAN de la dette/exportations 2/	117	90	66	54	38	47	51	51	50	50		
Ratio VAN de la dette/revenues 3/	250	162	152	146	93	110	107	101	121	107		
Ratio service de la dette/revenues 3/	...	32	36	34	8	6	6	8	18	7		
Postes pour mémoire (en millions de dollars EU) :												
VAN de la dette	3,497	3,278	2,692	2,240	1,767	1,974	2,283	2,492	2,110	2,244		
<i>dont</i> : dette nouvelle	0	36	90	131	277	587	1,022	1,485	263	998		
Service de la dette	...	651	632	529	145	108	138	194	310	142		
<i>dont</i> : dette nouvelle	...	1	2	2	6	28	40	61	9	41		
Exportations de biens et services, moyenne sur trois ans	2,989	3,638	4,103	4,180	4,673	4,179	4,509	4,919	4,295	4,501		
Exportations de biens et services, sur une base annuelle	3,674	4,410	4,226	3,905	5,096	4,214	4,595	5,037	4,373	4,584		
Revenues	1,399	2,021	1,771	1,535	1,893	1,799	2,125	2,463	1,745	2,107		

Sources : autorités congolaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Tous les indicateurs d'endettement se rapportent à la dette contractée ou garantie par l'État et sont définis après rééchelonnement, sauf indication contraire. Le calcul des ratios repose sur l'hypothèse que la totalité de l'aide au titre de l'initiative PPTE a été octroyée sans conditions fin 2004.

2/ Exportations de biens et services telles que définies dans la cinquième édition du *Manuel de la balance des paiements* (1993). Le ratio VAN de la dette/exportations est calculé sur la base de la moyenne des exportations sur une période de trois ans se terminant l'année précédente; le ratio du service de la dette est calculé à partir des exportations de l'année en cours.

3/ Les recettes sont définies comme les recettes de l'administration centrale, dons exclus.

4/ Le scénario I repose sur l'hypothèse d'une baisse de 40 % des prix pétroliers internationaux.

5/ Le scénario II repose sur l'hypothèse d'une baisse de 3 points de pourcentage de la croissance du PIB réel non pétrolier.

Tableau 11. République du Congo -- Initiative PPTE renforcée : niveaux d'aide selon l'approche du partage proportionnel du fardeau de la dette 1/
(en millions de dollars EU en termes de VAN à la fin décembre 2004; sauf indication contraire) 2/

Cible VAN de la dette/recettes (en %)	Total	Créanciers multilatéraux	Créanciers bilatéraux	Créanciers commerciaux	Facteur de réduction commun 3/ (en %)
	250	1679	118	971	590
Postes pour mémoire :					
VAN de la dette fin 2004 4/	5,176				
Recettes de l'administration centrale fin 2004 5/	1,399				
Ratio VAN de la dette/recettes (en %) 5/	370				
Cible VAN de la dette/recettes (en %)	250				
Créanciers multilatéraux	363				
Créanciers du Club de Paris	2,815				
dont dette non-APD antérieure à la date butoir	1,673				
Créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris	178				
dont dette non-APD antérieure à la date butoir	36				
Créanciers commerciaux	1,819				

Sources : autorités congolaises; estimations et projections des services du FMI.

- 1/ On suppose un partage proportionnel du fardeau de la dette, tel que décrit dans le document intitulé "HIPC Initiative: Estimated Costs and Burden-Sharing Approaches" (EBS/97/127; 7/7/97, and IDA/SEC M97-306;7/7/97).
2/ On utilise une actualisation sur six mois et les taux de change de fin de période en vigueur à la fin décembre 2004.
3/ Réduction de la VAN de chaque créancier au point de décision après allègement classique de la dette en pourcentage de l'engagement du créancier au point de décision.
4/ Après une hypothétique opération de réduction de l'encours de la dette aux conditions de Naples fin décembre 2004.
5/ Dons exclus.

Tableau 12. Allègement de la dette par les créanciers du Club de Paris dans le cadre d'initiatives bilatérales au-delà de l'initiative PPTE 1/ (en pourcentage)

	APD		Hors APD		Octroi de l'allègement	
	antérieure à la date butoir	postérieure à la date butoir	antérieure à la date butoir	postérieure à la date butoir	au point de décision	au point d'achèvement
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Australie	100	100	100	- 2/	flux	stock 2/
Autriche	100	-	100	-	flux	stock
Belgique	100 3/	100 3/	100	-	flux	stock 3/
Canada	4/	4/	100 4/	100 4/	flux	stock 4/
Danemark	100 5/	100 5/	100 5/	100 5/	flux	stock 5/
France	100 6/	100 6/	100 6/	-	flux 6/	flux/stock 6/
Finlande	100 7/	7/	100	7/	stock 7/	7/
Allemagne	100	100	100	- 8/	flux	stock 8/
Irlande	-	-	-	-	-	-
Italie	100 9/	100 9/	100 9/	100 9/	flux 9/	stock 9/
Japon	100	100	100	- 10/	-	stock 10/
Pays-Bas	100 11/	100 11/	100 11/	- 11/	90-100 flux/stock 11/	stock 11/
Norvège	12/	12/	12/	-	-	stock 12/
Russie	13/	13/	- 13/	- 13/	- 13/	- 13/
Espagne	100 14/	100 14/	100	-	flux	stock
Suède	15/	15/	100 15/	-	-	au cas par cas, stock 15/
Suisse	15/	16/	16/	16/	au cas par cas, flux 16/	stock 16/
Royaume-Uni	100	100	100	100	stock 17/	17/
États-Unis	100	100	100	100 18/	flux	stock 18/

Source : secrétariat du Club de Paris.

- 1/ L'allègement de la dette au-delà de l'assistance au titre de l'initiative PPTE est dispensé sur une base bilatérale après que le pays débiteur a atteint les points de décision et d'achèvement. La mention «100 %» figurant dans le tableau indique que l'allègement accordé au titre de l'initiative PPTE renforcée est complété à 100 % par un accord bilatéral.
- 2/ L'Australie allègera ses créances non-APD postérieures à la date butoir et encourues avant une date qui reste à définir.
- 3/ La Belgique annule la totalité des crédits accordés au titre de l'APD avant le 31 décembre 2000.
- 4/ Le Canada a déjà annulé 100 % de ses créances au titre de l'APD envers les PPTE avant 1996. Il applique un moratoire sur le service de la totalité des prêts non-APD et des prêts commerciaux décaissés avant la fin mars 1999 pour 13 des 17 PPTE ayant contracté une dette envers le Canada (Bénin, Bolivie, Cameroun, République démocratique du Congo, Éthiopie, Ghana, Guyana, Honduras, Madagascar, Rwanda, Sénégal, Tanzanie et Zambie). Le moratoire canadien s'applique à la dette des pays qui respectent les droits de l'homme, ainsi que les normes de bonne gestion des affaires publiques. Pour les autres PPTE, l'allègement est accordé aux points de décision et d'achèvement.
- 5/ Le Danemark annule 100 % de ses prêts APD et non-APD contractés et décaissés avant le 27 septembre 1999.
- 6/ La France annule 100 % du service de la dette relatif aux créances commerciales sur l'État antérieures à la date-butoir à mesure qu'elles viennent à échéance et à compter du point de décision. Une fois que les pays atteindront leur point d'achèvement, le montant de l'annulation des créances APD sur l'État sera versé à un compte spécial pour servir à des projets de développement précis.
- 7/ La Finlande ne possède pas de créances postérieures à la date butoir. La totalité de l'encours de la dette APD est annulée au point de décision.
- 8/ L'Allemagne annulera l'ensemble des dettes encourues avant le 20 juin 1999 en fonction du consensus du Club de Paris.
- 9/ L'Italie annule toutes les dettes (antérieures et postérieures à la date butoir, APD et hors APD) encourues avant le 20 juin 1999 (Sommet de Cologne). Le service de la dette arrivant à échéance durant la période intermédiaire est annulé. L'encours restant est annulé au point d'achèvement.
- 10/ Le Japon est prêt à appuyer l'élargissement de la définition de la dette pour inclure les créances relatives aux dettes commerciales postérieures à la date butoir contractées avant le 20 juin 1999.
- 11/ Les Pays-Bas ont annulé la totalité de la dette au point de décision. Dans le cas de certains pays, ils ont annulé aussi le service de la dette hors APD arrivé à échéance durant la période intermédiaire (Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Mali, Éthiopie, Ghana, Mozambique, Rwanda, Ouganda, Zambie, Nicaragua et Tanzanie). Tous les autres PPTE bénéficieront d'un allègement intermédiaire équivalant à une réduction de 90 % maximum des flux consolidés. Au point d'achèvement, tous les PPTE bénéficieront de l'annulation de la totalité de l'encours restant des dettes encourues avant la date butoir.
- 12/ La Norvège a déjà annulé la totalité de ses créances au titre de l'APD. En raison de la méthodologie utilisée actuellement par le FMI et la Banque mondiale pour recalculer les besoins d'allègement de la dette des PPTE ayant atteint le point d'achèvement, la Norvège a repoussé sa décision sur la question de savoir si elle accorderait une annulation de 100 % de la dette seulement après le point d'achèvement. Seules les créances commerciales antérieures à la date butoir sont annulées.
- 13/ La Russie accorde un allègement de dette conformément au complet-rendu du Club de Paris. Toutefois, les autorités russes envisagent actuellement de prendre des mesures supplémentaires pour accorder un allègement au-delà de l'initiative PPTE (allègement pouvant aller jusqu'à 100 % des créances commerciales antérieures à la date butoir).
- 14/ L'Espagne annule 100 % de toutes les dettes (antérieures et postérieures à la date butoir, APD et hors APD) encourues avant le 20 juin 1999 (Sommet de Cologne) et au cas par cas. Seules les créances commerciales antérieures à la date butoir sont annulées.
- 15/ La Suède a déjà annulé la totalité de ses créances au titre de l'APD. Elle procède à une annulation de 100 % uniquement après le point d'achèvement.
- 16/ La Suisse accorde en principe une annulation de 100 % des créances non-APD antérieures à la date butoir. Toutefois, ce pays se réserve le droit d'accorder une réduction de seulement 90 % au point de décision en cas d'importantes déficiences politiques. Durant les années 90, la Suisse a accordé un allègement de 100 % à 20 PPTE et une réduction de dette partielle à quatre autres nations.
- 17/ Le Royaume-Uni annule complètement toutes les dettes au point de décision et rembourse au point de décision tout paiement effectué avant ce stade au titre du service de la dette.
- 18/ Les États-Unis annulent la totalité des dettes hors APD postérieures à la date butoir encourues avant le 20 juin 1999.

Tableau 13. République du Congo -- Aide éventuelle du FMI au titre de l'initiative PPTTE renforcée, 2005-2015 1/
(en millions de dollars EU, sauf indication contraire)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
(Sur la base du taux de change SEU/DTS au 26 octobre 2005)											
Apports d'aide du FMI selon le calendrier établi (en % de l'assistance totale)	-	-	1.4	1.4	1.4	3.0	25.0	18.0	22.0	24.0	3.8
Service de la dette à assurer au titre des obligations envers le FMI 2/	6.4	4.4	0.4	0.4	0.4	2.6	4.9	4.9	4.9	4.8	2.5
Principal	5.8	4.0	-	-	-	2.3	4.6	4.6	4.6	4.6	2.3
Intérêts et commissions	0.5	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3
Assistance du FMI — dépôts sur le compte de la République du Congo	-	0.1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Assistance intermédiaire 3/	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Assistance au point d'achèvement	-	-	8.0	-	-	-	-	-	-	-	-
Assistance du FMI — calendrier des tirages 4/	-	-	0.1	0.1	0.1	1.4	2.8	2.2	2.0	2.1	0.4
Assistance du FMI sans intérêts	-	-	0.1	0.1	0.1	0.2	2.0	1.5	1.8	1.9	0.3
Revenu des intérêts (estimations)	-	-	0.0	-	-	1.2	0.7	0.7	0.3	0.2	0.1
Service de la dette exigible sur les obligations courantes envers le FMI après assistance de celui-ci 4/	6.4	4.4	0.3	0.3	0.3	1.2	2.1	2.7	2.8	2.7	2.2
Part du service de la dette exigible sur les obligations envers le FMI couverte par l'assistance du FMI (en pourcentage) 5/	-	-	30.6	30.5	30.5	54.5	56.5	44.3	41.8	43.6	15.1
Proportion (en pourcentage) de chaque échéance de la période à régler à l'aide du principal déposé sur le compte de la Rep. du Congo dans le cadre de l'aide du FMI	-	-	-	-	-	10.6	44.4	31.9	39.0	42.6	13.4
Pour mémoire :											
(Sur la base des données sur le service de la dette et les taux de change fin 2004)											
Total du service de la dette exigible (millions de dollars EU)	445.7	343.3	290.6	270.3	254.5	119.1	103.8	87.6	79.3	79.5	68.2
Service de la dette exigible sur les obligations envers le FMI (millions de dollars EU)	12.7	4.4	0.1	0.1	0.1	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	-
Service dette exigible sur oblig. courantes envers le FMI après assistance de celui-ci (en % des export. de biens et services de l'année en cours, hors rev. facteurs)	12.7	4.4	-	-	-	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	-
Part du total du service de la dette couverte par l'assistance du FMI (en pourcentage)	0.3	0.1	-	-	-	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-
Part du total du service de la dette couverte par l'assistance du FMI (en pourcentage)	-	-	0.0	0.0	0.0	1.2	2.7	2.5	2.6	2.7	0.6

Source : estimations et projections des services du FMI.

1/ L'assistance totale du FMI au titre de l'initiative PPTTE renforcée se chiffre à 8 08 millions de dollars EU en VAN, calculée sur la base des données disponibles au point de décision, non compris les intérêts acquis sur le compte de la République du Congo et les montants engagés mais non décaissés.

2/ Les obligations à venir sont celles à fin septembre.

3/ Il est supposé que le premier versement de l'assistance intermédiaire sera déposé sur le compte de la République du Congo fin décembre 2006, époque à laquelle la participation des bailleurs de fonds devrait être assurée à hauteur de 70 %. L'assistance intermédiaire servira à couvrir les paiements d'intérêts à rembourser au FMI au titre de la FRPC au cours des douze prochains mois. Comme il n'y a pas de principal à rembourser au FMI avant 2010, l'assistance au titre de l'initiative PPTTE servira à couvrir les paiements d'intérêts à rembourser au FMI entre 2007 et la fin 2009.

4/ Y compris les estimations des intérêts acquis sur : a) les montants déposés sur le compte de la République du Congo; et b) jusqu'au point d'achèvement, les montants engagés mais non décaissés. Il est supposé que le taux de rendement sur ces montants est de 5,25 % en dollars EU, mais le revenu effectif des intérêts peut être plus élevé ou plus bas. Les intérêts accumulés pendant une année civile serviront au remboursement des premières échéances de l'année suivante, sauf pour la dernière année, dont ils serviront à régler les échéances finales. Les intérêts accumulés pendant la période intermédiaire seront appliqués au règlement des échéances des trois années suivant l'arrivée du pays au point d'achèvement.

5/ Non compris les commissions du Département des DTS du FMI.

Tableau 14. République du Congo -- Estimation de l'aide de l'IDA au titre de l'initiative PPTE renforcée, 2005-2021
(en millions de dollars EU)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2015	2020	2006-201
I. Service de la dette envers l'IDA avant l'initiative PPTE 1/	7.2	7.2	7.2	7.1	7.1	7.0	11.5	11.2	8.1
Principal	5.2	5.2	5.2	5.2	5.2	5.2	10.0	10.0	6.3
Intérêts	2.0	2.0	1.9	1.9	1.9	1.8	1.6	1.2	1.8
II. Service de la dette envers l'IDA après l'initiative PPTE	7.2	4.5	3.5	3.5	3.5	3.5	5.7	5.5	4.4
Principal	5.2	2.8	2.0	2.0	2.0	2.0	4.7	4.9	3.0
Intérêts	2.0	1.7	1.6	1.5	1.5	1.5	1.0	0.6	1.4
III. Total de l'aide de l'IDA au titre de l'initiative PPTE	0	2.7	3.6	3.6	3.6	3.5	5.8	5.6	3.7
IV. Pourcentage du service de la dette envers l'IDA couvert par l'aide au titre de l'initiative PPTE	0	37.0	50.5	50.5	50.5	50.5	50.5	50.5	50.5
<i>Pour mémoire :</i>									
Total de l'aide nominale									70.7

Source : estimations des services chargés des PPTE.

1/ Le remboursement du principal et le paiement des intérêts dus à l'IDA correspondent à des projections au prorata basées sur la dette décaissée et en cours à la fin 2004; conversion en dollars en vigueur à la fin 2004.

Tableau 15. Hypothèses relatives aux taux d'actualisation et de change à la fin de 2004

Monnaie	Taux d'actualisation 1/2/ (pourcentage annuel)	Taux de change (unités de monnaie nationale pour 1 dollar EU)
Dirham des Émirats arabes unis	4.64	0.27
Franc belge	4.82	0.03
Dollar canadien	5.36	0.83
Franc CFA	4.82	0.002
Franc suisse	3.48	0.88
Yuan chinois	4.64	0.12
Deutsche Mark	4.82	0.70
Couronne danoise	4.94	0.18
Peseta espagnole	4.82	0.01
Euro	4.82	1.36
Franc français	4.82	0.21
Livre sterling	6.01	1.93
Punt irlandaise	4.82	1.73
Lire italienne	4.82	0.00
Yen japonais	2.15	0.01
Dinar koweïtien	5.03	3.39
Franc luxembourgeois	4.82	0.03
Florin néerlandais	4.82	0.62
Riyal saoudien	4.64	0.27
Dollar américain	5.03	1.00
Droits de tirage spéciaux	4.64	1.55
Couronne norvégienne	4.70	0.17
Couronne suédoise	5.38	0.15

Sources : OCDE et FMI, *International Financial Statistics*.

1/ Les taux d'actualisation correspondent à la moyenne des taux d'intérêt commerciaux de référence pour les monnaies correspondantes sur la période de six mois close fin décembre 2004.
 2/ Pour toutes les devises de la zone euro, on utilise le taux d'intérêt commercial de référence de l'euro. Pour toutes les autres devises pour lesquelles on ne dispose de taux de référence (à l'exception du dinar koweïtien, pour lequel on utilise le taux d'actualisation du dollar EU), on a recours au taux d'actualisation du DTS comme taux de substitution.

Tableau 16. Initiative PPTE — État d'avancement des dossiers des pays examinés au titre de l'initiative, fin octobre 2005

Pays	Point de décision	Point d'achèvement	Objectif		Niveaux d'assistance 1/			Pourcentage de réduction de la VAN de la dette 2/	Total estimé service dette nominale (millions de dollars EU)		
			Debt en VAN/ Export... (en pourcentage)	Recettes pub. (en pourcentage)	Total	Bilatérale et commerciale	Multi-latérale			FMI	Banque mondiale
Point d'achèvement atteint dans le cadre de l'initiative renforcée											
Bénin	Juillet 00	Mars 03	150		265	77	189	24	84	31	460
Bolivie					1,302	425	876	84	194		2,060
<i>dispositif initial</i>	Sept. 97	Sept. 98	225		448	157	291	29	54	14	760
<i>dispositif renforcé</i>	Fév. 00	Juin 01	150		854	268	585	55	140	30	1,300
Burkina Faso					553	83	469	57	231		930
<i>dispositif initial</i>	Sept. 97	Juillet 00	205		229	32	196	22	91	27	400
<i>dispositif renforcé</i>	Juillet 00	Avril 02	150		195	35	161	22	79	30	300
<i>complément d'aide</i>	...	Avril 02	150		129	16	112	14	61	24	230
Éthiopie					1,982	637	1,315	60	832		3,275
<i>dispositif initial</i>	Nov. 01	Avril 04	150		1,275	482	763	34	463	47	1,941
<i>complément d'aide</i>		Avril 04	150		707	155	552	26	369	31	1,334
Ghana	Fév. 02	Juillet 04	144	250	2,186	1,084	1,102	112	781	56	3,500
Guyana					591	223	367	75	68		1,354
<i>dispositif initial</i>	Déc. 97	Mai 99	107	280	256	91	165	35	27	24	634
<i>dispositif renforcé</i>	Nov. 00	Déc. 03	150	250	335	132	202	40	41	40	719
Honduras	Juillet 00	Mars 05	110	250	556	215	340	30	98	18	1,000
Madagascar	Déc. 00	Oct. 04	150		836	474	362	19	252	40	1,900
Mali					539	169	370	59	185		895
<i>dispositif initial</i>	Sept. 98	Sept. 00	200		121	37	84	14	43	9	220
<i>dispositif renforcé</i>	Sept. 00	Mars 03	150		417	132	285	45	143	29	675
Mauritania	Fév. 00	Juin 02	137	250	622	261	361	47	100	50	1,100
Mozambique					2,023	1,270	753	143	443		4,300
<i>dispositif initial</i>	Avril 98	Juin 99	200		1,717	1,076	641	125	381	63	3,700
<i>dispositif renforcé</i>	Avril 00	Sept. 01	150		306	194	112	18	62	27	600
Nicaragua	Déc. 00	Jan. 04	150		3,308	2,175	1,134	82	191	73	4,500
Niger					663	235	428	42	240		1,190
<i>dispositif renforcé</i>	Déc. 00	Avril 04	150		521	211	309	28	170	53	944
<i>complément d'aide</i>	...	Avril 04	150		143	23	119	14	70	25	246
Rwanda					696	65	631	63	383		1,316
<i>dispositif renforcé</i>	Déc. 00	Avril 05	150		452	56	397	44	228	71	839
<i>complément d'aide</i>	...	Avril 05	150		243	9	235	20	154	53	477
Sénégal	Juin 00	Avril 04	133	250	488	212	276	45	124	19	850
Tanzanie	Avril 00	Nov. 01	150		2,026	1,006	1,020	120	695	54	3,000
Ouganda					1,003	183	820	160	517		1,950
<i>dispositif initial</i>	Avril 97	Avril 98	202		347	73	274	69	160	20	650
<i>dispositif renforcé</i>	Fév. 00	Mai 00	150		656	110	546	91	357	37	1,300
Zambie	Déc. 00	Avril 05	150		2,499	1,168	1,331	602	493	63	3,900

Tableau 16 (fin). Initiative PPTE — État d'avancement des dossiers des pays examinés au titre de l'initiative, fin octobre 2005

Pays	Point de décision	Point d'achèvement	Objetif		Niveaux d'assistance 1/				FMI	Banque mondiale	Pourcentage de réduction de la VAN de la dette 2/	Total estimé service dette nominale (millions de dollars EU)
			Dettes en VAN/		(millions de dollars EU, valeur actualisée)		Multi-	latérale				
			Export.	Recettes publ.	Bilatérale et commerciale	Total						
			(en pourcentage)									
Point de décision atteint dans le cadre de l'initiative renforcée												
Burundi	Août 05	flottant	150		826	124	701	28	425	92	1,465	
Cameroun	Oct. 00	flottant	150		1,260	874	324	37	179	27	2,800	
Tchad	Mai 01	flottant	150		170	35	134	18	68	30	260	
Congo, Rép. dém.	Juillet 03	flottant	150		6,311	3,837	2,474	472	831	80	10,389	
Gambie	Déc. 00	flottant	150		67	17	49	2	22	27	90	
Guinée	Déc. 00	flottant	150		545	215	328	31	152	32	800	
Guinée-Bissau	Déc. 00	flottant	150		416	212	204	12	93	85	790	
Malawi	Déc. 00	flottant	150		643	163	480	30	331	44	1,000	
São Tomé-et-Principe	Déc. 00	flottant	150		97	29	68	-	24	83	200	
Sierra Leone	Mars 02	flottant	150		600	205	354	123	122	80	950	
Point de décision atteint dans le cadre du dispositif initial												
Côte d'Ivoire	Mars 98 3/	...	141	280	345	163	182	23	91	6 4/	800	
Aide totale fournie/engagée					33,070	15,673	17,261	2,579 5/	8,156		56,223	
Document PPTE préliminaire établi												
Côte d'Ivoire 6/	91	250	2,569	1,027	918	166	438	37	3,900	

Sources : décisions des Conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale, documents du point d'achèvement, documents du point de décision, documents PPTE préliminaires et calculs des services.

1/ Niveaux d'assistance au point de décision ou au point d'achèvement, selon le cas.

2/ En pourcentage de la valeur actualisée nette de la dette au point de décision ou au point d'achèvement (selon le cas), après utilisation intégrale des mécanismes traditionnels d'allègement de la dette.

3/ La Côte d'Ivoire a atteint le point de décision dans le cadre de l'initiative initiale en mars 1998. Le total de l'aide engagée à ce titre s'élevait à 345 millions de dollars EU en VAN.

4/ La dette non rééchelonnable envers les créanciers bilatéraux officiels hors Club de Paris et le Club de Londres, qui a déjà fait l'objet d'une restructuration hautement concessionnelle, est exclue de la VAN de la dette au point d'achèvement dans le calcul de ce ratio.

5/ Équivalent à 1.767 millions de DTS au taux de change de 0,6850 DTS pour 1 dollar EU au 1er août 2005.

6/ Il est proposé que l'allègement de la dette de la Côte d'Ivoire au titre de l'initiative renforcée remplace les engagements pris dans le cadre du dispositif initial.

**ANALYSE DE LA VIABILITÉ DE LA DETTE COMPTE TENU DU CADRE MACROÉCONOMIQUE
PRÉLIMINAIRE ACTUALISÉ**

1. Depuis l'émission du document préliminaire, les prix mondiaux du pétrole ont sensiblement augmenté — en moyenne annuelle projetée, de 16,30 dollars EU le baril entre 2005 et 2024 (tableau ci-dessous). En octobre 2006, les services de l'IDA et du FMI ont mené avec les autorités des discussions préliminaires¹ sur l'incidence de la hausse des prix pétroliers sur le cadre macroéconomique, y compris sur le budget 2006. Les autorités ont insisté pour qu'il soit fait preuve de prudence dans l'actualisation du cadre macroéconomique et ont suggéré de fixer les prix du pétrole utilisés pour la projection à 10 dollars EU le baril au-dessous des projections des *Perspectives de l'économie mondiale* à partir de 2006 (contre 4 dollars EU le baril dans le scénario de référence). En outre, les autorités ont actualisé les projections pour la production pétrolière, ce qui donne une production annuelle moyenne inférieure de 3,8 % environ à celle du scénario de référence au cours de la période 2005–24.
2. Conformément aux priorités qui sous-tendent le programme financé au titre de la FRPC, les ressources supplémentaires seraient affectées aux dépenses de lutte contre la pauvreté, à la réduction des arriérés de paiement extérieurs et intérieurs, et à la diminution des créances nettes de l'État sur le système bancaire. En outre, les autorités solliciteraient l'assistance du FMI et de l'IDA pour l'établissement d'un cadre pour la gestion durable des finances publiques en présence de recettes pétrolières importantes.

¹ Ces discussions (en ce qui concerne, en particulier, leurs implications pour les agrégats macroéconomiques en 2006 et 2007) seront finalisées au moment de la deuxième revue au titre de l'accord FRPC au début de 2006. Les services du FMI et de l'IDA examineront les questions liées aux OMD.

Congo. Principaux indicateurs macroéconomiques, 2000-2024 (en unités spécifiées)							
	2000-04	Scénario de référence			Scénario révisé		
	Moyenne	2005	2006	2005-24	2005	2006	2005-24
Croissance du PIB réel	4.1	9.2	4.8	4.8	9.2	5.2	5.5
Pétrole	-3.3	16.7	3.3	1.0	16.7	3.3	0.7
Hors pétrole	9.4	5.5	5.6	6.0	5.5	6.3	6.9
Paramètres du secteur pétrolier							
Cours du pétrole (<i>Per. éco. mondiales</i> , \$ EU/baril)	28.9	47.5	43.8	39.7	54.4	61.8	56.0
Règle des prix (dollars EU/baril) ^{1/}	28.9	45.2	39.8	35.7	52.4	51.8	46.0
Production (en millions de barils)	87.7	94.7	97.9	98.5	92.3	101.5	94.8
Agrégats budgétaires (en % du PIB))							
Recettes intérieures	29.1	37.7	33.4	27.6	39.4	41.6	35.3
Dépenses primaires s	22.4	20.1	20.8	23.0	17.9	20.0	22.0
En pourcentage du PIB non pétrolier	50.6	46.0	44.0	37.0	47.7	51.3	38.0
Solde budgétaire primaire ^{2/}	6.7	17.6	12.6	4.5	21.4	21.6	13.2
Solde courant (y compris transferts officiels)							
En pourcentage du PIB	1.2	4.9	3.0	-0.6	12.5	13.0	2.7
Pour mémoire :							
PIB nominal							
Total (en millions de dollars EU)	3391	5379	5364	7977	5960	6079	8786
Par habitant (en dollars EU))	1130	1630	1625	1855	1806	1842	2043

Sources: autorités congolaises; estimations et projections des services du FMI.
^{1/} Les projections sont établies à l'aide d'un facteur de prudence; par conséquent, les prévisions de prix des *Perspectives de l'économie mondiale* sont réduites d'une valeur fixée en dollars EU le baril.
^{2/} Les recettes (hors dons) moins les dépenses courantes hors intérêts, moins les dépenses d'équipement financées sur ressources intérieures et les prêts nets.

3. Le surcroît de recettes pétrolières qui est prévu dégagerait une marge pour accroître les dépenses. Il faut toutefois, dans l'évaluation de l'importance de cette marge, tenir dûment compte des contraintes liées à la capacité d'absorption et aux capacités institutionnelles, de la cohérence d'un budget d'investissement accru avec les priorités fixées dans le DSRP intérimaire, et des risques de pressions inflationnistes et de «syndrome hollandais». Un des problèmes essentiels des dépenses accrues concerne les contraintes en matière de capacités : le manque de personnel qualifié dans les secteurs de la santé et de l'éducation, l'absence d'infrastructure physique de base, et l'absence de classification fonctionnelle pour le suivi des dépenses. En outre, les projets doivent être sélectionnés et suivis avec rigueur. Des dépenses plus élevées entraînent par ailleurs des risques de pressions inflationnistes et de syndrome hollandais. Par conséquent, un cadre macroéconomique préliminaire révisé tient compte de la prudence requise dans l'utilisation des recettes pétrolières supplémentaires tout en intégrant des dépenses prioritaires plus importantes.

4. Les autorités et les services ont abouti à des accords préliminaires concernant les grands objectifs budgétaires pour 2006. Les dépenses d'équipement et les dépenses courantes financées sur ressources intérieures en 2006 augmenteraient respectivement d'environ 40 % et 13 %, un niveau qui risque d'épuiser les capacités d'absorption du pays. Les changements macroéconomiques préliminaires à long terme (sur base cumulative entre 2005 et 2024 et par rapport au scénario de référence) sont les suivants (tableau ci-dessus).

- D'après les projections, les recettes intérieures seraient plus élevées d'environ 7,7 points de PIB par année.²
- Les dépenses primaires financées sur ressources intérieures seraient plus élevées d'environ un point de PIB hors pétrole (mais inférieures d'un point de PIB total, ce qui traduit la forte augmentation du prix du pétrole rapporté au PIB nominal).
- Le solde budgétaire primaire serait plus élevé d'environ 8,7 points de PIB.
- Les projections indiquent que le solde courant s'améliorera d'environ 3,3 points de PIB.
- La croissance du PIB réel hors pétrole serait plus forte d'environ un point par année.

5. Les résultats de l'AVD utilisant ce cadre macroéconomique préliminaire actualisé corroborent l'évaluation donnée à la section IV.D (figure 1, tableau 1). Grâce à la hausse des prix du pétrole, la charge de la dette congolaise descend largement sous le seuil des 250 % à partir de 2005, après application des mécanismes classiques d'allègement de la dette. L'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE renforcée permettrait à la charge de la dette extérieure du Congo de s'alléger fortement; le ratio VAN de la dette/recettes tomberait à 140 % en 2005. Ce ratio continuerait ensuite de baisser régulièrement et resterait largement sous le seuil PPTE pendant toute la période de la projection pour atteindre 44 % en 2024.

² Les recettes de l'État provenant des taxes sur le pétrole augmentent plus que proportionnellement à l'augmentation des prix internationaux du pétrole. Par conséquent, les recettes budgétaires venant du pétrole augmentent à un rythme plus rapide que le PIB.

Graphique 1. République du Congo -- Indicateurs de la dette extérieure, 2004-2024
(en pourcentage)

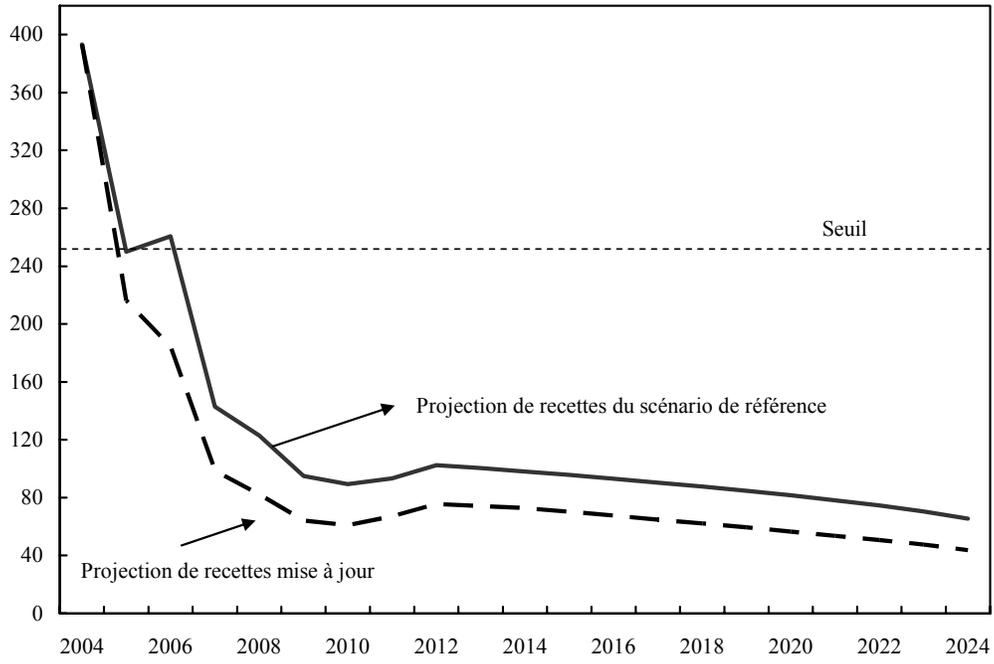


Tableau 1. République du Congo -- Indicateurs de la dette extérieure selon le cadre macroéconomique mis à jour, 2004-2024 1/
(en pourcentage, sauf indication contraire)

	Projections										Moyennes	
	2004	2005	2006	2007	2010	2015	2020	2024	2005 - 14	2015 - 24		
	Chiffres effectifs											
Après allègement classique de la dette 2/												
Ratio VAN de la dette/PIB	119	85	75	69	42	39	26	16	55	27		
Ratio VAN de la dette/exportations 3/ 4/	173	130	95	78	54	56	40	26	71	41		
Ratio VAN de la dette/recettes 5/	370	215	181	180	109	115	78	50	145	82		
Ratio service de la dette/exportations	...	8	14	15	3	4	4	4	8	4		
Ratio service de la dette/recettes 5/	...	18	31	33	7	8	8	7	18	8		
Après engagement conditionnel de l'assistance PPTTE renforcée												
Ratio VAN de la dette/PIB	126	85	77	38	24	24	19	14	38	19		
Ratio VAN de la dette/exportations 3/ 4/	184	130	97	42	30	34	29	22	50	29		
Ratio service de la dette/exportations (dette existante uniquement)	184	130	95	40	26	25	18	11	46	18		
Ratio VAN de la dette/recettes 5/	393	216	184	99	61	70	57	44	100	58		
Ratio service de la dette/exportations	...	13	11	10	2	2	2	2	6	2		
Ratio service de la dette/recettes 5/	...	28	25	23	5	4	4	4	13	4		
Après engagement sans conditions de l'assistance PPTTE renforcée 6/												
Ratio VAN de la dette/PIB	80	55	44	38	24	24	19	14	32	19		
Ratio VAN de la dette/exportations 3/ 4/	117	84	56	42	30	34	29	22	41	29		
Ratio VAN de la dette/recettes 5/	250	140	107	99	61	70	57	44	84	58		
Postes pour mémoire (en millions de dollars EU) :												
VAN de la dette après engagement de l'aide au titre de l'initiative PPTTE renforcée	5500	5073	4662	2235	1750	1896	2048	2029	2467	2008		
dont : dette existante uniquement	5500	5037	4573	2110	1489	1387	1260	1007	2224	1246		
Ratio VAN de la dette/recettes après allègement classique	476	316	218	172	118	120	83	54	159	87		
Service de la dette après engagement de l'aide au titre de l'initiative PPTTE renforcée 7/	...	651	632	529	145	106	134	185	310	138		
PIB	4349	5960	6079	5932	7410	8025	10923	14480	6726	10845		
Exportations de biens et de services 3/	3674	5163	5552	5060	6282	5736	7490	9709	5478	7470		
Exportations de biens et de services (moyenne sur trois ans) 3/ 4/	2989	3889	4796	5259	5783	5511	7062	9142	5274	7061		
Recettes publiques 5/	1399	2346	2528	2261	2874	2695	3624	4637	2513	3573		
Recettes publiques (moyenne sur trois ans) 5/	1086	1595	2091	2378	2657	2570	3413	4355	2389	3372		

Sources : autorités congolaises; estimations et projections des services du FMI.

- 1/ Tous les indicateurs d'endettement se rapportent à la dette contractée ou garantie par l'État et sont définis après rééchelonnement, sauf indication contraire.
2/ On suppose une hypothétique opération de réduction de l'encours de la dette aux conditions de Naples fin 2004 de la part des créanciers bilatéraux et commerciaux.
3/ Exportations de biens et de services, telles que définies dans la cinquième édition du *Manuel de la balance des paiements* du FMI (1993).
4/ Basé sur la moyenne des exportations sur une période de trois ans se terminant l'année précédente (par exemple : moyenne des exportations 2002-2004 pour le ratio VAN de la dette/exportations en 2004).
5/ Les recettes incluent les recettes de l'administration centrale, dons compris.
6/ On suppose l'engagement complet et sans conditions de l'aide au titre de l'initiative PPTTE fin décembre 2004.
7/ On suppose l'engagement complet de l'aide au titre de l'initiative PPTTE fin décembre 2007.
8/ Basé sur la moyenne des recettes sur une période de trois ans se terminant l'année précédente (par exemple : moyenne de recettes 2002-2004 pour le ratio VAN de la dette/recettes en 2004).

OBLIGATIONS FINANCIÈRES DE LA COMPAGNIE PÉTROLIÈRE NATIONALE

1. L'analyse de la viabilité de la dette (AVD) concernait la dette extérieure publique et la dette garantie par l'État accumulées à la fin de 2004, y compris les obligations financières extérieures transférées à l'État (en l'espèce, à la Caisse congolaise d'amortissement) par la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC). Aucune autre obligation financière de la SNPC n'était prise en compte dans l'analyse. En effet, i) la SNPC n'a signalé aucune obligation financière extérieure à la fin de 2004, et ii) les comptes d'avances détenus par la SNPC ne font pas partie de la dette (comme examiné ci-dessous).
2. La SNPC est la première entreprise publique du Congo. Elle possède une structure de gouvernance particulière qui lui permet d'opérer de manière autonome et commerciale. La SNPC s'est aussi vu confier des fonctions importantes d'organisme budgétaire dans le secteur pétrolier, notamment la gestion des avoirs pétroliers de l'État et la commercialisation des recettes pétrolières en nature de l'État perçues au titre des accords de partage de la production.
3. L'actif de la SNPC, estimé à quelque 1,2 milliard de dollars EU à la fin de 2004, se compose en grande partie de ses participations dans des coentreprises de prospection et de mise en valeur des ressources pétrolières avec des compagnies pétrolières privées, ces participations allant de 15 à 50 %. L'actif est contrebalancé par des exigibilités importantes, notamment les soldes des comptes d'avances; ces soldes résultent du fait que la SNPC (et HydroCongo, son prédécesseur) n'a pas payé au comptant sa part dans les diverses coentreprises auxquelles elle participe avec des compagnies pétrolières privées. Les fonds sont «avancés» à la SNPC par ses partenaires privés pour couvrir sa part des coûts de prospection et de mise en valeur. Tant que la production n'est pas suffisante, les coûts de prospection, de mise en valeur et d'intérêts continuent à être portés au débit des comptes d'avances. Ce mécanisme dit de «carried interest» (intéressement différé), courant dans le secteur pétrolier, est destiné à faciliter la participation aux coentreprises pétrolières d'États qui sont confrontés à des problèmes de liquidités.
4. Lors de sa création, en 1998, la SNPC a repris huit de ces comptes (outre d'autres éléments d'actif et de passif) à HydroCongo, la société pétrolière publique à laquelle elle succédait. Ces comptes sont régis par quatre accords de coentreprise conclus au début des années 70 et à la fin des années 80. L'exigible des comptes d'avances de la SNPC se chiffrait au total à 941 millions de dollars EU à la fin de 2004. Les contrats de coentreprise précisent i) que les comptes d'avances seront remboursés au moyen de la part des recettes pétrolières qui reviendra à la SNPC lorsque la production de pétrole débutera, et ii) que le remboursement est limité à une fraction des recettes pétrolières, afin de garantir que la SNPC obtienne un minimum de liquidités.
5. D'après les renseignements que les services du FMI et de l'IDA ont obtenus des autorités, les soldes des comptes d'avances ne sont pas assimilables à la dette. En effet:

- Les accords de coentreprise qui établissent et régissent les comptes d'avances n'expriment pas l'intention des parties de créer une relation créancier/débiteur.
 - La SNPC n'a aucune obligation d'effectuer des paiements aux participants à la coentreprise sur la seule base des comptes d'avances. Tout paiement est entièrement lié à l'existence de recettes pétrolières, et aucun transfert direct de l'État ou de l'entreprise d'État n'a lieu en l'absence de recettes pétrolières¹.
 - Les comptes d'avances n'incluent pas les exigibilités courantes résultant de la fourniture d'éléments d'actif ou de services.
 - Les participants à la coentreprise conservent le droit de participer au produit de toute vente qui, n'était l'accord, serait versé à la SNPC et viendrait en déduction des soldes des comptes d'avances «avancés» au nom de la SNPC.
 - L'aspect de «crédit» n'est pas présent. Les remboursements sont supposés avoir lieu immédiatement après réception du produit de la vente.
6. Le gouvernement a soumis aux services du FMI et de l'IDA une déclaration écrite attestant que la SNPC n'avait, à la fin de 2004, aucune dette extérieure d'une durée supérieure à 12 mois et qu'elle n'avait fourni aucune garantie sur des prêts extérieurs accordés à des parties tierces.

¹ Selon un principe général du droit contractuel, les parties à des accords juridiques sont censées avoir voulu uniquement ce que leurs accords stipulent.

ANALYSE DE LA VIABILITÉ DE LA DETTE AU MOYEN DU CADRE CONJOINT POUR LES PAYS À FAIBLE REVENU

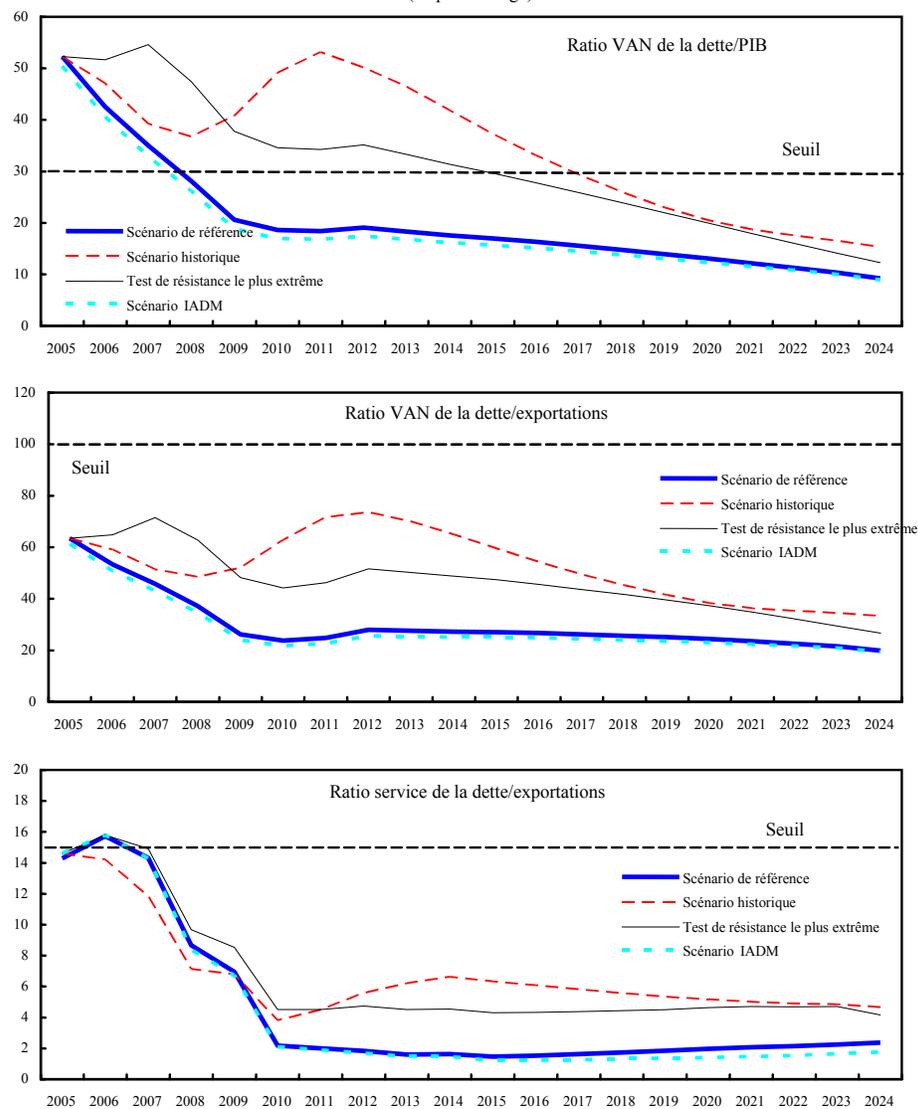
1. Le présent appendice fournit une évaluation de la dynamique de la dette du Congo fondée sur l'approche prospective du cadre de la viabilité de la dette pour les pays à faible revenu (ci-après: «AVD PFR»), en utilisant les formulaires types de déclaration de la dette publique extérieure et de la dette publique budgétaire (y compris la dette intérieure)¹. Le scénario macroéconomique de référence utilisé pour cette analyse est décrit à la section III.B.
2. Bien que le cadre utilisé diffère du cadre PPTE, les résultats de l'AVD PFR corroborent l'évaluation utilisant le formulaire type d'AVD de l'initiative PPTE renforcée (*voir* section IV.D), à savoir qu'en l'absence d'allègement de la dette, le Congo présente des ratios de la dette largement supérieurs aux seuils indicatifs d'un risque de surendettement, tout particulièrement un ratio VAN de la dette/PIB en 2005 largement supérieure au seuil indicatif de 30 %, et un ratio total du service de la dette/recettes supérieur à 30 % (figures 1-2, tableaux 1-4). L'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE améliorerait notablement la dynamique de la dette du Congo.
3. La dynamique de la dette extérieure est représentée à la figure 1. Dans le scénario de référence, le ratio dette/PIB tombe sous le seuil indicatif des 30 % lorsque le point d'achèvement prévu est atteint et que l'allègement complet de la dette au titre de l'initiative PPTE entre en vigueur en 2008. Les deux ratios dette/exportations sont largement inférieurs aux seuils si l'on tient compte de l'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE.
4. Les tests de résistance uniformisés indiquent une certaine vulnérabilité du ratio dette/PIB aux chocs exogènes et d'inflexion de la politique.² Les plus grandes vulnérabilités concernent une croissance des exportations plus réduite, une croissance du PIB plus faible, et une dépréciation de l'euro (auquel le franc CFA est rattaché) vis-à-vis du dollar EU. Dans le scénario «historique», qui utilise des moyennes sur dix ans pour les paramètres macroéconomiques, le ratio dette/PIB ne descend sous le seuil indicatif qu'en 2017, après avoir atteint un sommet en 2011 suite au recul de la production pétrolière. On notera toutefois qu'un tel scénario historique couvre, dans le cas du Congo, une période de guerre marquée par la contraction de l'économie.

¹ Voir «Interim Guidance on the Preparation of Joint Fund-World Bank Debt Sustainability Assessments for Low-Income Countries», 17 mai 2005.

² Dans l'AVD PFR, i) le «scénario historique» illustre la dynamique de la dette congolaise dans l'hypothèse où les variables clés (croissance du PIB réel, solde courant, et flux réels d'investissement direct étranger — IDE, par exemple) sont fixés à leur moyenne historique sur toute la période de la projection; ii) le scénario «le plus strict» rend compte de l'impact sur la dette d'un choc négatif des flux d'IDE. Dans l'AVD budgétaire, i) le scénario «le plus strict» rend compte d'une dépréciation non récurrente de la monnaie de 30 %; ii) le scénario «sans réforme» illustre les effets du maintien du solde budgétaire primaire à son niveau historique.

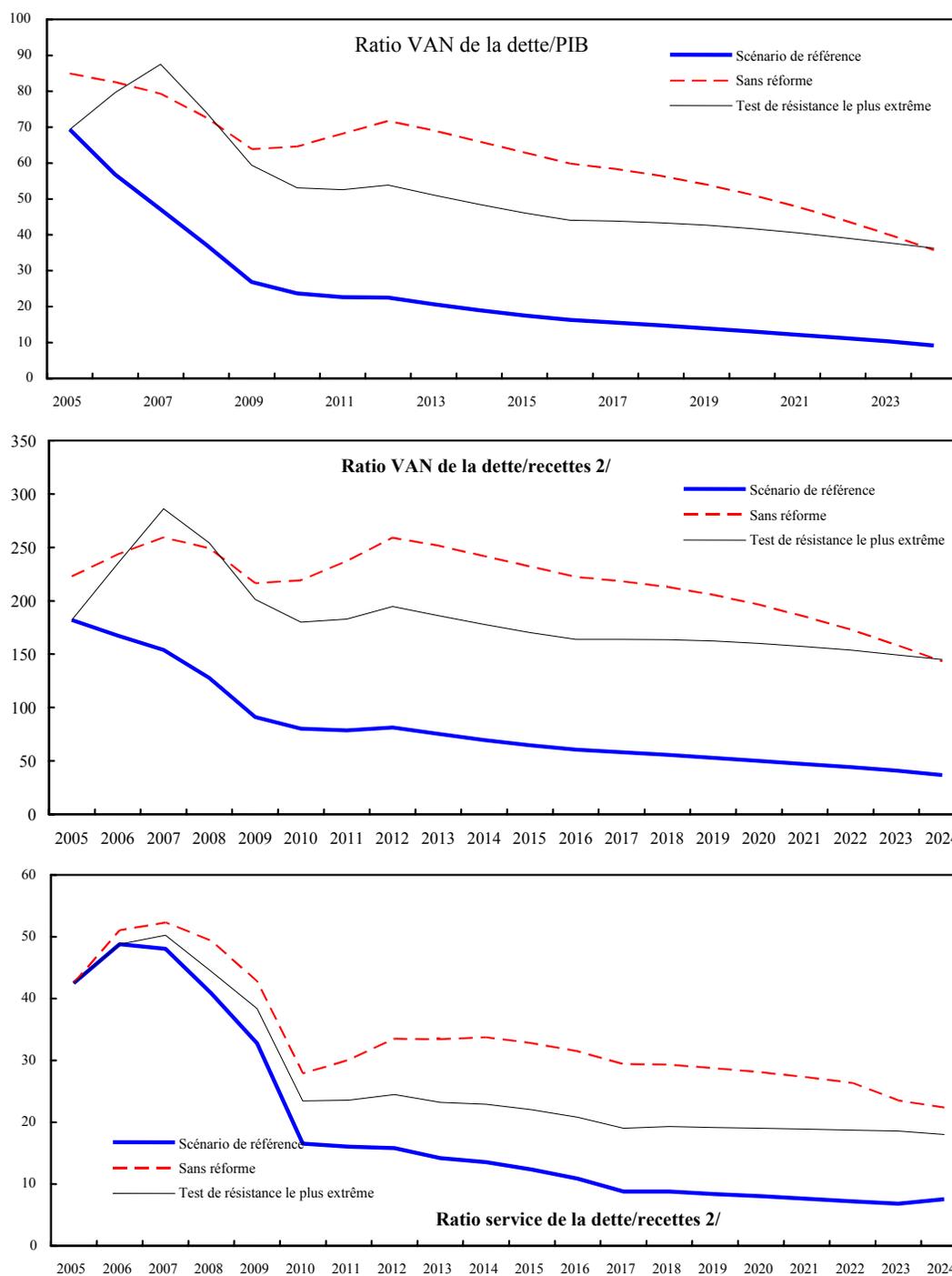
5. La figure 2 représente la dynamique de la dette, y compris de la dette intérieure congolaise et en tenant compte des déficits budgétaires prévus. Les résultats sont en gros similaires. L'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE fait baisser fortement l'ensemble des trois ratios (dans le cas présent, le ratio dette/PIB, le ratio dette/recettes et le ratio service de la dette/recettes) et les ramène à des niveaux soutenables. Le test de résistance montre que les principales sources de vulnérabilité sont une rechute budgétaire (dans un scénario historique «sans réforme») et la dépréciation de l'euro. Toutefois, même en tenant compte de ces risques maximums, le ratio service de la dette/recettes demeure à des niveaux modestes tout au long de la période de la simulation.

Graphique 1. République du Congo -- Indicateurs de la dette extérieure
selon d'autres scénarios, 2005-2024
(en pourcentage)



Source : projections et simulations des services du FMI.

Graphique 2. République du Congo : indicateurs de la dette publique selon d'autres scénarios, 2005-24 1/



Source : projections et simulations des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2015

2/ Recettes, dons inclus.

Tableau 1. République du Congo : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2004-2024 1/ (en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Chiffres effectifs				Estimations				Projections					
	2004	Moyenne historique 6/	Écart type 6/	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Moyenne 2005-10	2015	2020	2024	Moyenne 2011-24
Dette extérieure (nominale)1/	119.0			81.5	70.2	50.4	42.1	32.3	29.4		25.8	19.5	14.3	
<i>dont</i> : dette contractée ou garantie par l'État (DCGE)	119.0			81.5	70.2	50.4	42.1	32.3	29.4		25.8	19.5	14.3	
Variation de la dette extérieure	-120.2			-37.5	-11.3	-19.8	-8.3	-9.8	-3.0		-1.2	-1.3	-1.5	
Flux générateurs de dette nette recensés	-58.1			-25.9	-19.4	-14.6	-13.5	-21.5	-20.0		-7.0	-7.8	-8.5	
Déficit courant hors intérêts	-7.0	2.5	12.9	-8.2	-5.1	-2.4	-0.8	-7.8	-9.2		2.3	0.3	-1.4	0.3
Balance des biens et services	-27.2			-27.5	-23.4	-20.4	-18.0	-22.7	-23.0		-7.5	-6.3	-6.0	
Exportations	84.5			82.3	79.6	76.4	75.6	78.4	78.2		62.5	53.5	46.0	
Importations	57.3			54.9	56.2	56.0	57.6	55.7	55.1		55.0	47.2	40.0	
Transferts courants nets (entrées = -)	-0.2	-0.4	0.7	-0.1	-0.1	-0.2	-0.2	-0.1	-0.1		-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
Autres flux courants (entrées nettes = -)	20.4			19.4	18.5	18.2	17.3	15.0	13.9		9.9	6.7	4.8	
Investissement direct étranger, net (entrées = -)	-12.9	-8.8	6.3	-10.8	-11.3	-11.8	-11.3	-10.2	-9.7		-8.8	-7.5	-6.6	-8.2
Déterminants endogènes de la dette 2/	-38.1			-6.9	-3.0	-0.4	-1.3	-3.5	-1.1		-0.6	-0.6	-0.5	
Contribution du taux d'intérêt nominal	4.7			2.1	1.0	0.7	1.1	0.8	0.6		0.6	0.4	0.3	
Contribution de la croissance du PIB réel	-7.2			-9.0	-3.9	-1.1	-2.5	-4.3	-1.8		-1.2	-1.0	-0.8	
Contribution des variations de prix et du taux de change	-35.6			
Résidu (3-4) 3/	-86.1			-11.6	8.0	-5.2	5.2	11.7	17.1		5.8	6.5	7.1	
<i>dont</i> : financement exceptionnel				-4.7	-5.7	-45.5	-6.2	-5.2	-1.1		-1.2	-1.1	-0.8	
VAN de la dette extérieure 4/	76.5			52.3	42.5	35.0	28.1	20.5	18.6		16.9	13.0	9.2	
En pourcentage des exportations	90.6			63.5	53.3	45.8	37.2	26.2	23.8		27.1	24.4	19.9	
VAN de la DCGE	76.5			52.3	42.5	35.0	28.1	20.5	18.6		16.9	13.0	9.2	
En pourcentage des exportations	90.6			63.5	53.3	45.8	37.2	26.2	23.8		27.1	24.4	19.9	
Ratio service de la dette/exportations (en pourcentage)	14.4			14.3	15.7	14.3	8.7	7.0	2.2		1.5	2.0	2.4	
Ratio service de la DCGE/exportations (en pourcentage)	14.4			14.3	15.7	14.3	8.7	7.0	2.2		1.5	2.0	2.4	
Besoin total de financement brut (milliards de dollars EU)	-0.3			-0.4	-0.2	-0.2	-0.3	-0.8	-1.2		-0.4	-0.6	-0.9	
Déficit du compte courant (hors intérêts) stabilisant le ratio de la dette	113.1			29.3	6.2	17.4	7.5	1.9	-6.3		3.6	1.6	0.1	
Principales hypothèses macroéconomiques														
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	3.7	2.9	2.4	9.4	4.8	1.5	5.2	11.6	5.8	6.4	4.6	5.2	5.5	4.2
Déflateur du PIB exprimé en dollars EU (variation en %)	17.5	7.5	16.6	13.1	-4.9	-4.1	1.3	2.6	0.7	1.4	0.5	0.8	1.1	0.4
Taux d'intérêt effectif (pourcentage)5/	2.4	4.4	1.1	2.2	1.2	1.0	2.4	2.2	2.1	1.8	2.2	2.2	2.2	2.2
Croissance des exp. de biens et serv. (expr. en dollars EU, en %)	29.8	16.8	24.9	20.5	-3.5	-6.7	5.5	18.7	6.2	6.8	2.1	2.3	2.6	0.8
Croissance des imp. de biens et serv. (expr. en dollars EU, en %)	30.0	21.8	53.2	18.4	2.2	-3.1	9.7	10.7	5.4	7.2	3.2	2.1	2.7	2.2
Élément de don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	49.3	47.6	46.1	46.8	48.0	48.0	47.6	39.5	46.7	45.3	43.4
<i>Pour mémoire :</i>														
PIB nominal (milliards de dollars EU)	4.3	5.4	5.2	5.4	5.4	5.2	5.6	6.4	6.8	7.5	9.9	12.7		

Source : simulations des services du FMI.

1/ Comprend la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Derived as $[r - g - \rho(1+g)]/(1+g - \rho + g\rho)$ times previous period debt ratio, with r = nominal interest rate; g = real GDP growth rate, and ρ = growth rate of GDP deflator in U.S. dollar terms.

3/ Includes exceptional financing (i.e., changes in arrears and debt relief); changes in gross foreign assets; and valuation adjustments. For projections also includes contribution from price and exchange rate changes.

4/ Assumes that NPV of private sector debt is equivalent to its face value.

5/ Current-year interest payments divided by previous period debt stock.

6/ Historical averages and standard deviations are generally derived over the past 10 years, subject to data availability.

Tableau 2. République du Congo : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette contractée et garantie par l'État, 2005-2024 (en pourcentage)

	Estimation			Projections			
	2005	2006	2007	2010	2015	2020	2024
Ratio VAN de la dette/PIB							
Scénario de référence	52	42	35	19	17	13	9
A. Autres scénarios							
A1. Principales variables à leurs moyennes historiques en 2006-25 1/	52	47	39	49	37	20	15
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2006-25 2/	52	42	35	19	17	14	10
A3. Scénario IADM	50	41	33	17	16	12	9
B. Tests paramétrés							
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2006-07	52	44	37	20	18	14	10
B2. Croissance des exportations en valeur à la moyenne historique moins un écart type en 2006-07 3/	52	46	44	26	23	16	11
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à la moyenne historique moins un écart type en 2006-07	52	44	39	21	19	14	10
B4. Flux non créateurs d'endettement nets à la moyenne historique moins un écart type en 2006-07 4/	52	52	55	35	30	20	12
B5. Combinaison de B1-B4 en utilisant des chocs d'un demi écart type	52	36	12	0	2	5	5
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2006 5/	52	62	51	27	25	19	13
Ratio VAN de la dette/exportations							
Scénario de référence	63	53	46	24	27	24	20
A. Autres scénarios							
A1. Principales variables à leurs moyennes historiques en 2006-25 1/	63	59	51	63	60	38	33
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2006-25 2/	63	53	46	24	28	26	22
A3. Scénario IADM	61	51	43	22	25	23	19
B. Tests paramétrés							
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2006-07	63	53	46	24	27	24	20
B2. Croissance des exportations en valeur à la moyenne historique moins un écart type en 2006-07 3/	63	61	61	35	39	32	25
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à la moyenne historique moins un écart type en 2006-07	63	53	46	24	27	24	20
B4. Flux non créateurs d'endettement nets à la moyenne historique moins un écart type en 2006-07 4/	63	65	71	44	47	37	27
B5. Combinaison de B1-B4 en utilisant des chocs d'un demi écart type	63	42	13	0	3	7	10
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2006 5/	63	53	46	24	27	24	20
Ratio du service de la dette							
Scénario de référence	14	16	14	2	1	2	2
A. Autres scénarios							
A1. Principales variables à leurs moyennes historiques en 2006-25 1/	15	14	12	4	6	5	5
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2006-25 2/	15	16	14	2	1	2	3
A3. Scénario IADM	15	16	14	2	1	1	2
B. Tests paramétrés							
B1. Croissance du PIB réel à la moyenne historique moins un écart type en 2006-07	15	16	14	2	1	2	2
B2. Croissance des exportations en valeur à la moyenne historique moins un écart type en 2006-07 3/	15	17	16	3	3	3	3
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à la moyenne historique moins un écart type en 2006-07	15	16	14	2	1	2	2
B4. Flux non créateurs d'endettement nets à la moyenne historique moins un écart type en 2006-07 4/	15	16	15	5	4	5	4
B5. Combinaison de B1-B4 en utilisant des chocs d'un demi écart type	15	15	11	0	-2	-1	0
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2006 5/	15	16	14	2	1	2	2
<i>Poste pour mémoire :</i>							
Hypothèse d'un élément de don sur financement résiduel (c.-à-d., financement requis au-delà du scén. de référ.) 6/	0	0	0	0	0	0	0

Source : projections et simulations des services du FMI.

1/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, la croissance du déflateur du PIB (en dollars EU), le solde des transactions courantes hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs de dettes.

2/ On suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts dépasse de 2 % celui du scénario de référence; en revanche les échéances et délais de grâce sont les mêmes.

3/ On suppose que les exportations en valeur restent toujours au niveau inférieur, mais le solde des transactions courantes par rapport au PIB est censé revenir au niveau du scénario de référence après le choc (ce qui implicitement suppose un ajustement compensatoire des niveaux d'importation).

4/ Comprend les transferts officiels et privés et l'IDE.

5/ La dépréciation est définie comme une diminution du taux dollar/monnaie locale, de sorte qu'elle ne dépasse jamais 100 %.

6/ S'applique à tous les scénarios de rechange excepté A2 (financement moins favorable), où les conditions de nouveau financement sont celles spécifiées à la note 2.

Tableau 3. République du Congo -- Cadre de viabilité de la dette publique, scénario de référence, 2004-2024.
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Chiffres effectifs					Estimations					Projections					
	200	Moyenne Historique 5/	Écart type 5/	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	200	Moyenne 2011-24
Dettes publique 1/	144.			98.	87.	39.	24.	18.	11.	6.						
Dettes en devises	119.			81.	72.	27.	19.	17.	11.	6.						
Variation de la dette publique	-			-	-	-	0.	-	-	-						
Flux générateurs d'endettement	425.5			46.1	11.5	47.6	-	-	4.8	1.1						
Déficit primaire	136.3		4.	46.1	15.5	48.6	7.3	-	1.6	2.2	100					
Recettes et dons	925	4.2		1888	1336	306	297	10.2	276	267	25.					1.5
<i>Dont</i> : dons	0.			0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.					
Dépenses primaires (hors intérêts)	23.			19.	21.	23.	21.	25.	25.	25.	25.					
Dynamique automatique de la dette	-			-	2.	4.	1.	1.	-	-	-					
Apport de l'écart de taux d'intérêt/différentiel de croissance	40.6			22.6	-	-	1.	1.	0.3	0.2						
<i>dont</i> : apport de la croissance du PIB réel	14.5			12.3	218	01	2.	1.	0.4	0.3						
<i>dont</i> : apport de la croissance du PIB réel	2.1			-0.2	-	-	-	-	-	-						
Apport de la diminution du taux de change	-9.4			-2.1	455	143	103	0.9	0.6	0.4						
Autres flux générateurs d'endettement recensés	29.2			10.3	-	-	-	-	-	-						
Produits de la privatisation (négatifs)	802			407	307	4505	101	102	101	08						
Constatation de passifs implicites ou éventuels	0.			0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.						
Allègements de dette (PPTe et autres)	-			407	307	4505	101	102	101	08						
Autre (préciser, par ex. recapitalisation bancaire)	802			0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.						
Résidu, y compris les variations des actifs	10.			0.	4.	1.	7.	-	1.	-						
VAN de la dette du secteur public	102.			69.	56.	47.	23.	17.	13.	9.						
Dettes en devises	76.			52.	42.	35.	18.	16.	13.	9.						
Dettes extérieures	76.			52.	42.	35.	18.	16.	13.	9.						
VAN des passifs éventuels (non inclus dans la dette du secteur public)	0.			0.	0.	0.	0.	0.	0.	0.						
Besoins de financement bruts 2/	-			-	4.	7.	-	-	1.	1.						
Ratio VAN de la dette du secteur public/recettes (en pourcentage) 3/	3146			1846	167.	154.	808	64.	50.	36.						
Extérieur	235.			137.	125.	114.	63.	62.	50.	36.						
Ratio service de la dette/recettes (en pourcentage) 3/4/	24.			42.	48.	48.	16.	12.	8.	7.						
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB	116.			27.	-	40.	-	0.	0.	1.						
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires																
Croissance du PIB réel (en %)	3.	2.	2.	9.	4.	1.	5.	6.	4.	5.	5.					
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en %)	2.	4.	1.	2.	1.	0.	4.	2.	3.	3.	4.					238
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette en monnaie nationale (en %)	-	-	17.	0.	13.	14.	37.	20.	118.	-	-					105.
Dépréciation du taux de change réel (en %, + indique une dépréciation)	-3.5	2.3	16.	-	-	-	-	-	-	-	-					-
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en %)	127	30	19.	95	-	-	-	-	-	-	-					-
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigées par le défl. du PIB, en %) 1.	0.	4.	24.	168	42	6	5.	4.	4.	5.	4.					0.
Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs (en %)	0.	0.	0.	82.5	51.	47.	45.	48.	43.	41.	41.					-

Sources : autorités congolaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Dette nette de l'administration centrale.

2/ Par définition, la somme du déficit primaire, du service de la dette et de l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

3/ Recettes, dons inclus.

4/ Le service de la dette correspond par définition à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et à long terme.

5/ Sous réserve que des données soient disponibles, les moyennes historiques et les écarts-types sont généralement calculés sur les 10 dernières années.

Tableau 4. République du Congo -- Analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2005-2024

	Estimations			Projections			
	2005	2006	2007	2010	2015	2020	2024
Ratio VAN de la dette/PIB							
Scénario de référence	69	57	47	24	17	13	9
A. Autres scénarios							
A1. La croissance du PIB réel et le solde primaire correspondent aux moyennes historiques.	69	66	60	51	41	29	13
A2. Le solde primaire est inchangé par rapport à 2004.	85	83	79	65	63	51	36
A3. La croissance du PIB est plus faible en permanence. 1/	69	57	48	27	29	41	50
B. Tests bornés							
B1. La croissance du PIB réel correspond à la moyenne historique moins un écart type en 2006-2007	69	61	54	34	37	45	48
B2. Le solde primaire correspond à la moyenne historique moins un écart type en 2006-2007	69	70	69	43	40	39	36
B3. Combinaison de B1 et B2 avec des chocs d'un demi-écart type	69	70	66	41	37	37	34
B4. Dépréciation réelle unique de 30 % en 2006.	69	80	88	53	46	42	36
B5. Augmentation de 10 % du PIB associée aux autres flux créateurs d'endettement en 2006	69	67	58	33	29	28	26
Ratio VAN de la dette/recettes 2/							
Scénario de référence	182	167	154	80	65	50	37
A. Autres scénarios							
A1. La croissance du PIB réel et le solde primaire correspondent aux moyennes historiques.	182	196	196	174	151	111	52
A2. Le solde primaire est inchangé par rapport à 2004.	223	243	259	219	232	196	143
A3. La croissance du PIB est plus faible en permanence. 1/	182	169	158	92	107	156	198
B. Tests bornés							
B1. La croissance du PIB réel correspond à la moyenne historique moins un écart type en 2006-2007	182	180	176	114	137	172	190
B2. Le solde primaire correspond à la moyenne historique moins un écart type en 2006-2007	182	205	225	146	147	151	144
B3. Combinaison de B1 et B2 avec des chocs d'un demi-écart type	182	205	217	139	138	142	136
B4. Dépréciation réelle unique de 30 % en 2006.	182	235	286	180	170	160	145
B5. Augmentation de 10 % du PIB associée aux autres flux créateurs d'endettement en 2006	182	197	189	113	106	109	103
Ratio service de la dette/recettes 2/							
Scénario de référence	42	49	48	17	12	8	8
A. Autres scénarios							
A1. La croissance du PIB réel et le solde primaire correspondent aux moyennes historiques.	42	50	50	24	25	18	13
A2. Le solde primaire est inchangé par rapport à 2004.	42	51	52	28	33	28	22
A3. La croissance du PIB est plus faible en permanence. 1/	42	49	49	17	16	16	20
B. Tests bornés							
B1. La croissance du PIB réel correspond à la moyenne historique moins un écart type en 2006-2007	42	51	51	19	19	19	21
B2. Le solde primaire correspond à la moyenne historique moins un écart type en 2006-2007	42	49	50	23	22	19	18
B3. Combinaison de B1 et B2 avec des chocs d'un demi-écart type	42	50	51	23	21	18	17
B4. Dépréciation réelle unique de 30 % en 2006.	42	49	49	18	14	10	10
B5. Augmentation de 10 % du PIB associée aux autres flux créateurs d'endettement en 2006	42	49	50	20	17	14	12

Sources : autorités congolaises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Par hypothèse, la croissance du PIB réel correspond au niveau de référence moins un écart type, divisé par la racine carrée de 20 (la durée de la période de projection).

2/ Les recettes englobent les dons.